Nations Unies E/CN.7/2021/11-E/CN.15/2021/18*

Conseil économique et social

Distr. générale
28 septembre 2021
Français
Original : anglais

Commission des stupéfiants
Reprise de la soixante-quatrième session
Vienne, 9 et 10 décembre 2021
Point 4 b) de l'ordre du jour
Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique : directives sur les questions politiques et budgétaires pour le programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale
Reprise de la trentième session
Vienne, 8-10 décembre 2021
Point 4 b) de l'ordre du jour
Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique : directives sur les questions politiques et budgétaires pour le programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

Budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2022-2023

Rapport de la Directrice exécutive

Table des matières

Page

I. Introduction . . . 3
II. Orientation stratégique de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime . . . 4
A. Mandat et considérations générales . . . 4
B. Stratégie de l'ONUDC pour la période 2021-2025 . . . 4
C. Activités d'évaluation . . . 7
D. Incidences de la COVID-19 sur l'exécution des programmes . . . 8
E. Modèle de financement de l'ONUDC . . . 9
III. Initiatives prises à l'échelle du Secrétariat . . . 10
A. Réforme du système des Nations Unies pour le développement . . . 10
B. Réforme du mode de gestion de l'Organisation des Nations Unies . . . 11
IV. Aperçu de la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime . . . 13
A. Faits saillants . . . 13
B. Prévisions financières . . . 14
C. Soldes des fonds . . . 20
V. Conclusion . . . 20

* Deuxième nouveau tirage pour raisons techniques (7 décembre 2021).

V.21-07207 (F) 121121 151121

Merci de recycler

VI. Aperçu des ressources par sous-programme 24
A. Organes directeurs 24
B. Direction exécutive et administration 24
C. Programme de travail 26
Sous-programme 1. Lutte contre la criminalité transnationale organisée 26
Sous-programme 2. Approche globale et équilibrée de la lutte contre le problème mondial de la drogue 29
Sous-programme 3. Lutte contre la corruption 31
Sous-programme 4. Prévention du terrorisme 33
Sous-programme 5. Justice 35
Sous-programme 6. Recherche, analyse des tendances et criminalistique 37
Sous-programme 7. Appui en matière de politiques 39
Sous-programme 8. Coopération technique et appui opérationnel 41
Sous-programme 9. Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes intergouvernementaux de l'ONU, à l'Organe international de contrôle des stupéfiants et au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale 44
D. Appui aux programmes 47

Annexes

I. Prévisions de ressources pour l'exercice 2022-2023 et prévisions finales de ressources pour l'exercice 2020-2021 50
II. Affectation des contributions volontaires destinées à des fins spéciales au cours des exercices biennaux 2020-2021 et 2022-2023 51
III. Situation financière 58
A. Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues 58
B. Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale 59
IV. Office des Nations Unies contre la drogue et le crime : organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2022-2023 62
V. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle 68
VI. Projet de résolution relative au budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2022-2023, pour adoption par la Commission des stupéfiants 74
VII. Projet de résolution relative au budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal 2022-2023, pour adoption par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale 76

I. Introduction

1. Par le présent rapport, la Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) communique à la Commission des stupéfiants et à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale le budget consolidé de l'ONUDC pour l'exercice biennal 2022-2023, comme cela est prévu par les résolutions 46/185 C et 61/252 (sect. XI) de l'Assemblée générale. On y trouvera une description de l'orientation stratégique de l'Office et un point sur la promotion d'une culture de gestion axée sur les résultats et l'évaluation, ainsi que la présentation des mesures prises par l'Office pour donner suite à la réforme du système des Nations Unies pour le développement et à d'autres initiatives de réforme. Le rapport contient également des informations sur l'examen du modèle de financement de l'Office et l'allocation des fonds d'appui aux programmes au siège et dans les bureaux extérieurs.

2. L'ONUDC continue de s'employer à assurer la meilleure intégration conceptuelle et opérationnelle possible en vue de défendre et de promouvoir une approche globale de son programme de coopération technique relatif à la lutte contre la drogue et le crime. Toutefois, les contributions volontaires sont budgétisées et comptabilisées séparément au titre du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Conformément aux résolutions 46/185 C et 61/252 (sect. XI) de l'Assemblée générale, le budget du programme des fonds (fonds destinés à des fins générales) est soumis aux Commissions pour approbation. Les montants prévus pour les fonds destinés à des fins spéciales et pour les dépenses connexes d'administration et d'appui aux programmes (fonds d'appui aux programmes) sont, quant à eux, présentés aux Commissions pour qu'elles les entérinent.

3. Les fonds destinés à des fins générales sont des contributions volontaires non préaffectées destinées à financer un petit nombre de fonctions essentielles qui ne sont pas financées par le budget ordinaire, y compris les travaux normatifs, la recherche, des initiatives internes à l'ONUDC et des éléments de programmes pour lesquels aucun autre financement n'est disponible.

4. Les fonds destinés à des fins spéciales sont des contributions volontaires préaffectées destinées à financer les activités de coopération technique et d'autres activités de fond que l'ONUDC mène au siège (à Vienne) et à l'extérieur. Les dépenses d'appui aux programmes sont les montants prélevés sur les contributions afin de compenser les frais supplémentaires engagés à l'appui de l'exécution de programmes financés par des contributions volontaires. Plafonnées à 13 %, comme cela est prévu par la résolution 35/217 de l'Assemblée générale, elles servent uniquement à apporter un appui indirect dans les domaines suivants : administration centrale, administration du programme central et des secteurs, prestation d'autres services internes et externes (y compris des initiatives du Secrétariat), et prestation de services aux programmes de secteurs.

5. L'ONUDC continue d'appliquer scrupuleusement le taux de 13 % et les politiques et procédures de l'ONU relatives aux dépenses d'appui aux programmes et de veiller à l'application de critères clairs et cohérents pour l'octroi de dérogations à ce taux normal. Dans le budget consolidé pour 2022-2023, comme l'a prescrit le Contrôleur, un taux réduit de dépenses d'appui aux programmes est appliqué en particulier aux fonds qu'il est prévu d'affecter à des projets mis en œuvre en partenariat avec d'autres organismes du système des Nations Unies et à des projets financés en tout ou en partie par l'Union européenne et régis par l'Accord-cadre financier et administratif entre la Communauté européenne, représentée par la Commission des communautés européennes, et les Nations Unies.

6. Les ressources du budget ordinaire servent à financer les organes directeurs, la direction exécutive et l'administration de l'ONUDC, les dépenses des programmes et les dépenses d'appui aux programmes à Vienne. Les ressources du budget ordinaire proviennent du budget-programme annuel de l'ONU. Les ressources du budget ordinaire dont il est fait mention dans le présent budget consolidé de l'Office sont soumises à l'Assemblée générale aux chapitres 16 et 23 du projet de budget-programme

pour 2022 [A/76/6 (Sect. 16) et A/76/6 (Sect. 23)]. À des fins de présentation, les prévisions de dépenses pour 2023 ont été extrapolées au même niveau que pour 2022.

II. Orientation stratégique de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

A. Mandat et considérations générales

7. L'ONUDC a pour mission de contribuer à la paix et à la sécurité mondiales, au respect des droits humains ainsi qu'au développement en rendant le monde plus sûr face à la drogue, au crime, à la corruption et au terrorisme. Pour cela, il œuvre pour et avec les États Membres afin de promouvoir la justice et l'état de droit et de construire des sociétés résilientes. Les mandats de l'ONUDC découlent des priorités établies dans les conventions pertinentes des Nations Unies et les résolutions de l'Assemblée générale, notamment les résolutions 45/179, 46/152 et 46/185 C. Les mandats portent sur les domaines liés à la criminalité transnationale organisée, à la justice pénale, à la lutte contre la corruption et la criminalité économique, au contrôle, à la prévention, au traitement et à la prise en charge des personnes faisant usage de drogues et à la prévention du terrorisme. Les activités de l'Office trouvent leurs racines dans un ensemble d'instruments internationaux dont il est le garant et le défenseur, à savoir les trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues, la Convention des Nations Unies contre la corruption, la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les Protocoles s'y rapportant, les 19 conventions et protocoles internationaux relatifs à la lutte contre le terrorisme et les règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale.

8. Les mandats de l'ONUDC recouvrent trois grands domaines de travail interconnectés et complémentaires. Le premier est un travail normatif, y compris l'orientation des politiques et l'assistance législative, visant à promouvoir la ratification et l'application des traités internationaux, et la fourniture de services de secrétariat et de services fonctionnels aux organes conventionnels, aux organes directeurs et aux autres organes dirigés par les États Membres qui aident à recenser les priorités, les difficultés, les réponses à apporter et les engagements à prendre dans les domaines concernés ; le deuxième porte sur les travaux de recherche, d'analyse des tendances et d'appui en matière de politiques destinés à élargir la base de données factuelles, et son interface avec les processus d'élaboration des politiques aux niveaux national, régional et mondial, par une meilleure connaissance et une meilleure compréhension des questions liées aux drogues et à la criminalité ; et le troisième concerne la coopération technique, y compris par une utilisation accrue des partenariats, afin de renforcer la capacité des États Membres et d'autres parties prenantes à lutter contre les drogues illicites, la criminalité et le terrorisme aux niveaux national, régional et mondial grâce à son vaste réseau à l'extérieur et au siège.

B. Stratégie de l'ONUDC pour la période 2021-2025

9. Sous le mandat de la nouvelle Directrice exécutive, l'ONUDC a élaboré une nouvelle stratégie pour la période 2021-2025, qui suit une approche axée sur l'être humain et met en exergue le positionnement unique de l'Office par rapport aux domaines d'action des Nations Unies que sont la paix et la sécurité, le développement et les droits humains. Elle s'articule autour de cinq grands domaines d'intervention que sont la prévention de la criminalité transnationale organisée et la lutte contre celle-ci, la corruption, le terrorisme, la lutte contre le problème mondial de la drogue et le renforcement des systèmes de justice pénale. La Stratégie recense les facteurs de changement et d'efficacité propres à garantir une exécution des mandats de l'Office plus transparente, responsable et efficace, tirant parti de synergies avec un plus grand nombre d'acteurs et établissant de nouveaux partenariats, notamment avec des organisations de la société civile, le monde universitaire et le secteur privé.

10. La Stratégie aborde également des questions transversales, l'objectif étant de ne pas faire de laissés-pour-compte : a) les droits humains ; b) l'égalité des sexes et l'avancement des femmes ; et c) l'autonomisation des enfants et des jeunes. L'Office intensifiera également ses efforts en matière de coopération technique, ceux-ci visant à protéger, à mobiliser et à encourager le potentiel des jeunes comme agents du changement et de l'innovation de manière cohérente dans l'ensemble de ses domaines d'action.

11. L'ONUDC travaille sur des projets stratégiques régionaux visant à mettre en œuvre la Stratégie en l'abordant sous un angle régional. Après un processus de consultation complet, la Vision stratégique pour l'Afrique 2030 a été lancée en février 2021, et l'élaboration de la Vision stratégique pour l'Amérique latine et les Caraïbes sera prête d'ici à la fin de 2021. Au cours de l'exercice biennal 2022-2023, l'ONUDC continuera de promouvoir sa Vision stratégique pour l'Afrique 2030 auprès des États Membres africains, des organisations régionales et sous-régionales, des partenaires de développement, des organismes des Nations Unies et des organisations de la société civile. Dans le droit fil du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, l'ONUDC continuera de développer des initiatives à l'échelle du continent qui soient transversales et susceptibles de bénéficier de concours bancaires, afin d'accroître sa capacité à fournir un appui normatif, des capacités de recherche et une assistance technique pour aider les États Membres africains à relever les défis de la paix, de la sécurité et du développement sur le continent. L'ONUDC mettra également au point des outils de suivi et d'établissement de rapports afin de fournir des informations actualisées sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs définis dans la vision stratégique et de les rapprocher des objectifs de développement durable et des aspirations de l'Union africaine. À l'instar de la Vision stratégique pour l'Afrique à l'horizon 2030, la Vision stratégique pour l'Amérique latine et les Caraïbes pour la période 2021-2025 identifiera les principaux défis et opportunités, ainsi que les domaines d'investissement stratégiques et les facteurs de changement afin d'avoir un effet plus important, en fonction de la région. Son contenu sera le résultat de consultations approfondies avec les États Membres et d'autres parties prenantes de la région (société civile, monde universitaire et secteur privé, entre autres), complétées par des enquêtes en ligne externes et internes. Un plan de mise en œuvre pragmatique abordera des thèmes tels que le développement de programmes régionaux dans des domaines prioritaires, ainsi que l'intensification du travail commun avec les partenaires, le renforcement de la coordination et le renforcement des échanges.

12. L'ONUDC identifiera des moyens innovants et efficaces de mettre fin au rapport négatif entre toutes les formes de criminalité et le bien-être durable. Les travaux de recherche et l'analyse joueront en effet un rôle fondamental s'agissant de mieux identifier, comprendre et définir les réponses à apporter aux problèmes posés par la drogue et la criminalité, en particulier dans le contexte de la reprise après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Sur le terrain, l'Office participera activement aux bilans communs de pays, qui contribueront à définir le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable au niveau national. L'analyse réalisée en interne fournira également des données factuelles sur lesquelles fonder le développement de ses propres programmes.

13. La nouvelle Stratégie guide la mise en œuvre des mandats spécialisés de l'ONUDC par une intégration accrue et une coopération multilatérale efficace. L'Office collabore avec les États Membres et les organismes des Nations Unies, ainsi qu'avec d'autres parties prenantes concernées, pour aider les États Membres à mieux comprendre la nature des difficultés qu'ils rencontrent et à concevoir des programmes et des politiques cohérents leur permettant de progresser vers la réalisation du Programme 2030 et des objectifs de développement durable. L'Office continuera d'aider les États Membres à mesurer, à suivre les progrès et à rendre compte de la progression vers la réalisation des objectifs de développement durable et des cibles associées ainsi que des questions connexes. Cela sera facilité par les progrès réalisés dans l'identification de méthodes pour mesurer des indicateurs spécifiques, notamment ceux portant sur la traite des êtres humains et les flux financiers illicites et correspondant à l'objectif 16.

14. Dans le cadre de sa priorité stratégique visant à faire progresser la conclusion de partenariats, l'ONUDC continuera d'intensifier sa collaboration avec les entités des Nations Unies et les organisations internationales et régionales afin de renforcer les approches communes. L'Office renforcera la coopération systématique Sud-Sud en permettant la circulation du savoir-faire et des compétences entre les pays rencontrant les mêmes difficultés. En outre, s'agissant des partenariats avec la société civile, l'Office facilitera la concertation avec plusieurs parties prenantes en vue d'assurer l'intégration systématique de ces partenariats dans tous ses domaines de travail.

15. En ce qui concerne la coordination interinstitutions, l'ONUDC met en œuvre plusieurs projets communs avec d'autres entités des Nations Unies, tant au niveau mondial que national, et il dirige ou est membre de divers groupes de coordination interinstitutions, aussi bien en tant qu'expert que chef de file. Cette collaboration porte sur l'égalité des sexes et l'avancement des femmes ; la prévention de l'usage de drogues, le traitement et la réadaptation ; la prévention, le traitement et prise en charge du VIH/sida ; les actions de détection et de répression ; la gestion des frontières ; la corruption ; la traite des êtres humains et le trafic illicite de personnes migrantes ; la prévention du terrorisme ; l'accès à la justice pour les enfants ; la jeunesse, la gouvernance de la sécurité urbaine ; et l'évaluation à l'échelle du système et la collecte de statistiques selon les orientations du système des Nations Unies, pour n'en citer que quelques-unes.

16. L'ONUDC prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient, afin de poursuivre la mise en œuvre cohérente et coordonnée des engagements mondiaux pris en matière d'égalité des sexes et d'avancement des femmes. Pour cela, il s'appuie sur la Stratégie et le Plan d'action de l'ONUV/ONUDC pour l'égalité des genres et l'avancement des femmes (2018-2021), qui seront renouvelés pour la période 2022-2025. Il continuera d'assurer la cohérence des actions et de guider le soutien que l'Office accorde aux États Membres dans la réalisation du Programme 2030, et plus particulièrement de l'objectif 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles). La Stratégie repose sur le principe selon lequel toutes les initiatives de l'Office ont un effet positif sur l'égalité des genres et l'avancement des femmes, et qu'elles encouragent une représentation et une participation égales des femmes dans tous les domaines thématiques. L'Équipe chargée des questions de genre du Bureau de la Directrice générale/Directrice exécutive a pour mission de coordonner et de soutenir la mise en œuvre de la Stratégie par le renforcement des capacités, l'élaboration d'outils, la sensibilisation et la coordination interinstitutionnelle. L'Équipe est appuyée par un réseau de responsables de la coordination de la Stratégie concernant l'égalité des sexes à l'échelle de l'Office. En mettant davantage l'accent sur les résultats liés à l'égalité des sexes, l'Office a renforcé l'intégration des aspects liés au genre dans les domaines de travail relevant de son mandat. L'Office examinera les implications liées au genre des situations d'urgence, telles que la pandémie actuelle de COVID-19. Il appliquera et préconisera des mesures qui répondent aux besoins spécifiques des femmes, des hommes, des garçons et des filles, en particulier celles et ceux qui sont également désavantagés en raison de leur âge, de leur race, de leur niveau de revenu, de leur situation géographique, de leur statut migratoire, de leur handicap, de leur état de santé et d'autres caractéristiques.

17. Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, l'ONUDC a élaboré et lancé un plan d'action pour 2021 et 2022, visant à prendre en compte l'inclusion du handicap dans nos politiques, notre planification, nos programmes et nos opérations. Le plan d'action s'inspire de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap et comprend 15 indicateurs dans quatre domaines essentiels : direction, planification stratégique et gestion ; inclusivité ; programmation ; et culture organisationnelle. La personne responsable de la coordination de la Stratégie au niveau institutionnel relève du Bureau de la Directrice générale/Directrice exécutive. Elle coordonne l'équipe spéciale interdivisions, qui a été créée en 2019 et se compose de responsables de la coordination de toutes les divisions et de la Section de l'évaluation indépendante.

18. Le monde actuel, influencé par la pandémie de COVID-19, les évolutions récentes intervenues dans les secteurs des politiques internationales et la réforme de l'ONU incitent l'ONUDC à renforcer l'appui qu'il accorde aux États Membres, en mettant à profit sa présence sur le terrain et son rôle de chef de file dans les domaines relevant de son mandat. La criminalité transnationale organisée, y compris le trafic de drogues illicites, et le terrorisme continuent de faire peser des menaces majeures sur la sécurité, le développement, l'état de droit et la bonne gouvernance, dans la mesure où ils s'adaptent aux nouvelles réalités de la pandémie mondiale. La corruption, la cybercriminalité et l'utilisation des nouvelles technologies à des fins criminelles, ainsi que la criminalité touchant l'environnement, notamment le pillage non réglementé et illégal de ressources non renouvelables et le trafic d'espèces de faune et de flore menacées, sont liées à la fragilité des États et portent atteinte à la paix, à la stabilité et à l'état de droit. La culture, la fabrication, la consommation et le trafic illicites de drogues et de substances psychotropes, ainsi que le détournement de leurs précurseurs, continuent de faire peser un risque pour la santé, la dignité et les espoirs de millions de personnes. Ils sont responsables de la perte de vies humaines et de l'appauvrissement de la cohésion sociale et du capital. L'appui de l'Office visant à surmonter ces obstacles facilite la coopération multilatérale et renforce la capacité des gouvernements à formuler et à mettre en œuvre des politiques cohérentes favorables au développement durable.

C. Activités d'évaluation

19. Comme le prévoit la Stratégie pour la période 2021-2025, l'ONUDC, par l'intermédiaire de sa Section de l'évaluation indépendante, augmentera encore l'efficacité et la pertinence des futurs programmes. Il réalisera des évaluations dans tous les domaines relevant de son mandat, et il utilisera les résultats des évaluations et du suivi pour fournir des informations à un niveau global, par exemple dans le cadre de métasynthèses. L'utilisation d'outils et de systèmes en ligne novateurs, y compris Unite Evaluations, garantira que les évaluations sont adaptées aux problèmes en évolution constante, tels que la pandémie de COVID-19, et débouchent sur des recommandations concrètes.

20. Les conclusions des évaluations, diverses métasynthèses d'évaluation, dont la métasynthèse innovante « Prévention de la criminalité et de l'extrémisme violent », publiée en 2020, et d'autres produits d'évaluation ayant fait l'objet d'une synthèse, ont été pris en compte pour le plan-programme pour 2022. Les résultats de l'évaluation approfondie du Programme mondial pour la mise en œuvre de la Déclaration de Doha ont souligné la meilleure pratique consistant à utiliser efficacement les infrastructures et les capacités locales pour renforcer l'efficacité de la mise en œuvre du programme. L'évaluation approfondie du Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime a révélé que les restrictions en matière de voyage résultant de la pandémie avaient mis en évidence la valeur ajoutée d'une forte présence sur le terrain pour maintenir les relations personnelles et poursuivre les activités de renforcement des capacités. La nécessité d'améliorer la gestion axée sur les résultats, y compris la collecte plus systématique de données sur la performance des programmes, a été identifiée dans la métasynthèse bisannuelle 2020-2021.

21. L'ONUDC reconnaît que la responsabilisation par l'évaluation se fait encore plus sentir en période de crise. En 2022, la Section de l'évaluation indépendante continuera à réaliser des évaluations stratégiques indépendantes, tenant compte des questions de genre et axées sur l'utilité, transposant la Stratégie de l'ONUDC en données concrètes et en décisions stratégiques fondées sur l'évaluation dans la lutte contre la drogue, le crime et le terrorisme. La Section contribuera au renforcement des capacités nationales d'évaluation, tout en travaillant sur des produits et services d'évaluation conjoints de haut niveau, par exemple avec le Bureau de lutte contre le terrorisme et l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, conformément aux directives correspondant aux objectifs de développement durable et aux réformes du système des Nations Unies. L'application novatrice de gestion des évaluations, Unite Evaluations, est utilisée systématiquement à l'ONUDC, ce que le Bureau des services de contrôle interne a salué comme une

pratique exemplaire, notant sa capacité à classer les résultats des évaluations par objectif de développement durable. Actuellement, des discussions sont en cours avec d'autres entités du Secrétariat en vue d'un éventuel déploiement de cet outil innovant ailleurs qu'à l'ONUDC.

D. Incidences de la COVID-19 sur l'exécution des programmes

22. La pandémie de COVID-19 a eu d'importantes conséquences sur l'exécution des programmes en 2020. Un grand nombre de réunions et de manifestations ont dû être reportées, notamment le quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui s'est tenu en mars 2021 et non en avril 2020 comme prévu. Pour s'adapter à cette situation sans précédent, l'ONUDC a modifié son approche, passant de réunions, séminaires, ateliers et événements de formation en personne à des formats virtuels ou hybrides. L'Office a passé en revue ses activités, publié des notes de synthèse et des études et s'est concerté avec les donateurs et les bénéficiaires nationaux au sujet des dates des manifestations, des cours, des réunions et d'autres activités, notamment pour organiser des activités par des moyens virtuels. La communication a été privilégiée : un site Web dédié a été créé et des articles, des vidéos et des articles d'opinion ont été publiés. L'Office a également pris des mesures d'atténuation pour faciliter l'exécution des activités au siège et sur le terrain.

23. Parmi les exemples spécifiques de l'impact de la pandémie de COVID-19, citons la demande soudaine de produits médicaux liés à la COVID-19 et l'augmentation connexe de produits falsifiés qui ont affecté la santé publique, touchant en particulier les personnes âgées et celles souffrant de maladies chroniques, ainsi qu'une augmentation de la consommation de substances comme moyen de faire face au stress ou aux émotions liées à la COVID-19. Quelques nouvelles activités ont été identifiées pour soutenir les États Membres sur les questions liées à la pandémie de COVID-19, telles que le développement et la diffusion d'un soutien actualisé sous forme de notes d'orientation, de notes de synthèse et de conseils opérationnels sur diverses questions relevant du mandat de l'Office, visant à aider les États Membres dans leur réponse à la COVID-19 ; l'élaboration de méthodes virtuelles à utiliser par les États Membres pour répondre aux besoins critiques ; la recherche et l'analyse sur l'impact de la COVID-19 sur les drogues, le crime organisé, la traite des personnes et le trafic de personnes migrantes ; et l'achat et la fourniture en urgence d'équipements de protection individuelle et de fournitures médicales pour répondre aux besoins des États Membres, notamment dans les bureaux des services de détection et de répression et les prisons, et pour les personnes qui font usage de drogues. Un autre exemple a été le lancement d'un nouveau projet visant à aider les États Membres à mieux réagir et à se remettre de la COVID-19 avec la mise en place de plateformes nationales de lutte contre la corruption dans le domaine des marchés publics, l'objectif étant de créer des réseaux ou des groupes de travail axés sur le renforcement de la transparence des marchés publics et la protection des lanceurs d'alerte en Afrique du Sud, en Argentine, au Brésil, en Colombie, au Chili, en Indonésie, au Paraguay, aux Philippines et au Timor-Leste.

24. Le Groupe des Nations Unies pour le développement durable, dont l'ONUDC est membre, a pris la tête de l'action collective menée pour faire face à la situation d'urgence en matière de développement socioéconomique que constituait la COVID-19, en complément des mesures sanitaires et humanitaires. La réponse de l'Office à la pandémie de COVID-19 est totalement alignée sur les cadres et plans du système. Selon qu'il conviendra, en 2022-2023, l'Office continuera de soutenir la mise en œuvre des plans d'intervention socioéconomique, des plans d'intervention humanitaire mondiaux et des plans stratégiques de préparation et d'intervention, en étroite coordination avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Bureau de la coordination du développement, le Programme des Nations Unies pour le développement et les équipes de pays des Nations Unies respectives.

25. Pour 2022-2023, les activités prévues par l'ONUDC prennent en compte les difficultés connues et anticipées liées à la pandémie de COVID-19 auxquelles les

États Membres continuent d'être confrontés. Ces activités comprennent le renforcement des capacités, la production de connaissances, d'orientations opérationnelles et d'outils pour aider les États Membres à atténuer les problèmes de drogue, de criminalité et de corruption susceptibles de ralentir la reprise après la COVID-19 ; l'organisation de réunions sur l'impact de la COVID-19 sur les drogues et les questions liées à la criminalité dans le cadre de ses organes intergouvernementaux ; et le renforcement de la capacité des systèmes de justice pénale à se préparer, à réagir et à se remettre d'une crise, entre autres.

26. Compte tenu de l'importance de l'amélioration continue et de la réponse aux nouveaux besoins des États Membres, l'ONUDC intégrera les enseignements tirés de l'expérience et les meilleures pratiques liées aux ajustements et à l'adaptation de son mandat pendant la pandémie de COVID-19. Parmi les exemples spécifiques d'enseignements, on a constaté que la tenue de réunions selon des modalités hybrides avait accru la participation à distance aux réunions de la Commission des stupéfiants et de ses organes subsidiaires, de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, du Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et du groupe de travail permanent à composition non limitée sur l'amélioration de la gouvernance et de la situation financière de l'ONUDC, permettant ainsi aux délégations qui n'ont pas de représentation à Vienne ou qui ne peuvent pas se déplacer de participer en ligne. Toutefois, le service de réunions virtuelles ou hybrides dans tous les domaines relevant du mandat de l'ONUDC nécessite davantage de ressources en personnel et alourdit la tâche sur le plan technique et en termes d'organisation par rapport à la tenue de réunions en personne.

E. Modèle de financement de l'ONUDC

27. Compte tenu de la réduction persistante des recettes destinées à des fins générales, de son budget ordinaire et des fonds d'appui aux programmes, l'ONUDC a apporté au cours de l'exercice biennal 2014-2015 certains changements dans son modèle de financement en liant ses activités d'assistance technique à un système de recouvrement intégral des coûts engagés dans les bureaux extérieurs pour l'administration de toutes les contributions extrabudgétaires, y compris pour les programmes conjoints.

28. Conformément aux demandes des commissions d'utiliser les fonds d'appui aux programmes de manière plus souple et plus efficace à l'appui des activités programmatiques, au siège et sur le terrain, et faisant suite à la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de réexaminer et d'affiner le système de recouvrement intégral des coûts (voir annexe V), l'ONUDC a procédé à un examen de l'utilisation des fonds destinés aux dépenses d'appui aux programmes et s'emploie à affiner son modèle de financement. L'Office a également examiné l'application de la politique du Secrétariat sur les dépenses d'appui aux programmes dans d'autres entités du Secrétariat des Nations Unies. Les débats internes se sont poursuivis tout au long de l'exercice 2020-2021 concernant les options permettant d'affiner le modèle de financement, en tenant également compte de la Stratégie 2021-2025 de l'ONUDC. Parmi les options proposées, citons :

a) Examiner en permanence les processus et structures organisationnels, tant au siège que dans les bureaux extérieurs, en tenant compte des changements découlant des flux de réforme à l'échelle du Secrétariat des Nations Unies, et en veillant à ce que les structures des bureaux extérieurs soient adaptées aux besoins réels des programmes, notamment par une catégorisation claire des bureaux extérieurs. Les gains d'efficacité résultant jusqu'à présent de ces efforts sont pris en compte dans le présent budget ;

b) Identifier les coûts supplémentaires qui peuvent, de manière transparente et efficiente, soutenir directement les activités des programmes financées par des contributions extrabudgétaires. Cela s'applique à la fois au terrain, dans le but de réduire les taux de recouvrement intégral des coûts, et au siège, où un projet-pilote de recouvrement direct des coûts de certains services d'appui est en cours d'introduction. Le recouvrement direct des coûts s'accompagne d'une transparence et d'une

responsabilité accrues, en particulier vis-à-vis des donateurs, et il permettrait d'obtenir des taux plus faibles de recouvrement intégral des coûts. La première phase de ce projet-pilote couvre les services de transaction liés au traitement des accords de financement, à la mise en œuvre des accords avec les partenaires, aux services contractuels des consultants et aux salaires ;

c) Les stratégies d'augmentation des revenus doivent être abordées dans le cadre du plan de collecte de fonds de l'ONUDC.

29. L'ONUDC continuera d'appliquer la gestion des risques, d'évaluer la structure des coûts et des bureaux extérieurs par rapport aux besoins des programmes et d'établir de manière transparente le coût des activités des programmes à l'aide de la fonctionnalité améliorée d'Umoja et en tirant pleinement parti des tableaux de bord d'alerte rapide.

III. Initiatives prises à l'échelle du Secrétariat

A. Réforme du système des Nations Unies pour le développement

30. Le système des Nations Unies pour le développement a connu une transformation structurelle profonde, guidée avant tout par le souci d'améliorer l'appui apporté aux États Membres dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et, plus particulièrement, par les résolutions 71/243 et 72/279 de l'Assemblée générale.

31. Depuis le début de la réforme, l'ONUDC a pris des mesures concrètes pour mettre en œuvre les initiatives de réforme, notamment en renforçant la coopération avec les équipes de pays des Nations Unies et en participant à l'élaboration et au lancement du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et d'autres cadres de planification stratégique à l'échelle du système. Membre actif du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, l'Office a continué, dans l'esprit de la réforme, de développer des outils et des méthodes innovants pour atténuer les risques posés par les crises actuelles ou potentielles et pour que l'évaluation soit adoptée à tous les niveaux politiques, afin d'appuyer la prise de décision fondée sur des preuves.

32. Le lancement des cadres de coopération a connu quelques retards en raison de la pandémie, les équipes de pays ayant concentré leurs efforts sur l'élaboration de plans d'intervention socioéconomiques dans le cadre de la COVID-19. L'ONUDC a aidé 49 États Membres à élaborer des plans de ce type. Dans les mois à venir, les plans seront clos ou transposés dans les cadres de coopération grâce à des plans de travail conjoints solides.

33. Selon les données du Bureau de la coordination des activités de développement, 11 cadres ont été lancés en 2020, 30 devraient l'être en 2021, 34 en 2022 et 43 en 2023. L'ONUDC collabore avec 110 des 131 équipes de pays des Nations Unies œuvrant dans le monde, et il soutient l'élaboration de cadres de coopération durables et contribue activement aux bilans communs de pays en fournissant des données et en menant des études d'impact dans les domaines relevant de son mandat.

34. L'ONUDC participe à la réforme au niveau régional dans les cinq régions. Par exemple, en Afrique, il est à l'origine de la coalition étudiant les possibilités et les difficultés sur le thème « Vers la paix, la sécurité et le respect des droits humains », aux côtés du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. En Amérique latine et dans les Caraïbes, l'Office copréside les coalitions thématiques sur la criminalité et la violence [conjointement avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)] et sur la gouvernance et les institutions (conjointement avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et le PNUD).

35. L'ONUDC a continué de diffuser les connaissances et les meilleures pratiques en matière de réforme du système pour le développement dans le cadre d'un réseau mondial de praticiennes et praticiens. Il a également participé à 48 projets et programmes conjoints financés par des fonds d'affectation spéciale multipartenaires, une modalité de financement encouragée dans le cadre de la réforme du système pour le développement. Le Bureau a reçu des financements de fonds d'affectation spéciale multipartenaires, notamment le Fonds pour la consolidation de la paix, le fonds d'affectation spéciale pluripartenaire des Nations Unies pour l'action face à la COVID-19 et pour le relèvement, le Fonds commun pour les objectifs de développement durable, le fonds de l'Initiative Spotlight, le fonds d'affectation spéciale destiné à soutenir les initiatives prises par les États pour lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes, le fonds d'affection spéciale pluripartenaire pour la sécurité humaine dans la région de la mer d'Aral, le fonds d'affectation spéciale pluripartenaire des Nations Unies pour la pérennisation de la paix en Colombie, le fonds d'affectation spéciale multiguichets pour la Somalie, le fonds de la Stratégie des Nations Unies pour le Pacifique, le fonds d'affectation spéciale multipartenaires pour le contrôle des armes légères et de petit calibre dans les Balkans occidentaux, et divers fonds visant à favoriser l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable au niveau des pays, ainsi que des fonds pour des programmes conjoints avec d'autres entités des Nations Unies en Iran (République islamique d'), au Yémen et au Somaliland.

36. Trois ans après l'adoption de réformes ambitieuses par les États Membres, le système des Nations Unies pour le développement est mieux placé pour aider les pays à se relever de la crise humanitaire de grande ampleur causée par la pandémie de COVID-19. Pour l'ONUDC, une participation active à la réforme à tous les niveaux géographiques et thématiques est une priorité depuis le coup d'envoi de la réforme et dans le cadre de l'action menée pour faire face à la COVID-19. La voie à suivre reste complexe, notamment en ce qui concerne le financement durable du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, du Fonds commun pour les objectifs de développement durable et d'autres fonds d'affectation spéciale multipartenaires, ainsi que la réalisation des gains d'efficacité promis. Avec l'appui sans faille des États Membres, l'Office continuera de jouer un rôle actif au sein d'un système des Nations Unies pour le développement plus intégré.

B. Réforme du mode de gestion de l'Organisation des Nations Unies

37. L'ONUDC appuie sans réserve les réformes de gestion approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/266 B sur un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies, et dans sa résolution 72/303 sur les progrès accomplis dans l'élaboration d'un dispositif d'application du principe de responsabilité pour le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

Amélioration du système de délégation de pouvoirs

38. Dans sa résolution 72/266 B, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer de mettre en place un système de délégation de pouvoirs clair, simple et transparent afin d'assurer la correspondance entre attributions et responsabilité. En janvier 2019, le Directeur exécutif de l'ONUDC a reçu une délégation de pouvoirs du Secrétaire général et il a, à son tour, délégué ces pouvoirs à ses directeurs et directrices de programmes. Pour renforcer la responsabilisation et la conformité aux directives émises par le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, l'Office contrôle régulièrement les tableaux de bord correspondants, sur lesquels les données relatives à l'Office sont comparées à un ensemble standard d'indicateurs de performance clefs, et il effectue des examens de gestion. L'efficacité des contrats de mission des hauts fonctionnaires pour 2020-2021 a été renforcée par l'ajout de nouveaux indicateurs sur les déclarations relatives aux contrôles internes ; l'instauration d'un environnement de travail ne présentant aucun danger pour la sécurité et la santé du personnel des missions ; les mesures envisagées en vue de l'affectation du personnel qualifié touché par une réduction des effectifs ; et la déontologie et la discipline, y compris la prévention de l'exploitation sexuelle et de

l'abus d'autorité et la lutte contre ceux-ci. La nouvelle politique de partenariat de l'Office est entrée en vigueur en octobre 2020 et elle pose un cadre unifié et cohérent pour la participation de partenaires extérieurs, assure le respect des paramètres réglementaires définis dans le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'ONU, établit des normes pour la gestion et la supervision des partenaires extérieurs et garantit la responsabilité tout au long du cycle de partenariat.

Adoption d'une déclaration relative au contrôle interne

39. Dans sa résolution 72/266 B, l'Assemblée générale a également prié le Secrétaire général de prendre des mesures complémentaires visant à garantir l'efficacité opérationnelle et la solidité des procédures de contrôle interne, afin de renforcer l'application du principe de responsabilité. En réponse à cette demande, l'ONUDC a participé à la mise en service de la déclaration relative au contrôle interne à l'échelle du Secrétariat. Il soutient la publication annuelle de la déclaration relative au contrôle interne en renforçant le processus d'assurance à l'échelle de l'Organisation par le suivi et l'amélioration des outils pertinents de contrôle interne et d'auto-évaluation. La première déclaration relative au contrôle interne pour toutes les opérations effectuées par le Secrétariat des Nations Unies en 2020 a été signée par le Secrétaire général le 27 mai 2021. La publication de la deuxième déclaration pour l'ensemble des opérations menées par le Secrétariat en 2021 est prévue pour la mi-2022, une fois que les listes de contrôle d'auto-évaluation et les déclarations d'assurance auront été signées et révisées par tous les chefs d'entités.

Renforcement de la gestion axée sur les résultats

40. Le Secrétaire général a insisté sur sa détermination à renforcer la culture de responsabilité au Secrétariat. Les mesures prises pour y parvenir consistent notamment à renforcer l'application de la gestion axée sur les résultats, à s'employer plus activement à atteindre les objectifs de l'Organisation et à centrer l'action du Secrétariat moins sur les apports et les produits que sur les résultats, sur l'identification précoce et la gestion des risques et sur une gestion adaptative des programmes, en s'inspirant des recommandations formulées par les organes de contrôle et issues des évaluations. L'ONUDC a redoublé d'efforts pour renforcer l'adhésion à ces principes et intégrer la gestion axée sur les résultats à l'ensemble de ses programmes, en cherchant à s'aligner sur la Stratégie de l'ONUDC pour la période 2021-2025, le plan-programme annuel du Secrétariat et le cadre de coopération pour le développement durable au niveau national. Cela contribue à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à l'intégration des cibles associées aux objectifs de développement durable dans les programmes et projets de l'Office, tout en garantissant l'exécution efficace de ses mandats spécifiques. Dans la Stratégie de l'ONUDC pour la période 2021-2025, le renforcement du mode de gestion axée sur les résultats est cité comme l'un des principaux facteurs d'efficacité. L'Office continue de promouvoir les normes et les bonnes pratiques en matière de gestion axée sur les résultats dans le cadre du processus de gestion du changement lié à la nouvelle solution intégrée de planification, de suivi et d'établissement de rapports d'Umoja Extension 2.

41. À la suite du lancement de sa Stratégie, l'ONUDC a également élaboré une matrice de mise en œuvre comprenant des plans de travail pour les domaines thématiques, afin de garantir un suivi régulier des progrès réalisés par rapport aux engagements pris pendant les cinq premières années. L'Office poursuit l'élaboration de plans et d'orientations divers sur les facteurs de changement et d'efficacité, en particulier sur la mobilisation de ressources, la communication et l'innovation, et revoit ses instructions de gestion afin de rationaliser les processus et de créer les bonnes incitations au changement.

Meilleure gestion du risque

42. L'une des priorités du Secrétaire général est de renforcer la gestion du risque institutionnel dans l'optique de consolider le cadre de programmation et de contrôle, permettant ainsi de déléguer davantage les pouvoirs et d'accroître l'agilité et l'efficacité institutionnelles. Après l'adoption d'un nouveau registre des risques à

l'échelle du Secrétariat en juillet 2021, l'ONUV et l'ONUDC ont entamé le processus de révision de leur cadre de gestion du risque institutionnel, également en vue de l'aligner sur la Stratégie de l'ONUDC pour la période 2021-2025. L'ONUV et l'ONUDC coopèrent étroitement avec l'équipe de gestion du risque institutionnel du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité à New York et il a été proposé pour être l'une des entités pilotes chargées de tester une nouvelle application de gestion du risque institutionnel à l'échelle du Secrétariat. Il est prévu que la révision du registre des risques soit achevée et qu'un nouveau registre soit adopté d'ici la fin 2021.

Umoja

43. Les principales activités de déploiement de 2022-2023 continueront d'être axées sur l'exécution et l'introduction de nouvelles améliorations à la solution de contributions volontaires du module Umoja-Extension 2, qui est censée simplifier et intégrer les processus dans les domaines suivants : a) planification stratégique, élaboration du budget et gestion de la performance, notamment la gestion stratégique et la gestion de programmes et de projets ; b) collecte de fonds et gestion des relations avec les donateurs ; et c) gestion des partenaires d'exécution. Par ailleurs, la fonctionnalité liée à l'outil de planification de la gestion de la chaîne d'approvisionnement améliorera la gestion des services d'approvisionnement. Il est prévu de déployer la solution de gestion des conférences et de l'intégrer aux composants Ressources humaines et Finances pour une intégration de bout en bout du processus lié à la participation aux réunions.

44. Afin de déployer avec succès ces processus Umoja, le forum permanent de spécialistes des processus constitué par l'ONUV et l'ONUDC est en contact régulier avec le Siège concernant la fonctionnalité, l'intégration et le déploiement d'Umoja Extension 2. En outre, une nouvelle stratégie de formation, associée à un modèle amélioré d'assistance à la clientèle, est en cours de déploiement afin de garantir un mécanisme holistique d'assistance technique aux utilisateurs et utilisatrices finaux. Ces mesures visent à améliorer l'agilité et l'efficacité de l'organisation de l'Office en tirant parti des avantages d'un progiciel de gestion intégrée tant dans la gestion de programmes que dans les tâches administratives.

IV. Aperçu de la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

A. Faits saillants

45. À partir de mars 2020, la pandémie de COVID-19 a été à l'origine d'énormes difficultés partout sur la planète et elle a eu des conséquences sans précédent sur l'économie mondiale. Cependant, l'ONUDC s'est rapidement adapté, mettant en place des mesures d'atténuation et suivant de près l'exécution des programmes afin d'en assurer efficacement la mise en œuvre. En 2020-2021, l'exécution des programmes (fonds destinés à des fins spéciales) a été réduite à 568,6 millions de dollars, soit une diminution de 129,3 millions de dollars par rapport au budget initial (voir tableau 1). En 2022-2023, l'exécution des programmes devrait représenter un montant de 585,2 millions de dollars, soit une augmentation de 16,7 millions de dollars, ou 2,9 %, par rapport au budget révisé pour 2020-2021. Les recettes destinées à des fins générales sont maintenues à 9,0 millions de dollars, ce qui n'est pas suffisant pour que l'ONUDC gère stratégiquement ses opérations et réponde rapidement à des priorités nouvelles et changeantes. Les ressources du budget ordinaire devraient s'élever à 47,4 millions de dollars, à condition que le montant demandé pour 2022 soit maintenu en 2023.

46. Le budget consolidé de l'ONUDC pour l'exercice biennal 2022-2023 a été établi selon les principes suivants :

a) Prévisions réalistes quant à la croissance de l'exécution de programmes ;

b) Équilibre du budget par source de financement ;

c) Respect du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU ;

d) Respect des politiques et directives des Nations Unies sur l'utilisation des sources de financement ;

e) Gestion prudente des ressources et maintien de niveaux suffisants de réserves ;

f) Appui prévu proportionnel à l'exécution de programmes.

47. Compte tenu des conséquences de la pandémie de COVID-19 et des incertitudes entourant la mise en œuvre des programmes en 2022-2023, les prévisions ont été faites avec plus de prudence. En particulier, l'ONUDC a examiné de près ses prévisions concernant l'exécution des programmes d'assistance technique, pour s'assurer qu'elles reposent sur des bases valables et que le rythme de déploiement anticipé soit réaliste.

48. Du fait d'une mise en œuvre moindre des programmes, les prévisions au titre des fonds d'appui aux programmes ont été revues à la baisse. En 2020-2021, les recettes prévues au titre de l'appui aux programmes ont été ramenées à 50,6 millions de dollars, soit une diminution de 6,9 millions de dollars par rapport à l'estimation initiale. Pour 2020-2023, les recettes prévues au titre de l'appui aux programmes devraient s'élever à 52,5 millions de dollars, soit une augmentation de 1,9 million de dollars par rapport au montant révisé pour 2020-2021.

49. Le budget des dépenses d'appui au programme, qui a été réduit de 57,0 millions de dollars (budget initial) à 52,0 millions de dollars (budget révisé) en 2020-2021, a été fixé à 51,6 millions de dollars pour 2022-2023. Cette prévision tient compte de la levée des mesures d'économie temporaires mises en place en 2020 à la suite du début de la pandémie de COVID-19, notamment le gel temporaire du recrutement, et se fonde également sur un examen complet des besoins de l'ONUDC axé sur la redéfinition des priorités des ressources, l'identification des gains d'efficacité, la rationalisation des processus opérationnels et l'intégration progressive des nouveaux éléments du modèle de financement.

50. Dans le cadre de la révision de son modèle de financement, l'ONUDC a introduit un projet pilote de recouvrement direct des coûts de certains services d'appui au siège (voir section II.E). Le budget consolidé comprend des estimations correspondant à la première phase de ce projet pilote, couvrant les services liés au traitement des accords de financement, aux accords avec les partenaires de mise en œuvre, aux services contractuels des consultants et aux salaires.

51. Dans le budget consolidé, le montant des fonds destinés à des fins générales est fixé à 8,7 millions de dollars, ce qui permettrait de financer quelques fonctions essentielles non financées par le budget ordinaire, y compris les travaux normatifs, la recherche et certains programmes pour lesquels aucun autre financement n'est disponible. Les ressources prévues pour les fonds à des fins générales prennent en compte des crédits supplémentaires destinés à soutenir le développement de la nouvelle Stratégie de l'ONUV et de l'ONUDC pour l'égalité des genres et l'avancement des femmes (2022-2025).

B. Prévisions financières

Prévisions de recettes

52. Les prévisions de recettes pour l'exercice biennal 2022-2023 par source de financement continuent de mettre en évidence la grande divergence entre les ressources préaffectées et les ressources non préaffectées (voir fig. I). Aux deux extrêmes, on trouve les recettes destinées à des fins spéciales (préaffectées), qui s'élèvent à 575,0 millions de dollars (84,1 %) et les recettes destinées à des fins générales (non préaffectées), qui s'élèvent à 9,0 millions de dollars (1,3 %). Les deux autres sources de financement, à savoir les fonds d'appui aux programmes et le budget ordinaire, représentent respectivement 7,7 % et 6,9 % des recettes de l'Office.

Figure I
Prévisions de recettes par source de financement pour 2022-2023
(En millions de dollars des États-Unis)

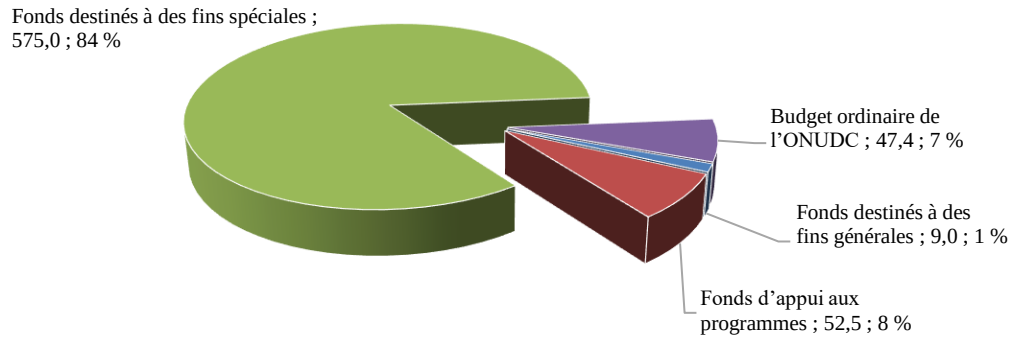

53. Les recettes destinées à des fins générales devraient s'élever à 9,0 millions de dollars en 2022-2023, la Suède (3,2 millions de dollars), l'Allemagne (2,3 millions de dollars) et les États-Unis d'Amérique (0,9 million de dollars) restant les principaux pays contributeurs.

54. Un flux constant de ressources non préaffectées étant essentiel à la viabilité de l'ONUDC, celui-ci continue d'appeler les États Membres à s'engager à verser des contributions destinées à des fins générales. En outre, l'Office insiste davantage sur le versement de contributions destinées à des fins génériques dans le cadre de son plan de collecte de fonds, par lequel les États Membres s'engagent à fournir davantage de ressources de base et à accroître la flexibilité des contributions volontaires.

55. Les recettes au titre des fonds destinés à des fins spéciales devraient s'élever à 575,0 millions de dollars pour 2022-2023, soit une augmentation de 22,3 millions de dollars (3,9 %) par rapport aux recettes révisées pour 2020-2021. Des contributions sont attendues de la part de grands donateurs tels que les États-Unis (194,0 millions de dollars), l'Union européenne (57,0 millions de dollars), le Japon (44,0 millions de dollars), l'Allemagne (38,0 millions de dollars), le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (33,0 millions de dollars) et la Norvège (30,0 millions de dollars), entre autres.

56. L'ONUDC a conçu son plan de collecte de fonds de manière à soutenir la mise en œuvre de sa Stratégie 2021-2025 et à mettre davantage l'accent sur la sensibilisation des donateurs aux aspects transversaux et stratégiques qui renforceront la capacité de l'Office à mettre en œuvre la Stratégie. Les dialogues stratégiques avec un plus grand nombre de donateurs et sur une base régulière sont l'un des moyens qui seront utilisés pour accroître la sensibilisation. Une autre solution consiste à diversifier la base de partenaires en incluant davantage d'agences de développement qui connaissent bien les efforts de réforme des Nations Unies et l'importance de contribuer aux fonctions essentielles. Les efforts des donateurs devraient également être complétés par un rapport sur les résultats obtenus en utilisant les ressources destinées à des fins générales et aux besoins futurs. Ces efforts devraient être soutenus par des programmes intégrés de nature régionale et thématique, permettant aux donateurs d'envisager la possibilité d'y contribuer par des ressources destinées à des fins génériques. L'examen du modèle de financement de l'ONUDC conduira également, à terme, à une transparence et à une responsabilité accrues, ainsi qu'à une redéfinition des priorités en matière de ressources, ce qui incitera les donateurs à envisager un financement plus prévisible et plus souple.

57. Les recettes attendues au titre de l'appui aux programmes, qui résultent de l'exécution des programmes, devraient s'élever à 52,5 millions de dollars en 2022-2023, soit une augmentation de 1,9 million de dollars par rapport au montant révisé des recettes pour 2020-2021 et une diminution de 5,0 millions de dollars (9,6 %) par rapport aux recettes prévues au budget initial pour la même période.

Prévisions de dépenses

58. On trouvera dans le tableau 1 ci-dessous les dépenses réelles pour 2018-2019, le budget initial et révisé approuvé pour 2020-2021, le budget final prévu pour 2020-2021 et le budget initial pour 2022-2023, par source de financement.

Tableau 1
Ressources prévues pour 2018-2023
(En milliers de dollars des États-Unis)

	Ressources du budget				
Catégorie de fonds	*2018-2019 (montant effectif)*	*2020-2021 (budget initial)*	*2020-2021 (budget révisé)*	*2020-2021 (budget final)*[a]	*2022-2023 (budget initial)*
A. Fonds destinés à des fins générales	8 072,9	8 423,2	8 411,5	8 052,0	8 726,9
B. Fonds destinés à des fins spéciales	602 542,7	697 886,9	568 568,0	556 566,0	585 228,8
C. Fonds d'appui aux programmes	46 538,3	56 990,0	52 034,3	49 171,2	51 632,4
D. Budget ordinaire[b]	45 253,9	46 883,7	46 883,7	46 883,7	47 421,4
Total	**702 407,8**	**810 183,8**	**675 897,4**	**660 672,9**	**693 009,5**

[a] Le budget final pour 2020-2021 est également présenté dans les annexes I et II afin de respecter les exigences des Normes comptables internationales pour le secteur public relatives à la présentation du budget final dans les états financiers.
[b] Inclut les ressources du budget ordinaire présentées aux chapitres 16 et 23 du projet de budget-programme pour 2022. Les prévisions pour 2023 sont calquées, par extrapolation, sur celles de 2022.

59. En 2022-2023, les principaux postes de dépenses au titre des programmes de l'ONUDC seront : a) la lutte contre la criminalité transnationale organisée (270,2 millions de dollars) ; b) la justice (99,7 millions de dollars) ; c) une approche globale et équilibrée de la lutte contre le problème mondial de la drogue (67,0 millions de dollars) ; d) la recherche, l'analyse des tendances et la criminalistique, y compris l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (61,4 millions de dollars) ; et e) la lutte contre la corruption (45,1 millions de dollars) (voir fig. II). Ensemble, ces cinq domaines représentent 78,4 % du programme de travail de l'ONUDC.

Figure II
Prévisions de dépenses par sous-programme, toutes sources de financement confondues pour 2022-2023
(En millions de dollars des États-Unis)

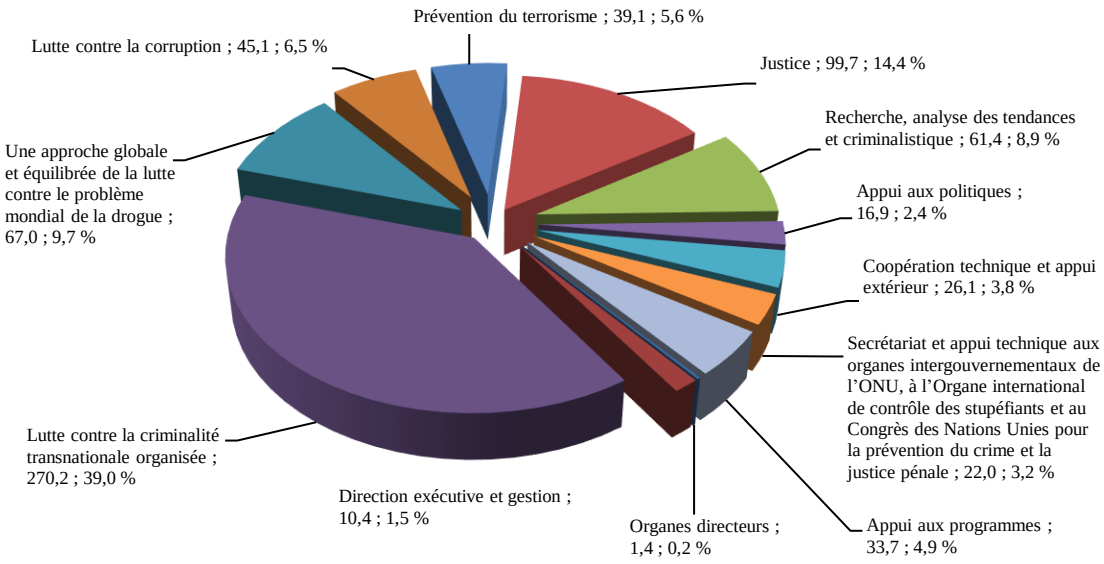

60. On voit sur la figure III les prévisions de dépenses par région, toutes sources de financement confondues, pour 2022-2023. L'ONUDC dispose d'un réseau de

17 bureaux régionaux, nationaux, de liaison et de partenariat et de 87 bureaux de programme (121 sites physiques au total). Outre les dépenses liées à l'exécution des programmes mondiaux qui s'élèvent à 379,1 millions de dollars (dont 47,4 millions de dollars au titre des ressources inscrites au budget ordinaire), les plus grosses dépenses d'exécution des programmes se feront dans les régions suivantes : Afrique et Moyen-Orient (130,4 millions de dollars) ; Amérique latine et Caraïbes (81,0 millions de dollars) ; Asie occidentale et centrale (51,9 millions de dollars) ; et Asie du Sud et de l'Est et Pacifique (45,3 millions de dollars).

Figure III
Prévisions de dépenses par région, toutes sources de financement confondues pour 2022-2023
(En millions de dollars des États-Unis)

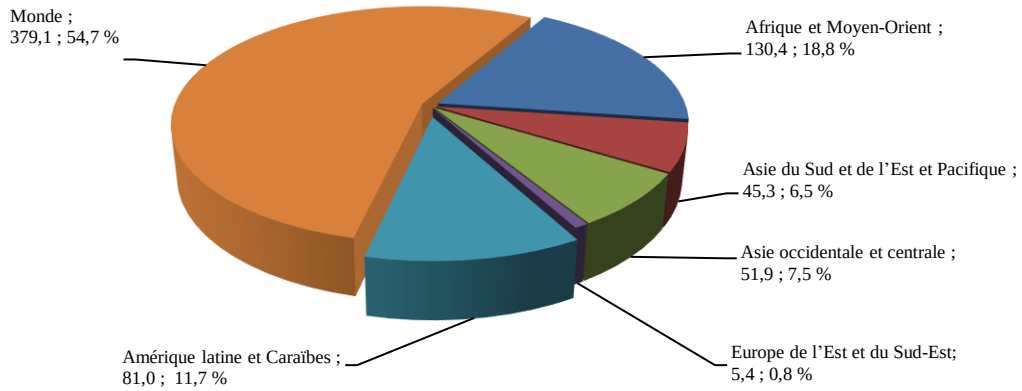

61. On trouvera dans le tableau 2 un récapitulatif du budget initial et du budget révisé pour l'exercice biennal 2020-2021 et des ressources prévues pour l'exercice biennal 2022-2023.

Tableau 2
Ressources prévues en 2020-2021 et 2022-2023

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)			*Postes*	
Catégorie de fonds	*2020-2021 (budget initial)*	*2020-2021 (budget révisé)*	*2022-2023*	*2020-2021*	*2022-2023*
A. Fonds destinés à des fins générales					
Postes	5 679,8	5 266,8	5 883,3	18	18
Autres objets de dépense	2 743,4	3 144,7	2 843,6	–	–
Total partiel	**8 423,2**	**8 411,5**	**8 726,9**	**18**	**18**
B. Fonds destinés à des fins spéciales[a]					
Programme contre la drogue	338 331,5	236 568,7	181 098,3	103	135
Programme contre le crime	359 555,4	331 999,2	404 130,5	264	320
Total partiel	**697 886,9**	**568 568,0**	**585 228,8**	**367**	**455**
C. Fonds d'appui aux programmes					
Postes	44 687,6	39 492,9	42 444,0	133	133
Autres objets de dépense	12 302,4	12 541,4	9 188,4	–	–
Total partiel	**56 990,0**	**52 034,3**	**51 632,4**	**133**	**133**
D. Budget ordinaire[b]					
Postes	38 754,1	38 754,1	40 838,8	125	125
Autres objets de dépense	8 129,6	8 129,6	6 582,6		
Total partiel	**46 883,7**	**46 883,7**	**47 421,4**	**125**	**125**

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)			*Postes*	
Catégorie de fonds	*2020-2021 (budget initial)*	*2020-2021 (budget révisé)*	*2022-2023*	*2020-2021*	*2022-2023*
Total	**810 183,8**	**675 897,4**	**693 009,5**	**643**	**731**

[a] Les postes prévus pour 2022-2023 incluent les postes administrés par l'ONUDC qui, en juin 2021, étaient financés sur des fonds destinés à des fins spéciales. Parmi les postes financés sur des fonds destinés à des fins spéciales, on comptait à cette date, outre ceux qui figurent dans les tableaux d'effectifs, 1 375 postes pourvus localement dans les bureaux extérieurs (68 administrateurs recrutés sur le plan national, 126 agents locaux des services généraux et 1 181 vacataires) et administrés par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour le compte de l'ONUDC. Bon nombre de ces postes sont à caractère temporaire, et leur niveau change fréquemment. L'augmentation du nombre de postes est liée à l'élargissement des programmes dans les domaines de la lutte contre la criminalité transnationale organisée, de la justice, de la recherche et du soutien aux organes intergouvernementaux.

[b] Inclut les ressources du budget ordinaire présentées aux chapitres 16 et 23 du projet de budget-programme pour 2022. Les prévisions pour 2023 sont calquées, par extrapolation, sur celles de 2022.

Fonds destinés à des fins générales

62. Compte tenu du faible montant des recettes destinées à des fins générales et des principes budgétaires sous-jacents, un budget d'un montant total de 8,7 millions de dollars est proposé, et il se compose des principaux éléments suivants :

a) Maintien du financement du Service de la recherche et de l'analyse des tendances (3,7 millions de dollars) et celui de la Section de la justice (0,3 million de dollars) ;

b) Maintien du financement de quelques fonctions essentielles, de certains travaux normatifs (1,0 million de dollars) et des activités du Bureau de liaison de New York (1,4 million de dollars) ;

c) Maintien du versement d'un montant de 2,1 millions de dollars aux bureaux extérieurs de l'ONUDC rencontrant des difficultés programmatiques, afin de les aider à poursuivre leurs activités à court terme ;

d) Crédits supplémentaires pour soutenir le développement de la nouvelle Stratégie de l'ONUV et de l'ONUDC pour l'égalité des genres et l'avancement des femmes (2022-2025) (0,2 million de dollars).

63. Globalement, les fonds destinés à des fins générales continuent de financer des fonctions essentielles limitées, une aide aux bureaux extérieurs et, autant que faire se peut, des activités de programme non financées.

Fonds destinés à des fins spéciales

64. Sur la base des évaluations des directeurs et directrices de programmes et d'un examen détaillé des prévisions relatives à l'exécution des programmes, les dépenses d'exécution financées au moyen de fonds destinés à des fins spéciales pour 2022-2023 devraient s'élever à 585,2 millions de dollars (soit une augmentation de 2,9 % par rapport au budget révisé pour 2020-2021). S'agissant du fonds du programme contre la drogue, les dépenses d'exécution devraient diminuer de 55,5 millions de dollars (30,6 %), pour passer de 236,6 millions de dollars en 2020-2021 (budget révisé) à 181,0 millions de dollars en 2022-2023. Cette diminution s'explique essentiellement par une exécution moins active du projet de développement alternatif lancé dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de paix conclu en Colombie, et elle est légèrement contrebalancée par le lancement d'un nouveau projet à grande échelle à l'appui du développement, de la mise en œuvre et du suivi des stratégies de réduction des cultures illicites, le développement alternatif et le renforcement global des territoires prioritaires du Gouvernement colombien. S'agissant du fonds du programme contre le crime, les dépenses d'exécution devraient augmenter de 72,1 millions de dollars (17,8 %), pour passer de 332,0 millions de dollars en 2020-2021 (budget révisé) à 404,1 millions de dollars en 2022-2023. Cette augmentation s'explique principalement par une exécution plus active de plusieurs

projets, dont : le projet de réforme de la procédure pénale au Panama ; le Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime ; le projet sur les systèmes de justice pénale au Sahel ; le projet sur le renforcement des capacités des États d'Afrique de l'Ouest à développer une réponse fondée sur les droits humains au trafic de personnes migrantes et à répondre efficacement aux violations des droits humains liées à la migration irrégulière ; le Programme mondial contre le blanchiment d'argent, le produit du crime et le financement du terrorisme ; et la prévention du terrorisme en Asie du Sud-Est. Les prévisions prennent également en compte l'achèvement du Programme mondial pour la mise en œuvre de la Déclaration de Doha sur l'intégration de la prévention de la criminalité et de la justice pénale dans le programme d'action plus large de l'Organisation des Nations Unies visant à faire face aux problèmes sociaux et économiques et à promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et la participation du public. On trouvera à l'annexe II des informations détaillées sur les dépenses des contributions volontaires à des fins spéciales, par région géographique et domaine d'activité.

Fonds d'appui aux programmes

65. Le budget des fonds d'appui aux programmes pour 2022-2023 est fixé par prudence à 51,6 millions de dollars, ce qui reflète une diminution de 0,4 million de dollars par rapport au budget révisé pour 2020-2021 et de 5,4 millions de dollars par rapport au budget initial pour 2020-2021. Par rapport aux montants versés au titre de l'appui aux programmes prévus à hauteur de 52,5 millions de dollars, cela permettrait d'atténuer le risque éventuel que l'objectif fixé en matière d'exécution des programmes ne soit pas atteint.

66. En 2022-2023, l'ONUDC lèvera les mesures temporaires d'économie mises en place en 2020 à la suite de l'apparition de la pandémie de COVID-19, notamment le gel temporaire des recrutements. Dans le même temps, après l'examen complet mené par l'Office sur la redéfinition des priorités pour les ressources, l'identification des gains d'efficacité, la rationalisation des processus opérationnels et l'intégration progressive des éléments du nouveau modèle de financement de l'ONUDC, le budget des dépenses d'appui aux programmes tient compte des principales mesures suivantes :

a) La suppression de six postes à la Division de la gestion (1 P-4, 1 P-3 et 4 postes d'agents des services généraux) en raison de la réduction des activités de programme en Colombie et de la rationalisation des processus opérationnels (1,6 million de dollars) ;

b) Le gel temporaire du recrutement à la Division de la gestion (0,8 million de dollars), à la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques (0,4 million de dollars) et à la Division des opérations (0,3 million de dollars) ;

c) La réduction du personnel temporaire (autre que pour les réunions) à la Division des opérations, à la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques et à la Division des traités (0,8 million de dollars) ;

d) Conformément au nouveau modèle de financement, le projet de budget inclut les estimations de la première phase du projet pilote sur le recouvrement des coûts directs, ce qui entraîne une réduction de 0,8 million de dollars ;

e) Les gains d'efficacité que l'Office prévoit de réaliser concernent Umoja, l'informatique, les services de conseil et les voyages (0,5 million de dollars) ;

f) Le déclassement de D-1 à P-5 de deux postes de représentant au bureau de pays en Afghanistan et au Bureau de la liaison et des partenariats au Brésil, et le déclassement de P-5 à P-4 d'un poste de la Division de la gestion (administrateur de programme), soit une réduction de 0,2 million de dollars. Les postes du bureau de pays sont financés à hauteur de 60 % sur les fonds d'appui aux programmes et de 40 % sur les fonds destinés à des fins spéciales.

67. Les tableaux 4 et 5 indiquent la répartition des ressources nécessaires par source de financement et composante du budget. Les détails des variations budgétaires figurent aux sections relatives au programme du présent document.

C. Soldes des fonds

68. On trouvera dans le tableau 3 un récapitulatif des estimations des soldes, des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 2022-2023.

Tableau 3
Récapitulatif des estimations des soldes, des recettes et des dépenses des fonds pour l'exercice biennal 2022-2023
(En millions de dollars des États-Unis)

Budget initial 2022-2023	*Fonds destinés à des fins générales*	*Fonds destinés à des fins spéciales*[a]	*Fonds d'appui aux programmes*
A. Financement			
Soldes des fonds en début d'exercice	15,9	760,3	29,4
B. Recettes			
Recettes	9,0	522,5	52,5
C. Dépenses			
Dépenses	8,7	585,2	51,6
Excédent (déficit) (B-C)	**0,3**	**(62,7)**	**0,9**
Soldes des fonds en début d'exercice	**16,2**	**697,6**	**30,3**

[a] S'agissant des fonds destinés à des fins spéciales, le montant total des recettes (575,0 millions de dollars) est ajusté compte tenu des montants prélevés par l'ONUDC au titre de l'appui aux programmes (52,7 millions de dollars), déduction faite des montants versés au même titre aux partenaires d'exécution (0,2 million de dollars).

69. Les soldes des fonds destinés à des fins générales et des fonds d'appui aux programmes (non soumis à restriction) s'établissent respectivement à 15,9 millions de dollars et 29,4 millions de dollars au début de l'exercice biennal 2022-2023. Les politiques financières de l'ONU exigent qu'il soit constitué, pour les fonds destinés à des fins générales et les fonds destinés à des fins spéciales, une réserve s'élevant à 15 % des dépenses annuelles prévues et, pour les fonds d'appui aux programmes, une réserve représentant 20 % des dépenses annuelles. Le niveau moyen d'exécution prévu pour l'exercice biennal étant de 322,8 millions de dollars par an et le solde prévu des fonds non préaffectés (fonds destinés à des fins générales et fonds d'appui aux programmes) étant de 46,5 millions de dollars, l'ONUDC ne respecte pas pleinement les règles, qui voudraient que ce montant soit de 49,7 millions de dollars. Aussi les réserves de l'Office sont-elles surveillées de près. La situation financière du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale est récapitulée à l'annexe III.

V. Conclusion

70. Le budget consolidé pour 2022-2023 a été préparé sur la base de la Stratégie de l'ONUDC pour 2021-2025 et de la stratégie détaillée dans le cadre du plan-programme annuel pour 2022[1].

71. La pandémie de COVID-19 a eu de grosses conséquences sur l'exécution des programmes en 2020. Cependant, l'ONUDC s'est rapidement adapté, mettant en place des mesures d'atténuation et suivant de près l'exécution des programmes afin d'en assurer efficacement la mise en œuvre.

72. Pour la période 2022-2023, les prévisions de dépenses relatives à l'exécution des programmes de l'ONUDC s'élèvent à 585,2 millions de dollars, soit une augmentation de 2,9 % par rapport au budget révisé de 2020-2021, qui s'établissait à 568,6 millions de dollars. Le budget des dépenses d'appui au programme est ramené à 51,6 millions de dollars, soit une baisse de 0,8 % par rapport au budget révisé de

[1] A/76/6 (Sect. 16).

52 millions de dollars. Le montant des fonds destinés à des fins générales a été augmenté pour s'établir à 8,4 millions de dollars, à partir de l'hypothèse selon laquelle les recettes attendues, d'un montant de 9,0 millions de dollars, seront effectivement perçues.

73. L'ONUDC satisfait aux demandes des États Membres en présentant dans le budget 2022-2023 les résultats de la première phase du pilote sur le recouvrement des coûts directs dans le cadre de la révision son modèle de financement. Il continuera également à appliquer la gestion des risques, à surveiller la structure des coûts de ses bureaux extérieurs par rapport aux besoins liés à ses programmes et à établir de manière transparente le coût des activités.

74. L'ONUDC contribue pleinement aux efforts de réforme de l'ONU (réforme du système des Nations Unies pour le développement et de la gestion) et aux initiatives d'amélioration, comme le contrôle interne, la gestion axée sur les résultats et la gestion des risques.

Tableau 4
Répartition des ressources par composante
(En milliers de dollars des États-Unis)

Composante		*Fonds destinés à des fins générales*		*Fonds destinés à des fins spéciales*		*Fonds d'appui aux programmes*		*Budget ordinaire*		*Total*	
		2020-2021 (budget révisé)	*2022-2023*	*2020-2021 (budget révisé)*	*2022-2023*	*2020-2021 (budget révisé)*	*2022-2023*	*2020-2021 (budget révisé)*	*2022-2023*	*2020-2021 (budget révisé)*	*2022-2023*
A.	**Organes directeurs**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**2 519,7**	**1 355,2**	**2 519,7**	**1 355,2**
B.	**Direction exécutive et administration**	**411,9**	**651,8**	**2 332,0**	**3 172,8**	**4 076,7**	**4 786,5**	**1 718,8**	**1 786,6**	**8 539,4**	**10 397,7**
C.	**Programme de travail**										
1.	Lutte contre la criminalité transnationale organisée	483,3	512,6	208 858,4	261 414,9	1 900,6	1 933,4	6 258,4	6 344,6	217 500,7	270 205,5
2.	Approche globale et équilibrée de la lutte contre le problème mondial de la drogue	–	–	127 664,1	65 112,9	288,4	265,8	1 545,1	1 589,6	129 497,6	66 968,3
3.	Lutte contre la corruption	–	–	39 554,1	38 597,9	582,9	561,7	5 735,5	5 987,4	45 872,5	45 147,0
4.	Prévention du terrorisme	–	–	27 005,8	36 183,8	202,6	112,7	2 741,5	2 846,6	29 949,9	39 143,1
5.	Justice	325,7	300,0	80 272,0	96 508,3	–	–	2 729,9	2 844,6	83 327,6	99 652,9
6.	Recherche, analyse des tendances et criminalistique[a]	3 707,9	3 694,3	51 899,9	49 892,5	1 582,0	1 300,6	5 719,8	6 526,4	62 909,6	61 413,8
7.	Appui en matière de politiques	1 361,1	1 446,6	6 505,7	7 942,2	5 309,2	5 207,6	2 727,5	2 261,0	15 903,5	16 857,4
8.	Coopération technique et appui opérationnel	2 121,6	2 121,6	8 173,9	8 324,3	12 369,6	12 420,6	3 110,4	3 282,4	25 775,5	26 148,9
9.	Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes intergouvernementaux de l'ONU, à l'Organe international de contrôle des stupéfiants et au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	–	–	9 317,9	10 320,2	–	–	11 169,8	11 703,0	20 487,7	22 023,2
	Total partiel C	**7 999,6**	**8 075,1**	**559 251,8**	**574 296,9**	**22 235,3**	**21 802,4**	**41 737,9**	**43 385,6**	**631 224,6**	**647 560,0**
D.	**Appui aux programmes**	**–**	**–**	**6 984,2**	**7 759,2**	**25 722,2**	**25 041,7**	**907,3**	**894,0**	**33 613,7**	**33 694,9**
	Total	**8 411,5**	**8 726,9**	**568 568,0**	**585 228,8**	**52 034,3**	**51 630,6**	**46 883,7**	**47 421,4**	**675 897,4**	**693 007,7**

[a] Y compris le fonds subsidiaire pour l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, à hauteur de 19,7 millions de dollars en 2020-2021 (budget révisé) et de 16,0 millions de dollars en 2022-2023.

Tableau 5
Postes nécessaires par composante

Composante	*Fonds destinés à des fins générales*		*Fonds destinés à des fins spéciales*[a]		*Fonds d'appui aux programmes*		*Budget ordinaire*		*Total*	
	2020-2021 (budget révisé)	*2022-2023*	*2020-2021 (budget révisé)*	*2022-2023*	*2020-2021 (budget révisé)*	*2022-2023*	*2020-2021 (budget révisé)*	*2022-2023*	*2020-2021 (budget révisé)*	*2022-2023*
A. Organes directeurs	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	**1**	**1**	**5**	**5**	**12**	**12**	**4**	**4**	**22**	**22**
C. Programme de travail										
1. Lutte contre la criminalité transnationale organisée	1	1	116	159	5	5	18	18	140	183
2. Approche globale et équilibrée de la lutte contre le problème mondial de la drogue	–	–	26	24	1	1	4	4	31	29
3. Lutte contre la corruption	–	–	38	30	1	1	18	18	57	49
4. Prévention du terrorisme	–	–	21	26	–	–	8	8	29	34
5. Justice	1	1	32	48	–	–	8	8	41	57
6. Recherche, analyse des tendances et criminalistique	12	12	49	67	4	4	17	17	82	100
7. Appui en matière de politiques	3	3	10	14	16	16	6	6	35	39
8. Coopération technique et appui opérationnel	–	–	37	39	18	18	4	4	59	61
9. Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes intergouvernementaux de l'ONU, à l'Organe international de contrôle des stupéfiants et au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	–	–	9	17	–	–	38	38	47	55
Total partiel C	**17**	**17**	**338**	**424**	**45**	**45**	**121**	**121**	**521**	**607**
D. Appui aux programmes	**–**	**–**	**24**	**26**	**76**	**76**	**–**	**–**	**100**	**102**
Total	**18**	**18**	**367**	**455**	**133**	**133**	**125**	**125**	**643**	**731**

[a] Les postes prévus pour 2022-2023 incluent les postes administrés par l'ONUDC qui, en juin 2021, étaient financés au moyen de fonds destinés à des fins spéciales. Parmi les postes financés au moyen de fonds destinés à des fins spéciales, on comptait à cette date, outre ceux qui figurent dans les tableaux d'effectifs, 1 375 postes pourvus localement dans les bureaux extérieurs (68 administrateurs recrutés sur le plan national, 126 agents locaux des services généraux et 1 181 vacataires) et administrés par le PNUD pour le compte de l'ONUDC. Bon nombre de ces postes sont à caractère temporaire, et leur niveau change fréquemment.

VI. Aperçu des ressources par sous-programme

A. Organes directeurs

75. La répartition des ressources au titre des organes directeurs est indiquée au tableau 6 ci-dessous.

Tableau 6
Ressources prévues : organes directeurs

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)			*Postes*	
Catégorie de fonds	*2020-2021 (budget initial)*	*2020-2021 (budget révisé)*	*2022-2023*	*2020-2021*	*2022-2023*
Budget ordinaire					
Postes	–	–	–	–	–
Autres objets de dépense	2 519,7	2 519,7	1 355,2		
Total	**2 519,7**	**2 519,7**	**1 355,2**	**–**	**–**

76. Les ressources nécessaires au financement du service des organes directeurs, d'un montant de 1 355 200 dollars, seront imputées au budget ordinaire au titre du chapitre 16 du projet de budget-programme pour 2022 et 2023. La diminution de 1 164 500 dollars (46,2 %) par rapport au budget révisé de 2020-2021 s'explique avant tout par des dépenses non renouvelables au titre de la tenue du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui a lieu tous les cinq ans, comme cela est prévu dans les résolutions 46/152, 56/119, 74/171 et 75/253 IV et dans la décision 74/550 B de l'Assemblée générale, et au titre de la session d'organisation ponctuelle du Comité intergouvernemental spécial à composition non limitée chargé d'élaborer une convention internationale générale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles, comme cela est prévu dans la résolution 74/247 de l'Assemblée générale.

77. Les dépenses destinées à des fins spéciales pour les projets ayant trait aux activités du secrétariat des organes directeurs et au secrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants apparaissent au sous-programme 9.

B. Direction exécutive et administration

78. La répartition des ressources au titre de la direction exécutive et de l'administration est indiquée au tableau 7 ci-dessous.

Tableau 7
Ressources prévues : direction exécutive et administration

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)			*Postes*	
Catégorie de fonds	*2020-2021 (budget initial)*	*2020-2021 (budget révisé)*	*2022-2023*	*2020-2021*	*2022-2023*
A. Fonds destinés à des fins générales					
Postes	397,0	404,9	444,2	1	1
Autres objets de dépense	7,5	7,0	207,6		
Total partiel	**404,5**	**411,9**	**651,8**	**1**	**1**
B. Fonds destinés à des fins spéciales					
Programme contre la drogue	3 398,2	2 332,0	3 172,8	5	5
Programme contre le crime	–	–	–	–	–
Total partiel	**3 398,2**	**2 332,0**	**3 172,8**	**5**	**5**

Catégorie de fonds	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)			Postes	
	2020-2021 (budget initial)	2020-2021 (budget révisé)	2022-2023	2020-2021	2022-2023
C. Fonds d'appui aux programmes					
Postes	3 920,5	3 342,7	4 058,5	12	12
Autres objets de dépense	675,7	734,0	728,0		
Total partiel	**4 596,2**	**4 076,7**	**4 786,5**	**12**	**12**
D. Budget ordinaire					
Postes	1 658,7	1 658,7	1 739,0	4	4
Autres objets de dépense	60,1	60,1	47,6		
Total partiel	**1 718,8**	**1 718,8**	**1 786,6**	**4**	**4**
Total	**10 117,7**	**8 539,4**	**10 397,7**	**22**	**22**

79. Le montant total des ressources prévues au titre de la direction exécutive et de l'administration est estimé à 10 397 700 dollars pour 2022-2023, en hausse de 1 858 200 dollars (soit 21,8 %) par rapport au budget révisé de 2020-2021.

80. Les prévisions au titre des fonds destinés à des fins générales pour 2022-2023 s'élèvent à 651 800 dollars, en hausse de 239 900 dollars (soit 36,8 %) par rapport au budget révisé de 2020-2021. Ils devraient servir à financer un poste (P-4) au Bureau de la direction exécutive ainsi que les dépenses connexes. L'augmentation prend en compte des crédits supplémentaires demandés pour soutenir le développement de la nouvelle Stratégie concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (2022-2025) de l'ONUV et de l'ONUDC.

81. Les dépenses destinées à des fins spéciales devraient s'élever à 3 172 800 dollars, dont 1 675 800 dollars au titre du projet mondial du Bureau de la direction exécutive visant à promouvoir l'égalité des sexes et 1 497 000 dollars pour le Groupe de l'évaluation indépendante.

82. La Stratégie concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (2022-2025) de l'ONUV et de l'ONUDC sera mise en œuvre dans le cadre du programme mondial de promotion de l'égalité des sexes et d'avancement des femmes. Les ressources permettront de poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie, garantissant ainsi que les mécanismes d'approbation des programmes tiennent compte de la problématique femmes-hommes ; que les gestionnaires de programme intègrent les questions de genre dans les activités opérationnelles de chaque sous-programme, selon qu'il conviendra ; que l'ONUDC effectue des analyses ventilées par sexe dans tous ses domaines d'activité ; que le personnel bénéficie d'une aide au renforcement des capacités et d'outils relatifs à la transversalisation des questions de genre ; qu'il existe un échange systématique des enseignements tirés de l'expérience et des bonnes pratiques dans le cadre du réseau des coordonnateurs et coordonnatrices pour les questions d'égalité des sexes de l'Office ; et que l'Office se tient au courant des nouveaux développements dans le domaine de l'égalité des sexes.

83. Les ressources destinées à la Section de l'évaluation indépendante aideront à garantir un minimum de continuité dans l'appui et les directives que la Section fournit dans le but de renforcer une culture axée sur la responsabilité et l'apprentissage à l'ONUDC, contribuant ainsi à la mise en œuvre de la Stratégie de l'Office pour 2021-2025. Cela consiste à lancer au moins une évaluation stratégique, à gérer plusieurs évaluations approfondies très complexes et à soutenir de nombreuses évaluations de projets. En outre, une collaboration active avec d'autres entités des Nations Unies – par exemple, dans le cadre d'évaluations ou d'autres initiatives communes – sera mise en avant afin de tirer parti de l'avantage que présente l'Office, qui propose une large gamme de services d'évaluation liés aux drogues, au crime et au terrorisme. Dans le cadre de la pandémie de COVID-19, les outils et processus d'évaluation participative seront encore renforcés pour offrir des informations en temps réel, conformément aux meilleures pratiques préconisées par le Groupe des

Nations Unies pour l'évaluation. Tous les processus d'évaluation seront révisés afin qu'ils soient pleinement conformes aux nouvelles exigences des plans d'action à l'échelle du système, y compris ceux sur l'égalité des genres et le handicap, afin de ne pas faire de laissés-pour-compte. Ainsi, les considérations relatives aux droits humains et à l'égalité des sexes continueront d'être pleinement intégrées dans le processus d'évaluation. Ces ressources permettraient également de soutenir la coopération avec les services d'audit en vue de rationaliser les procédures de contrôle. En outre, elles seraient utilisées pour accroître pleinement les initiatives de développement des capacités d'évaluation pour le personnel de l'ONUDC ainsi que pour aider les États Membres à renforcer les capacités nationales d'évaluation, comme cela est prévu dans la résolution 69/237 de l'Assemblée générale.

84. Les prévisions au titre des dépenses d'appui aux programmes pour 2022-2023 s'élèvent à 4 786 500 dollars, soit 709 800 dollars (17,4 %) de plus que le montant inscrit au budget révisé de 2020-2021. Les ressources prévues devraient permettre de financer huit postes [1 D-1, 3 P-4, 1 P-3, 2 P-2, 1 poste d'agent des services généraux (autre classe)] au Bureau de la direction exécutive, quatre postes [1 P-4, 1 P-2 et 2 postes d'agent des services généraux (autre classe)] à la Section de l'évaluation indépendante, le personnel temporaire (autre que pour les réunions), les frais de représentation, les missions de la direction exécutive sur le terrain, les services contractuels, les consultants et les experts, les fournitures et le matériel, les frais généraux de fonctionnement et la contribution aux services communs. L'augmentation résulte principalement de la finalisation du recrutement aux postes maintenus temporairement vacants en 2020-2021.

85. Les ressources demandées au titre du budget ordinaire pour le Bureau de la direction exécutive et la Section de l'évaluation indépendante seront présentées au chapitre 16 du projet de budget-programme pour l'exercice 2022.

C. Programme de travail

Sous-programme 1. Lutte contre la criminalité transnationale organisée

86. La responsabilité de l'exécution du sous-programme 1 incombe à la Division des traités. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie, aux résultats prévus et aux produits attendus décrits au sous-programme 1 du projet de plan-programme pour 2022 présenté dans le document A/76/6 (Sect. 16).

87. Le sous-programme contribue à prévenir et à combattre la criminalité transnationale organisée et le trafic illicite.

88. La répartition des ressources prévues au titre du sous-programme 1 est indiquée au tableau 8 ci-dessous.

Tableau 8
Ressources prévues : sous-programme 1. Lutte contre la criminalité transnationale organisée

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)			*Postes*	
Catégorie de fonds	*2020-2021 (budget initial)*	*2020-2021 (budget révisé)*	*2022-2023*	*2020-2021*	*2022-2023*
A. Fonds destinés à des fins générales					
Postes	474,6	476,5	503,8	1	1
Autres objets de dépense	7,7	6,8	8,8		
Total partiel	**482,3**	**483,3**	**512,6**	**1**	**1**
B. Fonds destinés à des fins spéciales					
Programme contre la drogue	69 861,9	65 069,5	70 359,8	26	46
Programme contre le crime	168 340,0	143 788,9	191 055,0	90	113
Total partiel	**238 201,9**	**208 858,4**	**261 414,9**	**116**	**159**
C. Fonds d'appui aux programmes					
Postes	1 507,2	1 459,2	1 571,9	5	5
Autres objets de dépense	463,1	441,4	363,3		
Total partiel	**1 970,3**	**1 900,6**	**1 935,2**	**5**	**5**
D. Budget ordinaire					
Postes	5 624,5	5 624,5	5 921,8	18	18
Autres objets de dépense	633,9	633,9	422,8		
Total partiel	**6 258,4**	**6 258,4**	**6 344,6**	**18**	**18**
Total	**246 912,9**	**217 500,7**	**270 207,3**	**140**	**183**

89. Le montant total des ressources prévues au titre du sous-programme 1 est de 270 207 300 dollars pour 2022-2023, en hausse de 52 706 500 dollars (soit 24,2 %) par rapport au budget révisé de 2020-2021.

90. Les prévisions au titre des fonds destinés à des fins générales pour 2022-2023 s'élèvent à 512 600 dollars, soit 29 300 dollars (6,1 %) de plus que les prévisions révisées du budget de 2020-2021. Ces ressources serviront à financer le poste (P-5) du Chef de la Section de l'appui à l'application de la Convention (Service de la criminalité organisée et du trafic illicite) et les autres objets de dépense connexes.

91. Les prévisions au titre des fonds destinés à des fins spéciales pour 2022-2023 s'élèvent à 261 414 900 dollars, soit 52 556 400 dollars (25,2 %) de plus que les prévisions révisées du budget de 2020-2021. Cette augmentation résulte principalement de la mise en œuvre accélérée de grands projets, tels que la consolidation de la réforme de la procédure pénale au Panama, le renforcement des systèmes de justice pénale au Sahel afin de lutter efficacement contre le trafic de drogues, le trafic illicite, la criminalité organisée, le terrorisme et la corruption dans la région, et le renforcement des capacités des États d'Afrique de l'Ouest à développer une réponse au trafic de personnes migrantes fondée sur les droits humains et à répondre efficacement aux violations des droits humains liées à la migration irrégulière.

92. Les ressources prévues doivent permettre de financer des services consultatifs juridiques et d'autres activités de coopération technique visant à aider les pays à appliquer la Convention contre la criminalité organisée, les Protocoles s'y rapportant et les conventions internationales relatives au contrôle des drogues, ainsi qu'à continuer de progresser vers la réalisation de l'objectif de développement durable nº 16 (paix, justice et institutions efficaces). L'Office continuera d'aider les États Membres à renforcer leurs capacités juridiques, institutionnelles et opérationnelles de lutte contre la criminalité transnationale organisée, y compris la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, la traite des êtres humains et le trafic illicite de personnes migrantes, le blanchiment d'argent, le trafic de biens culturels, la cybercriminalité, la criminalité liée aux produits médicaux falsifiés, les crimes qui affectent l'environnement et d'autres formes de criminalité. L'Office continuera également de fournir un appui soutenu au fonctionnement du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant.

93. L'Assemblée générale, le Conseil économique et social, la Conférence des Parties et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale continuent de charger l'ONUDC de fournir une assistance technique en fonction des besoins recensés. L'Office poursuivra ces activités, en coopération avec les parties prenantes, notamment en ce qui concerne la prévention, la détection, les enquêtes et les poursuites dans les affaires de cybercriminalité sous toutes ses formes, y compris les abus et l'exploitation sexuels en ligne visant des enfants. Grâce au Programme mondial sur la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée : de la théorie à la pratique, l'Office fournit une assistance à l'élaboration de lois et de stratégies visant à prévenir et à combattre la criminalité organisée. Dans le cadre du Programme mondial de contrôle des conteneurs, il fournit une assistance technique pour renforcer le contrôle du fret maritime et aérien aux frontières afin de lutter contre les trafics et les infractions connexes. Par l'entremise de son Programme mondial contre le blanchiment d'argent, le produit du crime et le financement du terrorisme, il continuera de fournir dans la durée une assistance technique étendue aux praticiennes et praticiens nationaux et aux acteurs du secteur privé pour l'élaboration et la mise en œuvre de cadres juridiques et réglementaires ainsi que de mesures et de pratiques opérationnelles dans ces domaines. Dans le cadre des programmes mondiaux de lutte contre les armes à feu, la traite des êtres humains et le trafic illicite de personnes migrantes, l'Office continuera d'aider à l'élaboration de solutions mondiales à des problèmes critiques, en étroite consultation et coordination avec les bureaux régionaux et ses interlocuteurs gouvernementaux. Par ailleurs, il continuera de promouvoir et de renforcer la coopération internationale en matière pénale entre praticiennes et praticiens par l'élaboration d'outils et de publications, et l'organisation de sessions de formation et d'ateliers en rapport avec la criminalité transnationale organisée et d'autres infractions graves. Dans le cadre de son programme mondial de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts, l'Office continuera d'aider les gouvernements à renforcer leurs ripostes « de la scène de crime au tribunal » (détection et répression, poursuites et procès) à ce type de criminalité, à moderniser leur législation, à intensifier la coopération internationale dans le cadre d'enquêtes et de poursuites conjointes et à combattre la corruption et le blanchiment d'argent dans ce contexte.

94. Les prévisions au titre de l'appui aux programmes pour 2022-2023 sont estimées à 1 935 200 dollars, soit 34 600 dollars (1,8 %) de plus que le montant inscrit au budget révisé de 2020-2021. Les dépenses comprennent cinq postes (1 P-4 et 1 poste d'agent des services généraux (autre classe) au Bureau de la direction de la Division des traités, et 1 P-4 et 2 postes d'agent des services généraux (autre classe) au Service de la criminalité organisée et du trafic illicite), les voyages du personnel, le personnel temporaire (autre que pour les réunions) et les objets de dépense autres que les postes. L'augmentation s'explique par l'actualisation des coûts, qui est compensée par la baisse des dépenses au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) et des voyages, qui résulte des efforts déployés par le sous-programme pour réaliser des gains d'efficacité.

95. Les fonds demandés au titre du budget ordinaire seront présentés au chapitre 16, sous-programme 1 (Lutte contre la criminalité transnationale organisé), du projet de budget-programme pour 2022.

Sous-programme 2. Approche globale et équilibrée de la lutte contre le problème mondial de la drogue

96. La responsabilité opérationnelle du sous-programme 2 incombe au Service de la santé et de la prévention de la toxicomanie. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie, aux résultats prévus et aux produits attendus décrits en détails au sous-programme 2 du projet de plan-programme pour 2022 présenté dans le document A/76/6 (Sect. 16).

97. Le sous-programme contribue à la réalisation de l'objectif consistant à veiller à ce que des mesures d'action globales et équilibrées soient prises afin de faire face au problème mondial de la drogue, notamment des initiatives de réduction de la demande et de l'offre et des mesures connexes, ainsi qu'une coopération internationale renforcée.

98. La répartition des ressources prévues au titre du sous-programme 2 est indiquée au tableau 9 ci-dessous.

Tableau 9
Ressources prévues : sous-programme 2. Approche globale et équilibrée de la lutte contre le problème mondial de la drogue

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)			*Postes*	
Catégorie de fonds	*2020-2021 (budget initial)*	*2020-2021 (budget révisé)*	*2022-2023*	*2020-2021*	*2022-2023*
A. Fonds destinés à des fins spéciales					
Programme contre la drogue	220 499,4	127 664,1	65 112,9	26	24
Programme contre le crime	–	–	–	–	–
Total partiel	**220 499,4**	**127 664,1**	**65 112,9**	**26**	**24**
B. Fonds d'appui aux programmes					
Postes	219,1	207,9	213,6	1	1
Autres objets de dépense	102,3	80,5	52,2		
Total partiel	**321,4**	**288,4**	**265,8**	**1**	**1**
C. Budget ordinaire					
Postes	1 437,5	1 437,5	1 508,2	4	4
Autres objets de dépense	107,6	107,6	81,4		
Total partiel	**1 545,1**	**1 545,1**	**1 589,6**	**4**	**4**
Total	**222 365,9**	**129 497,6**	**66 968,3**	**31**	**29**

99. Le montant total des ressources prévues au titre du sous-programme 2 est de 66 968 300 dollars pour 2022-2023, en baisse de 62 529 400 dollars (soit 48,3 %) par rapport au budget révisé de 2020-2021.

100. Les prévisions au titre des fonds destinés à des fins spéciales pour 2022-2023 s'élèvent à 65 112 900 dollars, soit 62 551 200 dollars (49,0 %) de moins que les prévisions du budget révisé de 2020-2021. Cette diminution s'explique essentiellement par une réduction des activités programmatiques au titre du projet de développement alternatif lancé dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de paix conclu en Colombie.

101. Les activités menées dans le cadre du programme resteront axées sur la promotion de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation d'interventions et de stratégies fondées sur des données scientifiques, comme prévu dans les Normes internationales en matière de prévention de l'usage de drogues et les Normes internationales en matière de traitement des troubles liés à l'usage de drogues de l'ONUDC et de l'OMS. Les Normes internationales en matière de prévention seront mises à jour et le programme continuera de conduire des campagnes s'adressant aux familles, aux établissements scolaires et aux milieux sportifs et humanitaires, ainsi que de mobiliser les jeunes en faveur de la prévention antidrogue et de la promotion de la santé dans le cadre de l'Initiative de l'ONUDC pour les jeunes. Au titre du programme de l'ONUDC et de l'OMS relatif au traitement et à la prise en charge de la dépendance à la drogue, on poursuivra les efforts visant à améliorer les services destinés aux personnes, notamment aux enfants, aux jeunes et aux femmes, qui souffrent de troubles liés à l'usage de drogues dans le monde entier, y compris en milieu carcéral, et à promouvoir des mesures alternatives à la condamnation et à la sanction. Enfin, l'ONUDC diffusera des outils et des documents d'orientation devant aider à assurer l'accès aux substances placées sous contrôle nécessaires à des fins médicales tout en en prévenant le détournement et l'abus.

102. En 2022-2023, l'ONUDC continuera d'aider les États Membres à mettre en application, en ce qui concerne le VIH/sida, les dispositions du document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la lutte commune contre le problème mondial de la drogue tenue en 2016 et d'exécuter la Stratégie mondiale de lutte contre le sida 2021-2026, adoptée[2] au cours de la session extraordinaire virtuelle du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) en mars 2021. En tant qu'organisme pivot de l'ONUSIDA pour la prévention, le traitement et la prise en charge du VIH chez les usagers de drogues, en particulier les usagers par injection et les personnes incarcérées, l'ONUDC aidera les États Membres à intensifier les interventions fondées sur des données factuelles afin d'atteindre les cibles fixées pour 2025 dans la Stratégie mondiale de lutte contre le sida, condition préalable essentielle pour mettre fin d'ici à 2030 à l'épidémie de sida qui représente une menace pour la santé publique (cible 3.3 de l'objectif de développement durable n° 3). Ses travaux sur le VIH se concentreront sur les pays hautement prioritaires, et le renforcement des capacités de la société civile, des organisations à assise communautaire et des secteurs nationaux de la santé publique, du contrôle des drogues, de la justice pénale et de la détection et de la répression ainsi que l'aide à la conclusion de partenariats entre ces acteurs. L'ONUDC continuera de faciliter la mise en œuvre de stratégies et de programmes de lutte contre le VIH complets et fondés sur des données factuelles à l'intention des usagers de drogues et des personnes incarcérées, en mettant plus particulièrement l'accent sur l'égalité des sexes et les droits de la personne. Il renforcera les méthodes permettant de suivre et d'évaluer les services de prise en charge du VIH prévus pour toutes ces personnes et travaillera avec ses partenaires à améliorer les estimations épidémiologiques. En outre, il favorisera la mise en place de mesures de prévention et de traitement de l'hépatite virale C imputable à l'usage de drogues et continuera à aider les États Membres à renforcer leur capacité à prévenir la transmission du VIH imputable à l'usage de drogues chez les femmes, y compris la transmission du VIH de la mère à l'enfant dans la population générale et dans les prisons.

103. La Stratégie sur les drogues synthétiques, lancée le 19 novembre 2021, s'appuie sur quatre domaines d'action synergiques et complémentaires, à savoir : a) le multilatéralisme et la coopération internationale ; b) l'alerte rapide quant aux menaces liées aux drogues synthétiques qui font leur apparition ; c) la prise de mesures sanitaires scientifiquement fondées ; et d) le renforcement des capacités en matière de lutte antidrogue. Elle représente un cadre d'action fondé sur la science qui permettra de s'attaquer à ce problème mondial concernant les sous-programmes 1, 2, 6, 7 et 8.

[2] Certains États Membres n'ont pas voulu s'associer à tous les volets de la Stratégie mondiale de lutte contre le sida 2021-2026. On trouvera des précisions concernant l'adoption de la Stratégie à l'adresse www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/Decisions_PCBSS_2021_EN.pdf.

104. Concernant les moyens de subsistance et le développement alternatif, l'ONUDC continuera de mettre en œuvre des programmes de développement alternatif dans six pays très touchés par les cultures illicites, à savoir l'Afghanistan, la Bolivie (État plurinational de), la Colombie, le Myanmar, le Pérou et la République démocratique populaire lao. Le Programme mondial sur le développement alternatif facilitera le dialogue politique et la communication avec les pays concernés par les cultures illicites. Au Myanmar et en République démocratique populaire lao, on continuera d'apporter aux agriculteurs et aux agricultrices pauvres des solutions de remplacement viables et durables (cultures commerciales pérennes, activités para-agricoles) et de soutenir les coopératives agricoles. Dans les Andes, un soutien accru sera apporté aux coopératives agricoles, et l'accès des produits issus du développement alternatif aux marchés nationaux et internationaux sera étendu. Les dépenses liées au développement alternatif ne devraient pas changer au cours de l'exercice biennal 2022-2023.

105. Les prévisions au titre de l'appui aux programmes pour 2022-2023 sont estimées à 265 800 dollars, soit 22 600 dollars (7,8 %) de moins que le montant inscrit au budget révisé de 2020-2021. Il permettra de financer un poste d'agent des services généraux (autres classes) au Service de la prévention de la toxicomanie et de la santé ainsi que d'autres objets de dépense (personnel temporaire (autre que pour les réunions), voyages, services contractuels et contribution aux services communs). La diminution est due à la baisse des dépenses au titre des voyages, des consultants et des contributions aux services communs, qui résulte des efforts déployés par le sous-programme pour réaliser des gains d'efficacité et qui est contrebalancée par l'actualisation des facteurs de coût.

106. Les fonds demandés au titre du budget ordinaire seront présentés au chapitre 16, sous-programme 2 (Approche globale et équilibrée de la lutte contre le problème mondial de la drogue), du projet de budget-programme pour 2022.

Sous-programme 3. Lutte contre la corruption

107. La responsabilité de l'exécution du sous-programme 3 incombe à la Division des traités. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie, aux résultats prévus et aux produits attendus décrits en détails au sous-programme 3 du projet de plan-programme pour 2022 [A/76/6 (Sect. 16)].

108. Le sous-programme contribue à la réalisation de l'objectif consistant à lutter contre la corruption grâce à une application efficace de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

109. La répartition des ressources prévues au titre du sous-programme 3 est indiquée au tableau 10 ci-dessous.

Tableau 10
Ressources prévues : sous-programme 3. Lutte contre la corruption

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)			*Postes*	
Catégorie de fonds	*2020-2021 (budget initial)*	*2020-2021 (budget révisé)*	*2022-2023*	*2020-2021*	*2022-2023*
A. Fonds destinés à des fins spéciales					
Programme contre la drogue	–	–	–	–	–
Programme contre le crime	38 022,2	39 554,1	38 597,9	38	30
Total partiel	**38 022,2**	**39 554,1**	**38 597,9**	**38**	**30**
B. Fonds d'appui aux programmes					
Postes	397,0	404,9	435,3	1	1
Autres objets de dépense	179,6	178,0	126,4		
Total partiel	**576,6**	**582,9**	**561,7**	**1**	**1**
C. Budget ordinaire					

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)			*Postes*	
Catégorie de fonds	*2020-2021 (budget initial)*	*2020-2021 (budget révisé)*	*2022-2023*	*2020-2021*	*2022-2023*
Postes	5 506,3	5 506,3	5 788,8	18	18
Autres objets de dépense	229,2	229,2	198,6		
Total partiel	**5 735,5**	**5 735,5**	**5 987,4**	**18**	**18**
Total	**44 334,3**	**45 872,5**	**45 147,0**	**57**	**49**

110. Le montant total des ressources prévues au titre du sous-programme 3 est de 45 147 000 dollars pour 2022-2023, en hausse de 725 500 dollars (soit 1,6 %) par rapport au budget révisé de 2020-2021.

111. Les ressources demandées au titre des fonds destinés à des fins spéciales pour 2022-2023 sont estimées à 38 597 900 dollars, soit 956 200 dollars (2,4 %) de moins que les prévisions révisées du budget de 2020-2021. Cette diminution est avant tout liée à l'achèvement de l'un des grands projets relevant du sous-programme, à savoir le Programme mondial pour la mise en œuvre de la Déclaration de Doha.

112. Les ressources permettraient de financer divers services consultatifs, des stages, séminaires et ateliers, des outils et des produits informatifs ainsi que des projets opérationnels destinés à aider les États Membres à ratifier et à appliquer la Convention contre la corruption. Pour contribuer à cet objectif, et conformément à la Stratégie de l'ONUDC pour 2021-2025, le sous-programme fournira des conseils en matière de politique et de législation, renforcera les capacités des acteurs concernés et facilitera le transfert de connaissances. Le sous-programme continuera également d'aider les États Membres qui en font la demande à renforcer les institutions du secteur public et le rôle de la société civile, des parlementaires, du secteur privé, des milieux universitaires et du grand public dans le domaine de la prévention de la corruption, notamment en fournissant une assistance technique aux États dans le cadre du suivi des examens de pays menés au titre du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption, ainsi que d'autres types d'assistance technique. L'ONUDC continuera également à aider les États à traduire en actions la déclaration politique adoptée lors de la toute première session extraordinaire de l'Assemblée générale contre la corruption, qui énonce des principes, idées et mesures à mettre en œuvre pour que le programme de lutte contre la corruption puisse progresser.

113. Le sous-programme continuera à promouvoir la coopération internationale en matière d'enquêtes, de poursuites et de jugements dans les affaires de corruption et d'infractions connexes. Il contribuera par ailleurs à renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés. En outre, le sous-programme contribuera à l'élaboration et à la diffusion de produits informatifs sur la mise en œuvre de la Convention et aidera les États Membres qui en font la demande à produire des données et à mener des études statistiques et analytiques et des recherches sur la corruption, notamment en collaboration avec les milieux universitaires et d'autres parties prenantes, afin de permettre la prise de décisions politiques éclairées et la réalisation de progrès dans le programme international de réforme de la lutte contre la corruption. Sur la base des expériences des États Membres dans l'application de la Convention, le sous-programme mettra davantage l'accent sur la coopération Sud-Sud et encouragera l'échange des connaissances et des bonnes pratiques aux niveaux national et régional. À cet égard, les conseillers et conseillères en matière de lutte contre la corruption ayant des responsabilités régionales resteront déployés sur le terrain pour fournir une assistance ciblée aux États Membres, les aidant à progresser vers la réalisation de l'objectif de développement durable n° 16. L'ONUDC continuera à soutenir la mise en place et le fonctionnement du Réseau opérationnel mondial des services de détection et de répression de la corruption (Réseau GlobE), basé à Vienne, dont l'objectif est d'instaurer la confiance et de faciliter les échanges et la coopération directs en matière d'enquêtes et de poursuites des infractions de corruption dans les affaires de corruption transnationale.

114. Le sous-programme continuera d'aider les États Membres à prendre les mesures qui s'imposent et à se relever de la crise de COVID-19 et des nouvelles crises à venir en renforçant la transparence et l'intégrité des marchés publics et les mécanismes de protection et de surveillance des personnes qui dénoncent des pratiques irrégulières, notamment grâce à son réseau de conseillers et de conseillères en matière de lutte contre la corruption.

115. L'ONUDC continuera à soutenir la participation de la société civile et du secteur privé dans les efforts de prévention et de lutte contre la corruption et, à cet égard, poursuivra son travail sur la protection du sport contre la corruption et la criminalité. Il continuera également à réunir et à diffuser des informations sur la corruption et sur la Convention de façon à susciter une meilleure prise de conscience. Faisant fond sur les succès de l'initiative Éducation pour la justice et de l'Initiative pour l'enseignement universitaire en matière de lutte contre la corruption, il continuera de faciliter la mise en œuvre des contenus pédagogiques pour l'enseignement primaire, secondaire et supérieur dans les différents domaines relevant de son mandat. L'Office continuera également à aider les pays à renforcer l'intégrité judiciaire par le biais du Réseau mondial pour l'intégrité de la justice. Il soutiendra la mise en œuvre de la déclaration d'Abou Dhabi en renforçant le rôle anticorruption des institutions supérieures de contrôle des finances publiques et en améliorant la coopération entre celles-ci et les organes de lutte contre la corruption. Il continuera également à mettre au point et à diffuser des bonnes pratiques afin d'aider les États parties dans l'application de la Convention grâce au portail TRACK d'outils et de ressources pour la diffusion de connaissances en matière de lutte contre la corruption. Il poursuivra sa contribution à la collecte de données, à l'amélioration des méthodes statistiques et au renforcement des capacités de recherche de façon à permettre des évaluations solidement étayées de la nature et de l'étendue de la corruption. Il continuera également de renforcer la collaboration régionale et internationale et la coordination des politiques générales dans les autres instances régionales et internationales compétentes.

116. Les prévisions au titre des fonds d'appui aux programmes pour 2022-2023 sont estimées à 561 700 dollars, soit 21 200 dollars (3,6 %) de moins que le montant inscrit au budget révisé de 2020-2021. Ces ressources serviront à financer un poste (P-4) au Service de la lutte contre la corruption et la criminalité économique ainsi que d'autres objets de dépense (personnel temporaire (autre que pour les réunions), services contractuels, fournitures et accessoires et contributions aux services conjoints). La diminution est due à la baisse des dépenses au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) qui résulte des efforts déployés par le sous-programme pour réaliser des gains d'efficacité et qui est contrebalancée par l'actualisation des facteurs de coût.

117. Les fonds demandés au titre du budget ordinaire seront présentés au chapitre 16, sous-programme 3 (Lutte contre la corruption), du projet de budget-programme pour 2022.

Sous-programme 4. Prévention du terrorisme

118. La responsabilité de l'exécution du sous-programme 4 incombe à la Division des traités. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie, aux résultats prévus et aux produits attendus décrits en détails au sous-programme 4 du projet de plan-programme pour 2022 présenté dans le document A/76/6 (Sect. 16).

119. Le sous-programme contribue à la réalisation de l'objectif consistant à promouvoir un régime de justice pénale plus efficace contre le terrorisme, appliqué par les États Membres dans le respect de l'état de droit.

120. La répartition des ressources prévues au titre du sous-programme 4 est indiquée au tableau 11 ci-dessous.

Tableau 11
Ressources prévues : sous-programme 4. Prévention du terrorisme

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)			*Postes*	
Catégorie de fonds	*2020-2021 (budget initial)*	*2020-2021 (budget révisé)*	*2022-2023*	*2020-2021*	*2022-2023*
A. Fonds destinés à des fins spéciales					
Programme contre la drogue	–	–	–	–	–
Programme contre le crime	28 614,1	27 005,8	36 183,8	21	26
Total partiel	**28 614,1**	**27 005,8**	**36 183,8**	**21**	**26**
B. Fonds d'appui aux programmes					
Postes	–	–	–	–	–
Autres objets de dépense	202,5	202,6	112,7		
Total partiel	**202,5**	**202,6**	**112,7**	**–**	**–**
C. Budget ordinaire					
Postes	2 579,9	2 579,9	2 715,0	8	8
Autres objets de dépense	161,6	161,6	131,6		
Total partiel	**2 741,5**	**2 741,5**	**2 846,6**	**8**	**8**
Total	**31 558,1**	**29 949,9**	**39 143,1**	**29**	**34**

121. Le montant total des ressources prévues au titre du sous-programme 4 est de 39 143 100 dollars pour 2022-2023, en hausse de 9 193 200 dollars (soit 30,7 %) par rapport au budget révisé de 2020-2021.

122. Les prévisions au titre des fonds destinés à des fins spéciales pour 2022-2023 s'élèvent à 36 183 800 dollars, soit 9 178 000 dollars (34,0 %) de plus que les prévisions révisées du budget de 2020-2021. Cette augmentation est le résultat d'une mise en œuvre plus importante du projet sur la prévention du terrorisme en Asie du Sud-Est.

123. Les États étant plus nombreux à avoir ratifié les conventions et protocoles relatifs à la lutte contre le terrorisme et à tenir compte de l'évolution constante de cette menace, davantage d'efforts sont désormais consacrés à les aider à mettre leur législation nationale en conformité avec les dispositions de ces instruments juridiques internationaux, ainsi qu'à renforcer leur capacité d'appliquer efficacement les lois antiterroristes nouvelles ou révisées. Les fonds couvrent un large ensemble d'activités approfondies dans les domaines du droit et du renforcement des capacités, dont les États Membres bénéficieront à leur demande, notamment pour faire face aux nouvelles difficultés qui apparaissent. Les ateliers et les cours de formation nationaux et régionaux (y compris ceux dispensés sur des plateformes en ligne du fait des restrictions de voyage découlant de la pandémie de COVID-19), ainsi que les nouveaux outils et publications, sont consacrés à plusieurs domaines thématiques spécialisés liés à la prévention du terrorisme. L'ONUDC continuera de mettre en œuvre les initiatives de prévention du terrorisme en cours aux niveaux national, mondial et régional et étudiera comment aider les États Membres à surmonter les nouveaux problèmes, tels que le retour et la réinstallation des combattants terroristes étrangers et des membres de leur famille, les terroristes bénéficiant de la criminalité transnationale organisée, les aspects de justice pénale relatifs à la prévention de l'extrémisme violent propice au terrorisme, l'extrémisme violent « d'extrême droite » propice au terrorisme, le recrutement et l'exploitation des enfants recrutés par des groupes terroristes, l'intégration de la dimension de genre dans les réponses de la justice pénale au terrorisme, la suppression du terrorisme nucléaire et la sensibilisation au terrorisme biologique.

124. L'ONUDC entend renforcer l'assistance technique à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies globales et adaptées en matière de poursuites judiciaires, de réadaptation et de réintégration, en proposant des solutions aux problèmes liés à la collecte, à la préservation et à l'analyse de tous les types de preuves, notamment les

preuves numériques et les preuves provenant de zones de conflit armé, ainsi qu'à la protection des victimes et des témoins du terrorisme et à la gestion des délinquants extrémistes violents dans les prisons. Il redoublera d'efforts afin de faciliter la coopération transfrontières entre les systèmes judiciaires et les services de détection et de répression dans les affaires de terrorisme, et de mettre en place des autorités centrales et des réseaux de coopération judiciaire efficaces pour promouvoir l'échange d'informations et de bonnes pratiques entre les États Membres, notamment en ce qui concerne les combattants terroristes étrangers rentrant dans leur pays d'origine ou se réinstallant dans un pays tiers. Il continuera d'accorder un degré de priorité élevé à la coordination des activités d'assistance technique avec d'autres organismes des Nations Unies et organisations internationales et régionales. En particulier, en ce qui concerne son partenariat avec le Bureau de lutte contre le terrorisme, l'Office cherchera à renforcer la collaboration et la coopération, ce à quoi les deux entités se sont engagées dans un plan d'action signé en décembre 2020.

125. L'ONUDC conservera un rôle actif au sein du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, en assurant notamment la présidence du Groupe de travail sur la justice pénale, les ripostes juridiques et la lutte contre le financement du terrorisme et du Groupe de travail sur la lutte contre le financement du terrorisme, et la vice-présidence du Groupe de travail sur le contrôle aux frontières et l'application de la loi dans le contexte de la lutte contre le terrorisme et du Groupe de travail sur la mobilisation des ressources et le suivi et l'évaluation. Les recommandations formulées à l'occasion de l'évaluation finale du Projet mondial de renforcement du régime juridique contre le terrorisme de l'ONUDC, réalisée en 2021, ont été prises en compte et utilisées pour guider le développement d'un nouveau programme mondial sur la prévention et la lutte contre le terrorisme, basé sur les résultats de la Stratégie de l'ONUDC. Celui-ci s'emploiera à asseoir la méthode de gestion axée sur les résultats et à garantir la viabilité à moyen et long terme des services d'assistance fournis.

126. Les prévisions au titre des dépenses d'appui aux programmes pour 2022-2023 sont estimées à 112 700 dollars, soit 89 900 dollars (44,4 %) de plus que le montant inscrit au budget révisé de 2020-2021. Ces ressources serviront également à financer le recrutement de personnel temporaire (autre que pour les réunions) engagé pour aider le Chef du Service dans ses tâches administratives et dans l'élaboration de rapports, ainsi que les services contractuels. La diminution est due à la baisse des dépenses au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) qui résulte des efforts déployés par le sous-programme pour réaliser des gains d'efficacité.

127. Les fonds demandés au titre du budget ordinaire seront présentés au chapitre 16, sous-programme 4 (Prévention du terrorisme), du projet de budget-programme pour 2022.

Sous-programme 5. Justice

128. La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe à la Section de la justice de la Division des opérations. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie, aux résultats prévus et aux produits attendus décrits en détails au sous-programme 5 du projet de plan-programme pour 2022 présenté dans le document A/76/6 (Sect. 16).

129. Le sous-programme contribue à la réalisation de l'objectif consistant à prévenir la criminalité et à rendre les systèmes de justice pénale plus efficaces, équitables, empreints d'humanité et responsables, afin de poser les fondements de l'état de droit et du développement durable.

130. La répartition des ressources prévues au titre du sous-programme 5 est indiquée au tableau 12 ci-dessous.

Tableau 12
Ressources prévues : sous-programme 5. Justice

Catégorie de fonds	*Ressources (en milliers de dollars É.-U.)*			*Postes*	
	2020-2021 (budget initial)	*2020-2021 (budget révisé)*	*2022-2023*	*2020-2021*	*2022-2023*
A. Fonds destinés à des fins générales					
Postes	219,1	207,9	218,0	1	1
Autres objets de dépense	155,0	117,8	82,0		
Total partiel	**374,1**	**325,7**	**300,0**	**1**	**1**
B. Fonds destinés à des fins spéciales					
Programme contre la drogue	–	–	–	–	–
Programme contre le crime	83 160,3	80 272,0	96 508,3	32	48
Total partiel	**83 160,3**	**80 272,0**	**96 508,3**	**32**	**48**
C. Budget ordinaire					
Postes	2 625,5	2 625,5	2 754,6	8	8
Autres objets de dépense	104,4	104,4	90,0		
Total partiel	**2 729,9**	**2 729,9**	**2 844,6**	**8**	**8**
Total	**86 264,4**	**83 327,6**	**99 652,9**	**41**	**57**

131. Le montant total des ressources prévues au titre du sous-programme 5 est de 99 652 900 dollars pour 2022-2023, en hausse de 16 325 300 dollars (soit 19,6 %) par rapport au budget révisé de 2020-2021.

132. Les prévisions au titre des fonds destinés à des fins générales pour 2022-2023 s'élèvent à 300 000 dollars, soit 25 700 dollars (7,9 %) de moins que les prévisions révisées du budget de 2020-2021. Les ressources prévues sont destinées à financer un poste d'agent des services généraux (autre classe) à la Section de la justice, ainsi que le recrutement de consultants, des voyages et des services contractuels. La diminution est due à la baisse des dépenses au titre des voyages, et du recrutement de consultants et d'experts, qui résulte des efforts déployés par le sous-programme pour réaliser des gains d'efficacité. Cette diminution est contrebalancée par l'actualisation des facteurs de coût.

133. Les prévisions au titre des fonds destinés à des fins spéciales pour 2022-2023 s'élèvent à 96 508 300 dollars, soit 16 236 300 dollars (20,2 %) de plus que les prévisions révisées du budget de 2020-2021. Cette augmentation est le résultat d'une mise en œuvre accélérée du Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime et du programme sur la justice pénale en Asie du Sud-Est.

134. Les activités prévues au titre du sous-programme seront axées sur l'aide aux États Membres pour la mise en place de stratégies, de politiques et de programmes efficaces ayant pour but de prévenir la criminalité et d'améliorer les systèmes de justice pénale dans le respect des normes et règles internationales concernant, par exemple, l'accès à la justice pour tous, la réforme de la police, le traitement des personnes placées en prison, l'action visant à prévenir et à combattre les violences faites aux femmes et aux enfants. Appuyer l'application du document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale, en particulier des recommandations pratiques concernant les questions transversales (drogues et droits de l'homme, jeunes, femmes, enfants, membres vulnérables de la société et collectivités, politiques et mesures proportionnées et efficaces et garanties juridiques relatives aux procédures pénales et à l'appareil judiciaire), restera également une priorité. La mise en œuvre de la Déclaration de Kyoto, adoptée au quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, guidera les activités du sous-programme au cours du prochain exercice biennal. De nouveaux outils d'assistance technique, des manuels et des programmes de formation seront élaborés et diffusés. Les projets que l'ONUDC mène dans le domaine de la justice

sont de plus en plus intégrés dans les programmes régionaux et les programmes de pays, offrant ainsi aux pays un ensemble complet de mesures pour les aider à renforcer les institutions compétentes en matière de prévention du crime et de justice pénale par des activités à court, moyen et long terme. Ces activités, qui sont fondées sur des évaluations approfondies des besoins nationaux, renforcent les moyens dont disposent les pays pour élaborer et exécuter des réformes s'inscrivant dans le long terme aux niveaux stratégique, national et local.

135. Les fonds demandés au titre du budget ordinaire seront présentés au chapitre 16, sous-programme 5 (Justice), du projet de budget-programme pour 2022.

Sous-programme 6. Recherche, analyse des tendances et criminalistique

136. La responsabilité de l'exécution du sous-programme incombe à la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie, aux résultats prévus et aux produits attendus décrits en détails au sous-programme 6 du projet de plan-programme pour 2022 présenté dans le document A/76/6 (Sect. 16).

137. Le sous-programme contribue à la réalisation de l'objectif consistant à s'assurer que les États Membres possèdent une meilleure connaissance des tendances relatives aux drogues et à la criminalité aux fins de l'élaboration de politiques efficaces, fondées sur les faits.

138. La répartition des ressources prévues au titre du sous-programme 6 est indiquée au tableau 13 ci-dessous.

Tableau 13
Ressources prévues : sous-programme 6. Recherche, analyse des tendances et criminalistique

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)			*Postes*	
Catégorie de fonds	*2020-2021 (budget initial)*	*2020-2021 (budget révisé)*	*2022-2023*	*2020-2021*	*2022-2023*
A. Fonds destinés à des fins générales					
Postes	3 408,1	3 192,6	3 547,5	12	12
Autres objets de dépense	132,7	515,3	146,8		
Total partiel	**3 540,8**	**3 707,9**	**3 694,3**	**12**	**12**
B. Fonds destinés à des fins spéciales[a]					
Programme contre la drogue	24 705,6	24 904,7	24 967,2	11	22
Programme contre le crime	29 915,2	26 995,2	24 925,3	38	45
Total partiel	**54 620,8**	**51 899,9**	**49 892,5**	**49**	**67**
C. Fonds d'appui aux programmes					
Postes	1 054,3	1 028,6	1 076,2	4	4
Autres objets de dépense	451,2	553,4	224,4		
Total partiel	**1 505,5**	**1 582,0**	**1 300,6**	**4**	**4**
D. Budget ordinaire					
Postes	5 689,4	5 689,4	5 974,6	17	17
Autres objets de dépense	601,2	601,2	551,8		
Total partiel	**6 290,6**	**6 290,6**	**6 526,4**	**17**	**17**
Total	**65 957,7**	**63 480,4**	**61 413,8**	**82**	**100**

[a] Y compris le fonds subsidiaire pour l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice à hauteur de 17,8 millions de dollars en 2020-2021 (budget révisé) et de 16,0 millions de dollars en 2022-2023.

139. Le montant total des ressources prévues au titre du sous-programme 6 est de 61 413 800 dollars pour 2022-2023, en baisse de 2 066 700 dollars (soit 3,3 %) par rapport au budget révisé de 2020-2021.

140. Les prévisions au titre des fonds destinés à des fins générales pour 2022-2023 s'élèvent à 3 694 300 dollars, soit 13 600 dollars (0,4 %) de moins que les prévisions révisées du budget de 2020-2021. Les ressources qu'il est prévu d'allouer à des fins générales couvrent le financement de 12 postes [1 D-1, 2 P-4, 1 P-3 et 8 postes d'agent des services généraux (autre classe)] ainsi que d'autres objets de dépense pour le Service de la recherche et de l'analyse des tendances.

141. Les prévisions au titre des fonds destinés à des fins spéciales pour 2022-2023 s'élèvent à 49 892 500 dollars, soit 2 007 400 dollars (3,9 %) de moins que les prévisions révisées du budget de 2020-2021. La diminution est principalement due à la réduction des activités et des dépenses prévues dans le cadre du fonds subsidiaire de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice.

142. L'ONUDC entend poursuivre la collecte de données, le suivi et les travaux de recherche sur le trafic de personnes migrantes et la traite des personnes, le développement de la plateforme de surveillance des drogues et l'analyse géospatiale, ainsi que les activités mondiales et régionales de sensibilisation et de renforcement des capacités concernant le nouveau questionnaire destiné aux rapports annuels, la Classification internationale des infractions à des fins statistiques et d'autres outils de collecte de données sur la criminalité. Les nouveaux projets de recherche et les projets en cours permettront de renforcer les capacités des pays à collecter et à produire des données destinées à alimenter les rapports de référence mondiaux, tels que le *Rapport mondial sur les drogues*, le rapport mondial sur la traite des personnes, l'étude mondiale sur l'homicide, le rapport mondial sur la criminalité liée aux espèces sauvages et l'Observatoire en ligne de l'ONUDC sur le trafic illicite de personnes migrantes .

143. Dans le cadre de ses travaux de recherche à l'échelle mondiale, l'ONUDC poursuivra la production de rapports mondiaux (*Rapport mondial sur les drogues*, *rapport mondial sur la traite des personnes, étude mondiale sur l'homicide* et rapport sur la criminalité liée aux espèces sauvages dans le monde), ainsi que d'analyses mondiales et régionales approfondies des nouvelles menaces qui relèvent de la criminalité transnationale. L'Observatoire en ligne de l'ONUDC sur le trafic illicite de personnes migrantes s'implique dans la collecte de données, la recherche et le partage d'informations afin de renforcer les capacités des États Membres à lutter contre le trafic de personnes migrantes, conformément au mandat confié à l'Office par l'Assemblée générale dans sa résolution 73/186. Pour évaluer l'impact du Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, et conformément à la résolution 2014/23 du Conseil économique et social, l'Observatoire en ligne de l'ONUDC sur le trafic illicite de personnes migrantes continuera de surveiller les caractéristiques, les moteurs et les impacts du trafic illicite de personnes migrantes dans des contextes en évolution rapide.

144. L'ONUDC a un rôle essentiel à jouer dans le suivi des objectifs de développement durable aux niveaux national et international. Il est responsable de 16 indicateurs liés aux objectifs de développement durable, qui se rapportent à ses activités dans les domaines suivants : usage de drogues et traitement de la toxicomanie, traite des êtres humains, homicide, violences physiques et sexuelles, corruption, flux financiers illicites, trafic d'armes à feu et trafic d'espèces sauvages. Il continuera à travailler avec les agences partenaires pour élaborer des orientations méthodologiques et des normes mondiales pour ces indicateurs et mener des activités de renforcement des capacités afin d'améliorer la collecte de données et de renforcer les capacités nationales. Toutefois, la mise en œuvre plus large de ces activités de renforcement des capacités nécessiterait des ressources supplémentaires.

145. Le Service scientifique et du laboratoire fixe les objectifs des programmes de portée mondiale dans les domaines scientifique et criminalistique et met au point la stratégie opérationnelle nécessaire pour que les États Membres et la communauté

internationale aient accès à des services et à des données scientifiques et criminalistiques de qualité aux fins de la lutte contre la drogue et de la prévention de la criminalité et les utilise. Cela vise à renforcer les moyens scientifiques et criminalistiques dont disposent les États Membres pour satisfaire aux normes internationalement acceptées, notamment par l'utilisation accrue d'informations scientifiques et de données de laboratoire aux fins des activités de coopération interinstitutionnelle et à l'appui de la formulation d'actions stratégiques et de politiques ainsi que de la prise de décisions. Il vise également à aider les États Membres à appliquer les décisions d'inscription au titre des conventions internationales relatives au contrôle des drogues. Il sert de cadre à la fourniture de services scientifiques et criminalistiques intégrés concernant les aspects étroitement liés et transversaux de la lutte contre la drogue, de la prévention du crime, de la justice pénale et de la coopération internationale.

146. Étant donné que 40 nouvelles substances ont été placées sous contrôle international entre 2018 et 2021 et que d'autres décisions d'inscription devraient être prises, le budget de l'exercice 2022-2023 doit prévoir des ressources supplémentaires pour mener les activités normatives et de renforcement des capacités qui en découlent. Il s'agit notamment de la mise à jour du *Dictionnaire multilingue des stupéfiants et des substances psychotropes placés sous contrôle international* et du *Dictionnaire multilingue des précurseurs et des substances chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes placés sous contrôle international*, de l'élaboration de méthodes d'identification dans les laboratoires, de la fourniture d'échantillons étalons chimiques aux laboratoires ainsi que des services d'assurance qualité, y compris l'organisation de formations. En outre, les activités concernant la criminalité seront axées sur l'approche normalisée à l'échelle mondiale en matière de formation, qui fait appel à l'Internet, de manière à garantir la pérennité et l'amélioration continue des compétences dans des domaines tels que l'expertise criminalistique des documents.

147. Les prévisions au titre des dépenses d'appui aux programmes pour 2022-2023 sont estimées à 1 300 600 dollars, soit 281 400 dollars (17,8 %) de moins que le montant inscrit au budget révisé de 2020-2021. Ce montant doit permettre de financer deux postes [1 P-4 et 1 poste d'agent des services généraux (autre classe)] au Bureau du Directeur de la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques et deux postes [2 postes d'agent des services généraux (autre classe)] au Service de la recherche et de l'analyse des tendances. Les objets de dépense autres que les postes sont les suivants : personnel temporaire (autre que pour les réunions), dépenses de représentation, fournitures et matériel, frais généraux de fonctionnement, services contractuels et contributions aux services communs. La diminution des ressources est liée aux efforts déployés par le sous-programme pour réaliser des gains d'efficacité, contrebalancée par l'actualisation des coûts.

148. Les fonds demandés au titre du budget ordinaire seront présentés au chapitre 16, sous-programme 6 (Recherche, analyse des tendances et criminalistique), du projet de budget-programme pour 2022.

Sous-programme 7. Appui en matière de politiques

149. Ce sous-programme, dont la responsabilité opérationnelle incombe au Service des relations publiques et de l'appui à l'élaboration des politiques de la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques, sera exécuté conformément à la stratégie, aux résultats prévus et aux produits décrits au sous-programme 7 du projet de plan-programme pour 2022, tel qu'il figure dans le document A/76/6 (Sect. 16).

150. L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faire progresser la réforme institutionnelle et de renforcer les politiques et les mesures concrètes adoptées par les États Membres en matière de contrôle des drogues, de prévention du crime et de justice pénale.

151. La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 7 est indiquée au tableau 14 ci-dessous.

Tableau 14
Ressources prévues : sous-programme 7. Appui en matière de politiques

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)			*Postes*	
Catégorie de fonds	*2020-2021 (budget initial)*	*2020-2021 (budget révisé)*	*2022-2023*	*2020-2021*	*2022-2023*
A. Fonds destinés à des fins générales					
Postes	1 181,0	984,9	1 169,8	3	3
Autres objets de dépense	319,0	376,2	276,8		
Total partiel	**1 500,0**	**1 361,1**	**1 446,6**	**3**	**3**
B. Fonds destinés à des fins spéciales					
Programme contre la drogue	1 506,7	1 493,8	1 341,8	2	2
Programme contre le crime	4 085,7	5 011,9	6 600,4	8	12
Total partiel	**5 592,5**	**6 505,7**	**7 942,2**	**10**	**14**
C. Fonds d'appui aux programmes					
Postes	5 185,7	4 740,2	4 691,0	16	16
Autres objets de dépense	511,9	569,0	516,6		
Total partiel	**5 697,6**	**5 309,2**	**5 207,6**	**16**	**16**
D. Budget ordinaire					
Postes	2 148,0	2 148,0	2 254,0	6	6
Autres objets de dépense	8,7	8,7	7,0		
Total partiel	**2 156,7**	**2 156,7**	**2 261,0**	**6**	**6**
Total	**14 946,7**	**15 332,7**	**16 857,4**	**35**	**39**

152. Le montant total des ressources prévues pour le sous-programme 7 pour 2022-2023 est de 16 857 400 dollars, en hausse de 1 524 800 dollars (soit 9,9 %) par rapport au budget révisé de 2020-2021.

153. Les prévisions concernant les fonds destinés à des fins générales pour 2022-2023 s'établissent à 1 446 600 dollars, soit 85 500 dollars de plus (6,6 %) que les prévisions révisées du budget de 2020-2021. Ces ressources doivent permettre de financer trois postes [1 D-1, 1 P-3 et 1 G (AC)] ainsi que d'autres objets de dépense [personnel temporaire (autre que pour les réunions), voyages, dépenses de représentation, frais généraux de fonctionnement, et fournitures et accessoires destinés au Bureau de liaison de New York)]. L'augmentation s'explique par les procédures de recrutement aux postes temporairement laissés vacants en 2020-2021, maintenant achevées.

154. Les prévisions au titre des fonds destinés à des fins spéciales pour 2022-2023 s'élèvent à 7 942 200 dollars, en hausse de 1 436 500 dollars (22,1 %) par rapport au budget révisé de 2020-2021. Cette augmentation résulte de la mise en œuvre accélérée du projet sur les partenariats et la collaboration avec les parties prenantes non gouvernementales dans le cadre de la lutte contre la corruption et la drogue et de la prévention du crime, qui continuera à accroître la capacité de la société civile à participer aux examens de l'application de la Convention contre la corruption et de la Convention contre la criminalité transnationale organisée.

155. Les parties prenantes non gouvernementales continueront de s'employer à mettre en œuvre le document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale ainsi que de sa trente-deuxième session extraordinaire sur les problèmes posés par la corruption et les mesures visant à la prévenir et à la combattre et à renforcer la coopération internationale. D'autres activités menées avec des parties prenantes de la société civile qui relèvent des mandats de l'ONUDC seront entreprises, telles que le lancement d'une initiative de partenariat public-privé contre la traite des personnes et la création d'un centre de connaissances en ligne – What's

On – qui favorisera l'engagement et la coordination multipartites face à la criminalité organisée et à la corruption.

156. Par ailleurs, conformément à la stratégie visant à améliorer la visibilité de ses mandats et de l'assistance qu'il fournit aux États, l'ONUDC continuera à diffuser le plus largement possible, dans le cadre du projet d'amélioration de la communication et de l'information, des messages clefs en recourant aux moyens de communication traditionnels et numériques. À cette fin, il mènera des activités de communication dans plusieurs langues officielles de l'ONU en tirant parti des réseaux de communication de l'Organisation. Il veillera à sensibiliser davantage les médias ainsi que ses principaux partenaires et sollicitera le concours de partenaires pour mieux faire connaître ses principaux domaines d'activité.

157. Dans les domaines de la planification stratégique et de la coopération interinstitutions, des fonds destinés à des fins spéciales serviront à renforcer l'assurance qualité et les capacités en matière de gestion axée sur les résultats, notamment grâce à de nouveaux systèmes intégrés, au secrétariat du Comité d'examen des programmes et à l'établissement de rapports sur la mise en œuvre de la Stratégie de l'ONUDC pour 2021-2025. Chargé de gérer les ressources du fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, qui vise à fournir une aide humanitaire, juridique et financière aux victimes de la traite, l'ONUDC continuera d'accorder, au titre de deux sous-programmes du projet connexe, de petites subventions à des organisations non gouvernementales locales qui apportent directement sur place une aide d'urgence et exhaustive aux victimes.

158. Les ressources prévues pour l'exercice 2022-2023 au titre de l'appui aux programmes s'élèvent à 5 207 600 dollars, en baisse de 101 600 dollars (1,9 %) par rapport au budget révisé de 2020-2021. Elles permettront de financer un poste (P-4) au Bureau du Directeur de la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques, un poste [G(AC)] au Bureau du Chef du Service des relations publiques et de l'appui à l'élaboration des politiques, 10 postes [3 P-4, 4 P-3 et 3 G(AC)] à la Section du cofinancement et des partenariats (dont relève le Bureau de liaison de Bruxelles), 2 postes (1 P-4 et 1 P-3) au Groupe de la planification stratégique et des questions interorganisations et 2 postes [1 P-3 et 1 G(AC)] à la Section de la sensibilisation. En outre, des ressources sont également nécessaires pour financer d'autres objets de dépense [personnel temporaire (autre que pour les réunions), consultants et experts, voyages, services contractuels, frais généraux de fonctionnement, dépenses de représentation, fournitures et accessoires, et contributions aux services communs].

159. La diminution des ressources s'explique par les éléments suivants : a) le recouvrement des coûts directs estimés des services liés au traitement des accords de financement (0,2 million de dollars) ; et b) la suspension temporaire du recrutement à deux postes (1 P-4 et 1 P-3) à la Section du cofinancement et des partenariats (0,4 million de dollars) ; qui sont compensés par c) l'achèvement des procédures de recrutement à des postes temporairement laissés vacants en 2020-2021 (0,4 million de dollars), l'actualisation des coûts et autres opérations de maitrise des coûts que le sous-programme prévoit de faciliter (0,1 million de dollars).

160. Les fonds demandés au titre du budget ordinaire seront présentés au chapitre 16, sous-programme 7 (Appui en matière de politiques), du projet de budget-programme pour 2022.

Sous-programme 8. Coopération technique et appui opérationnel

161. La responsabilité opérationnelle du sous-programme 8 incombe à la Division des opérations. Le sous-programme sera mis en œuvre conformément à la stratégie, aux résultats prévus et aux produits décrits au sous-programme 8 du plan-programme pour 2022, tel qu'il figure dans le document A/76/6 (sect. 16).

162. Le sous-programme contribue à l'objectif consistant à renforcer les programmes de lutte contre la drogue, la criminalité et le terrorisme exécutés par les États Membres.

163. La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 8 est indiquée au tableau 15 ci-après.

Tableau 15
Ressources prévues : sous-programme 8. Coopération technique et appui opérationnel

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)			*Postes*	
Catégorie de fonds	*2020-2021 (budget initial)*	*2020-2021 (budget révisé)*	*2022-2023*	*2020-2021*	*2022-2023*
A. Fonds destinés à des fins générales					
Postes	–	–	–	–	–
Autres objets de dépense	2 121,5	2 121,6	2 121,6		
Total partiel	**2 121,5**	**2 121,6**	**2 121,6**	–	–
B. Fonds destinés à des fins spéciales					
Programme contre la drogue	5 303,1	4 527,1	3 807,4	17	11
Programme contre le crime	2 317,9	3 646,8	4 516,9	20	28
Total partiel	**7 621,0**	**8 173,9**	**8 324,3**	**37**	**39**
C. Fonds d'appui aux programmes					
Postes	11 742,7	11 304,4	11 181,8	18	18
Autres objets de dépense	1 865,2	1 065,2	1 238,8		
Total partiel	**13 607,9**	**12 369,6**	**12 420,6**	**18**	**18**
D. Budget ordinaire					
Postes	1 216,9	1 216,9	1 284,6	4	4
Autres objets de dépense	1 893,5	1 893,5	1 997,8		
Total partiel	**3 110,4**	**3 110,4**	**3 282,4**	**4**	**4**
Total	**26 460,8**	**25 775,5**	**26 148,9**	**59**	**61**

164. Le montant total des ressources prévues pour 2022-2023 au titre du sous-programme 8 (Coopération technique et appui opérationnel) est de 26 148 900 dollars, en hausse de 373 300 dollars (1,4 %) par rapport au budget révisé de 2020-2021.

165. La répartition des ressources prévues pour la composante siège du sous-programme 8 est indiquée au tableau 16 ci-après.

Tableau 16
Ressources prévues : sous-programme 8. Coopération technique et appui opérationnel (siège)

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)			*Postes*	
Catégorie de fonds	*2020-2021 (budget initial)*	*2020-2021 (budget révisé)*	*2022-2023*	*2020-2021*	*2022-2023*
A. Fonds destinés à des fins spéciales					
Programme contre la drogue	1 300,0	305,0	417,6	3	2
Programme contre le crime	250,0	771,2	204,7	5	7

Catégorie de fonds	Ressources (en milliers de dollars É.-U.) 2020-2021 (budget initial)	2020-2021 (budget révisé)	2022-2023	Postes 2020-2021	2022-2023
Total partiel	**1 550,0**	**1 076,2**	**622,3**	**8**	**9**
B. Fonds d'appui aux programmes					
Postes	6 047,2	5 741,3	5 926,8	18	18
Autres objets de dépense	865,2	400,2	238,8		
Total partiel	**6 912,4**	**6 141,5**	**6 165,6**	**18**	**18**
C. Budget ordinaire					
Postes	1 216,9	1 216,9	1 284,6	4	4
Autres objets de dépense	1 893,5	1 893,5	1 997,8		
Total partiel	**3 110,4**	**3 110,4**	**3 282,4**	**4**	**4**
Total	**11 572,8**	**10 328,1**	**10 070,3**	**30**	**31**

166. Les prévisions au titre des fonds destinés à des fins spéciales pour 2022-2023 s'élèvent à 622 300 dollars, en baisse de 453 900 dollars par rapport aux prévisions révisées pour 2020-2021. Elles concernent principalement la mise en œuvre du projet Appui au Bureau de la Directrice et aux sections régionales de la Division des opérations pour promouvoir la coopération technique multidisciplinaire et intersectorielle.

167. Les ressources prévues pour 2022-2023 au titre de l'appui aux programmes s'élèvent à 6 165 600 dollars, en hausse de 24 100 dollars (0,4 %) par rapport au budget révisé de 2020-2021. Elles permettront de financer sept postes [1 D-1, 2 P-4, 1 G(1°C) et 3 G(AC)] au Bureau de la Directrice et 11 postes [4 P-5, 2 P-4 et 5 G(AC)] dans les sections régionales. Les objets de dépense autres que les postes sont les suivants : voyages, services contractuels, frais généraux de fonctionnement, fournitures et accessoires, et contributions aux services conjoints.

168. Les ressources prévues au titre de l'appui aux programmes couvrent notamment l'application continue des mesures de maitrise des dépenses prises en 2020-2021, qui se décomposent comme suit en 2022-2023 : a) suspension provisoire du recrutement de personnel temporaire (autre que pour les réunions) ; b) dans les sections régionales, suspension provisoire du recrutement à un poste P-4 financé à 50 % et transfert d'un poste G(AC), également financé à 50 %, vers les fonds destinés à des fins spéciales.

169. Les ressources imputées au budget ordinaire seront présentées au chapitre 16, sous-programme 8 (Coopération technique et appui opérationnel), et au chapitre 23 du projet de budget-programme pour 2022.

170. La répartition des ressources prévues pour la composante Opérations hors siège du sous-programme 8 (Coopération technique et appui opérationnel) est indiquée dans le tableau 17.

Tableau 17
Ressources prévues : sous-programme 8. Coopération technique et appui opérationnel (opérations hors siège)

Catégorie de fonds	Ressources (en milliers de dollars É.-U.) 2020-2021 (budget initial)	2020-2021 (budget révisé)	2022-2023	Postes 2020-2021	2022-2023
A. Fonds destinés à des fins générales					
Postes	–	–	–	–	–
Autres objets de dépense	2 121,5	2 121,6	2 121,6		

Catégorie de fonds	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)			Postes	
	2020-2021 (budget initial)	2020-2021 (budget révisé)	2022-2023	2020-2021	2022-2023
Total partiel	**2 121,5**	**2 121,6**	**2 121,6**	–	–
B. Fonds destinés à des fins spéciales					
Programme contre la drogue	4 003,1	4 222,1	3 389,8	14	9
Programme contre le crime	2 067,9	2 875,6	4 312,2	15	21
Total partiel	**6 071,0**	**7 097,6**	**7 702,0**	**29**	**30**
C. Fonds d'appui aux programmes					
Postes	5 695,5	5 563,1	5 255,0	–	–
Autres objets de dépense	1 000,0	665,0	1 000,0		
Total partiel	**6 695,5**	**6 228,1**	**6 255,0**	–	–
Total	**14 888,0**	**15 447,4**	**16 078,6**	**29**	**30**

171. Les fonds destinés à des fins générales pour 2022-2023 estimés à 2 121 600 dollars, qui restent stables, devraient couvrir les déficits de financement des programmes dans les bureaux extérieurs en répondant aux besoins ponctuels de ces derniers, l'objectif étant d'assurer l'exécution des programmes à court terme et de préserver l'intégrité du réseau de bureaux extérieurs. Dans le cadre des efforts faits pour renforcer la viabilité de ce réseau, ils serviront à financer l'appui essentiel aux bureaux sur le terrain.

172. Le montant prévu des fonds destinés à des fins spéciales s'élève à 7 702 000 dollars, en hausse de 604 300 dollars (8,5 %) par rapport au budget révisé de 2020-2021. Ces fonds doivent permettre de financer les projets de terrain à l'appui des coûts d'infrastructure et les dépenses locales des bureaux extérieurs (Bolivie (État plurinational de), Brésil, Mexique et Panama), du Bureau pour les pays du Conseil de coopération du Golfe et du Bureau de programme sous-régional en Libye.

173. Les ressources prévues au titre de l'appui aux programmes s'élèvent à 6 255 000 dollars, en hausse de 26 900 dollars (0,4 %) par rapport au budget révisé de 2020-2021. Elles permettront de financer 60 % du temps des représentants des bureaux extérieurs en 2022-2023, soit le temps consacré à des fonctions internes (direction stratégique, orientations, mobilisation de ressources, élaboration de programmes et sensibilisation). Elles comprennent aussi une réserve d'un million de dollars[3] destinée à couvrir les frais imprévus liés aux programmes dans toutes les opérations de l'ONUDC.

174. La diminution des ressources est due au déclassement de D-1 à P-5 de deux postes de représentant du bureau de pays pour l'Afghanistan et du Bureau de la liaison et des partenariats au Brésil.

Sous-programme 9. Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes intergouvernementaux de l'ONU, à l'Organe international de contrôle des stupéfiants et au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

175. La responsabilité de l'exécution du sous-programme 9 incombe à la Division des traités qui se conformera à la stratégie, aux résultats prévus et aux produits décrits

[3] Ce montant est destiné à financer toutes les activités et opérations de l'ONUDC, au siège comme dans les bureaux extérieurs. Il est inscrit au titre du sous-programme 8 à des fins de présentation.

au sous-programme 9 du projet de plan-programme pour 2022 présenté dans le document A/76/6 (Sect.16).

176. La composante 1 de ce sous-programme a pour objectif d'assurer le bon fonctionnement des organes intergouvernementaux de l'ONU qui traitent des questions relatives à la drogue, à la criminalité et au terrorisme, ainsi que celui du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUDC et des congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale dans l'exercice de leurs fonctions consultatives.

177. La répartition des ressources prévues pour le sous-programme 9 est indiquée au tableau 18 ci-après.

Tableau 18
Ressources prévues : sous-programme 9. Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes intergouvernementaux de l'ONU, à l'Organe international de contrôle des stupéfiants et au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)			*Postes*	
Catégorie de fonds	*2020-2021 (budget initial)*	*2020-2021 (budget révisé)*	*2022-2023*	*2020-2021*	*2022-2023*
A. Fonds destinés à des fins spéciales					
Programme contre la drogue	11 172,3	8 974,8	9 977,2	9	17
Programme contre le crime	–	343,0	343,0	–	–
Total partiel	**11 172,3**	**9 317,9**	**10 320,2**	**9**	**17**
B. Budget ordinaire					
Postes	10 267,4	10 267,4	10 898,2	38	38
Autres objets de dépense	902,4	902,4	804,8		
Total partiel	**11 169,8**	**11 169,8**	**11 703,0**	**38**	**38**
Total	**22 342,1**	**20 487,7**	**22 023,2**	**47**	**55**

178. Le montant total des ressources prévues pour le sous-programme 9 (Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes intergouvernementaux de l'ONU, à l'Organe international de contrôle des stupéfiants et au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale) pour 2022-2023 s'élève à 22 023 200 dollars, en hausse de 1 535 600 dollars (7,5 %) par rapport au budget révisé de 2020-2021.

179. Les prévisions au titre des fonds destinés à des fins spéciales pour 2022-2023 s'élèvent à 10 320 200 dollars, en augmentation de 1 002 400 dollars (10,8 %) par rapport au budget révisé de 2020-2021. L'augmentation s'explique principalement par le fait que le Programme mondial d'interception rapide des substances dangereuses (Programme GRIDS) devrait être mis en œuvre plus rapidement. Les dépenses destinées à des fins spéciales englobent également l'appui aux travaux des commissions, comme par exemple l'organisation de discussions thématiques assurant le suivi de recommandations pratiques, la tenue d'ateliers et la production d'outils d'apprentissage en ligne, ainsi que le renforcement de la coopération avec d'autres entités du système des Nations Unies et autres parties prenantes.

180. Après l'évaluation finale indépendante de la banque de données et du programme de contrôle des précurseurs de l'OICS, les activités relatives aux précurseurs et à l'application des articles 12 et 13 de la Convention de 1988 seront redirigées vers un nouveau programme mondial qui consolidera l'aide apportée par l'OICS aux gouvernements en matière de prévention du détournement et d'enquêtes sur le détournement, en tenant compte des réalités des marchés illicites actuels des drogues. Le nouveau programme rendra aussi mieux compte des contributions de

l'OICS aux objectifs de développement durable et au Programme 2030 et établira une base solide pour une gestion plus efficace axée sur les résultats. Le Programme GRIDS, qui a débuté en 2020, comprend des composantes de projet visant à renforcer l'action contre les nouvelles substances psychoactives et, en particulier, les opioïdes synthétiques, qui, en raison de la toxicité de ces derniers à l'échelle du milligramme, ont mis les pouvoirs publics au défi de limiter l'offre de ces substances sur les marchés de consommation et les risques ultérieurs pour la santé, y compris les décès. La priorité est donnée à l'interaction de l'OICS et à ses partenariats avec le secteur privé, une attention particulière étant accordée à la coopération volontaire avec les fournisseurs d'accès à Internet, les entreprises ayant des relations commerciales avec d'autres entreprises et les secteurs chimique et pharmaceutique, ainsi que les médias sociaux et les fournisseurs de services financiers pertinents.

181. À la demande des gouvernements, et pour les aider à mettre en œuvre le document final adopté par l'Assemblée générale à sa session extraordinaire sur le problème mondial de la drogue tenue en 2016, l'OICS a lancé au début de l'année 2016 son projet d'apprentissage « INCB Learning », qui vise à renforcer la capacité des autorités nationales compétentes à respecter les dispositions des conventions relatives au contrôle des drogues qui concernent le contrôle réglementaire et le suivi du commerce licite de stupéfiants, de substances psychotropes et de précurseurs chimiques. Les activités consistent notamment à mettre à jour le matériel pédagogique, à élaborer des cours en ligne en anglais, en espagnol et en portugais et à organiser des séminaires régionaux de formation en présentiel en Afrique, en Asie, en Amérique latine, en Europe et en Océanie, y compris dans les États insulaires du Pacifique.

182. Les fonds imputés au budget ordinaire seront fournis au titre du chapitre 16, sous-programme 9 (Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes intergouvernementaux de l'ONU, à l'Organe international de contrôle des stupéfiants et au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale), du projet de budget-programme pour 2022.

183. Pour faire suite à la résolution 62/8 de la Commission des stupéfiants sur l'appui à l'Organe international de contrôle des stupéfiants dans l'exercice de ses attributions conventionnelles en coopération avec les États Membres et en collaboration avec la Commission des stupéfiants et l'OMS, on trouvera dans le tableau 19 ci-après un récapitulatif des ressources dont dispose l'OICS. Les ressources du budget ordinaire disponibles, qui apparaissent à la rubrique des organes directeurs au chapitre 16 du budget-programme, servent à financer les voyages des membres de l'OICS pour qu'ils assistent aux réunions dudit organe, qu'ils mènent des enquêtes sur le terrain avec les administrations locales, comme cela est prévu par les dispositions de l'article 14 de la Convention, et qu'ils entreprennent des missions dans les pays. Le secrétariat de l'OICS est financé essentiellement par le budget ordinaire au titre du sous-programme 9 du chapitre 16, comme indiqué dans le tableau 19. Les fonds extrabudgétaires dont dispose l'OICS sont destinés à sa banque de données pour le contrôle des précurseurs, au Programme GRIDS et au projet INCB Learning.

Tableau 19
Ressources prévues : Secrétariat des organes directeurs, Organe international de contrôle des stupéfiants et son secrétariat

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)			*Postes*	
Catégorie de fonds	*2020-2021 (budget initial)*	*2020-2021 (budget révisé)*	*2022-2023*	*2020-2021*	*2022-2023*
I. Secrétariat des organes directeurs (organe directeur)[a]					
A. Budget ordinaire					
Autres objets de dépense	1 527,7	1 527,7	403,0	–	–
Total partiel	**1 527,7**	**1 527,7**	**403,0**	**–**	**–**
II. Secrétariat des organes directeurs (sous-programme 9)					
A. Fonds destinés à des fins spéciales					

	Catégorie de fonds	Ressources (en milliers de dollars É.-U.) 2020-2021 (budget initial)	2020-2021 (budget révisé)	2022-2023	Postes 2020-2021	2022-2023
	Programme contre la drogue	340,0	13,1	13,1	–	3
	Programme contre le crime	–	343,0	343,0	–	–
	Total partiel	**340,0**	**356,1**	**356,1**	**–**	**3**
B.	**Budget ordinaire**					
	Postes	2 625,7	2 625,7	2 836,8	10	10
	Autres objets de dépense	156,4	156,4	119,4	–	–
	Total partiel	**2 782,1**	**2 782,1**	**2 956,2**	**10**	**10**
	Total (I + II)	**4 649,8**	**4 665,9**	**3 715,3**	**10**	**13**
III.	**Organe international de contrôle des stupéfiants (organe directeur)**[a]					
A.	**Budget ordinaire**					
	Autres objets de dépense	947,0	947,0	952,2		
	Total partiel	**947,0**	**947,0**	**952,2**		
IV.	**Secrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (sous-programme 9)**					
A.	**Fonds destinés à des fins spéciales**					
	Programme contre la drogue	10 832,3	8 961,7	9 964,1	9	14
	Programme contre le crime	–	–	–	–	–
	Total partiel	**10 832,3**	**8 961,7**	**9 964,1**	**9**	**14**
B.	**Budget ordinaire**					
	Postes	7 641,7	7 641,7	8 061,4	28	28
	Autres objets de dépense	746,0	746,0	685,4		
	Total partiel	**8 387,7**	**8 387,7**	**8 746,8**	**28**	**28**
	Total (III + IV)	**20 167,0**	**18 296,4**	**19 663,1**	**37**	**42**

[a] Inclut les ressources du budget ordinaire affectées aux organes directeurs pour donner un tableau plus complet des ressources à la disposition du Secrétariat des organes directeurs et de l'Organe international de contrôle des stupéfiants.

D. Appui aux programmes

184. La Division de la gestion appuie les sous-programmes relatifs aux organes directeurs, à la direction exécutive et à la gestion, et aux activités de fond. Ses services sont répartis entre six entités : le Service de la gestion des ressources financières, le Service de la gestion des ressources humaines, le Service de la technologie de l'information, la Section de l'appui général, le Service de la gestion des conférences et le Service de la sécurité et de la sûreté. Ces deux dernières ne sont pas mentionnées ci-après, car elles sont présentées séparément aux chapitres 2 et 34, respectivement, du projet de budget-programme pour 2022.

185. Le projet de budget consolidé de l'ONUDC pour 2022-2023 a été conçu selon les mêmes principes que les états financiers annuels vérifiés de l'ONUDC, établis selon les Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS), et il ne couvre pas les ressources du budget ordinaire allouées à l'Office des Nations Unies à Vienne, qui sont présentées à l'Assemblée générale aux chapitres 1 et 29F du

projet de budget-programme pour 2022 et dont il est rendu compte dans le volume I des états financiers du Secrétariat de l'ONU. L'objectif général de la Division de la gestion est de fournir aux programmes de fond de l'ONU et plus particulièrement à l'ONUDC et à ses bureaux extérieurs, ainsi qu'à d'autres organisations internationales sises au Centre international de Vienne, des services d'appui efficaces en ce qui concerne la gestion, l'administration, les finances, les ressources humaines, l'informatique et d'autres domaines touchant aux infrastructures.

186. La composante Appui aux programmes sera mise en œuvre conformément à la stratégie, aux résultats prévus et aux produits décrits dans le projet de plan-programme pour 2022 tel qu'il figure dans le document A/76/6 (sect. 29F) ainsi qu'au titre de la composante Appui au programme dans le projet de plan-programme pour 2022 figurant dans le document A/76/6 (sect. 16).

187. La répartition des ressources prévues au titre de l'appui aux programmes est indiquée au tableau 20 ci-après.

Tableau 20
Ressources prévues : appui aux programmes

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)			*Postes*	
Catégorie de fonds	*2020-2021 (budget initial)*	*2020-2021 (budget révisé)*	*2022-2023*	*2020-2021*	*2022-2023*
A. Fonds destinés à des fins spéciales					
Programme contre la drogue	1 884,2	1 884,2	2 359,2	7	8
Programme contre le crime	5 100,0	5 100,0	5 400,0	17	18
Total partiel	**6 984,2**	**6 984,2**	**7 759,2**	**24**	**26**
B. Fonds d'appui aux programmes					
Postes	20 661,1	17 004,9	19 215,7	76	76
Autres objets de dépense	7 850,9	8 717,3	5 826,0		
Total partiel	**28 512,0**	**25 722,2**	**25 041,7**	**76**	**76**
C. Budget ordinaire					
Postes	–	–	–	–	–
Autres objets de dépense	907,3	907,3	894,0		
Total partiel	**907,3**	**907,3**	**894,0**	**–**	**–**
Total	**36 403,5**	**33 613,7**	**33 694,9**	**100**	**102**

188. Le montant total des ressources prévues pour 2022-2023 est de 33 694 900 dollars, en hausse de 81 200 dollars (0,2 %) par rapport au budget révisé de 2020-2021.

189. Le montant des dépenses destinées à des fins spéciales pour 2022-2023 est estimé à 7 759 200 dollars. Ce montant couvre principalement la fourniture aux États Membres de logiciels en rapport avec les domaines thématiques associés aux missions techniques de l'ONUDC.

190. Les ressources prévues pour l'exercice 2022-2023 au titre de l'appui aux programmes s'élèvent à 25 041 700 dollars, en baisse de 680 500 dollars (2,6 %) par rapport au budget révisé de 2020-2021. Ce montant couvre le financement des dépenses suivantes : 2 postes (1 P-4 et 1 P-2) au Bureau du Directeur ; 32 postes (1 D-1, 2 P-4, 7 P-3, 1 P-2, 3 G(1°C) et 18 G(AC) au Service de la gestion des ressources financières ; 18 postes (2 P-4, 2 P-3 and 14 G(AC) au Service de la gestion des ressources humaines ; 10 postes (1 D-1, 1 P-4 et 8 G(AC) au Service de la technologie de l'information ; 4 postes (P-3) au Groupe des achats ; 4 postes (1 P-4 et 3 G(AC) au Groupe du recours aux partenaires externes ; et 6 postes (1 P-3 et 5 G(AC) à la Section de l'appui général. Ces ressources couvrent également d'autres

objets de dépense, à savoir le personnel temporaire (autre que pour les réunions), les voyages, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement, les fournitures et accessoires, le mobilier et le matériel, ainsi que les contributions aux services conjoints.

191. Dans le cadre des gains d'efficacité que l'ONUDC prévoit de dégager, la coordination globale des services relatifs à Umoja et l'appui technique continu pour la gestion de la chaîne d'approvisionnement, les finances et la gestion des ressources humaines ont été rationalisés et intégrés dans tous les domaines opérationnels. Dans le même ordre d'idées, l'équipe IPSAS a été réorganisée au sein du Service de la gestion des ressources financières de même que le Groupe du recours aux partenaires externes au sein de la Section de l'appui général.

192. Conformément à la résolution 71/272 B de l'Assemblée générale et comme suite à la création du Pôle applications du Bureau de l'informatique et des communications à Vienne, il a été envisagé que les services informatiques connexes, tels que le tableau de bord relatif à l'établissement de rapports sur les programmes, les applications d'appui aux programmes, les applications relatives à la gestion de projets et les applications spécialisées, les systèmes de sécurité physique et les services de migration des anciennes applications localisées, soient fournis par le Pôle dans le cadre d'accords de prestation de services. Par conséquent, dans le budget consolidé pour 2018-2019, les postes correspondants ont été pris en compte dans les services contractuels. Les arrangements contractuels relatifs aux postes étant restés inchangés, le budget pour 2022-2023 fait apparaître ces ressources sous la rubrique Postes (6 postes G(AC).

193. Les ressources concernant l'appui aux programmes reflètent les principaux changements suivants :

a) Suppression de six postes (1 P-4 et 3 G(AC) au Service de la gestion des ressources financières ; d'un P-3 dans le Groupe du recours aux partenaires externes ; et d'un G(AC) au Service de la gestion des ressources humaines en raison de la réduction des activités de programme en Colombie et de la rationalisation des processus opérationnels (1,6 million de dollars) ;

b) Suspension temporaire du recrutement d'un P-4 au Bureau du Directeur, d'un G(AC) au Service de la gestion des ressources financières et d'un G(AC) au Service de la gestion des ressources humaines (0,8 million de dollars) ;

c) Recouvrement des coûts directs pour les services fournis au titre des ressources humaines, du recours aux partenaires externes et de la gestion financière (0,6 million de dollars) ;

d) Dépenses inférieures aux prévisions dans les domaines suivants : Umoja, technologies de l'information et autres services contractuels, voyages, personnel temporaire (autre que pour les réunions) et mobilier et matériel, grâce aux efforts déployés dans le cadre du sous-programme pour gagner en efficacité (0,4 million de dollars) ;

e) Déclassement de P-5 à P-4 du poste d'administrateur de programme au Bureau du Directeur, dans le cadre de la réorganisation de la Division ;

f) Augmentation résultant de l'actualisation des coûts (0,7 million de dollars) et de la levée des mesures d'économie mises en place en 2020 après l'apparition de la pandémie de COVID-19, y compris de la suspension temporaire du recrutement (2,0 millions de dollars).

194. Les fonds demandés au titre du budget ordinaire seront présentés au chapitre 16 du projet de budget-programme pour 2022.

Annexe I

Prévisions de ressources pour l'exercice 2022-2023 et prévisions finales de ressources pour l'exercice 2020-2021

Prévisions de ressources, 2022 et 2023

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de fonds	*2022*	*2023*	*2022-2023*
A. Fonds destinés à des fins générales			
Postes	2 912,2	2 971,1	5 883,3
Autres objets de dépense	1 436,0	1 407,6	2 843,6
Total partiel	**4 348,2**	**4 378,7**	**8 726,9**
B. Fonds destinés à des fins spéciales			
Programme contre la drogue	91 708,5	89 389,8	181 098,3
Programme contre le crime	215 645,2	188 485,3	404 130,5
Total partiel	**307 353,7**	**277 875,1**	**585 228,8**
C. Fonds d'appui aux programmes			
Postes	21 247,1	21 196,9	42 444,0
Autres objets de dépense	4 647,9	4 540,5	9 188,4
Total partiel	**25 895,0**	**25 737,4**	**51 632,4**
D. Budget ordinaire			
Postes	20 419,4	20 419,4	40 838,8
Autres objets de dépense	3 291,3	3 291,3	6 582,6
Total partiel	**23 710,7**	**23 710,7**	**47 421,4**
Total	**361 307,6**	**331 701,9**	**693 009,5**

Prévisions finales de ressources, 2020 et 2021

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de fonds	*2020*	*2021*	*2020-2021*
A. Fonds destinés à des fins générales			
Poste	3 152,9	2 610,0	5 762,9
Autres objets de dépense	315,5	1 973,6	2 289,1
Total partiel	**3 468,4**	**4 583,6**	**8 052,0**
B. Fonds destinés à des fins spéciales			
Programme contre la drogue	102 557,4	102 789,4	205 346,8
Programme contre le crime	158 229,2	192 989,9	351 219,1
Total partiel	**260 786,6**	**295 779,3**	**556 566,0**
C. Fonds d'appui aux programmes			
Poste	18 775,9	19 686,2	38 462,1
Autres objets de dépense	5 654,3	5 054,8	10 709,1
Total partiel	**24 430,2**	**24 741,0**	**49 171,2**
D. Budget ordinaire			
Poste	18 334,7	20 419,4	38 754,1
Autres objets de dépense	4 252,0	3 877,6	8 129,6
Total partiel	**22 586,7**	**24 297,0**	**46 883,7**
Total	**311 271,9**	**349 400,9**	**660 672,9**

Annexe II

Affectation des contributions volontaires destinées à des fins spéciales au cours des exercices biennaux 2020-2021 et 2022-2023

1. On prévoit que le programme de travail financé par des contributions volontaires destinées à des fins spéciales augmentera de 28,7 millions de dollars (5,1 %), pour passer de 556,6 millions de dollars dans les prévisions finales de l'exercice biennal 2020-2021 à 585,2 millions de dollars en 2022-2023.

2. On trouvera dans le tableau figurant à la fin de la présente annexe la répartition des contributions par sous-programme (domaine thématique), région et division de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). Les informations ci-après, qui complètent celles fournies dans le corps du présent rapport, sont présentées par région, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ayant demandé que l'ONUDC suive attentivement l'évolution des besoins sur le plan géographique (voir E/CN.7/2005/9).

3. En Afrique et au Moyen-Orient, le budget du portefeuille de programmes devrait connaître une augmentation de 34,5 millions de dollars (36,8 %), passant de 93,8 millions de dollars en 2020-2021 à 128,3 millions en 2022-2023. L'ONUDC continuera d'aider les États Membres de la région à lutter contre les effets de la pandémie de COVID-19, en particulier la corruption à laquelle donnent lieu les aides économiques, le surpeuplement des prisons et les produits médicaux falsifiés, et à venir au secours des populations vulnérables, notamment les victimes de violence fondée sur le genre. Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, l'ONUDC continue de développer ses activités, en mettant l'accent sur la lutte contre la criminalité organisée – traite des personnes, trafic illicite de personnes migrantes, trafic de drogues et autres formes de criminalité organisée en lien avec des groupes terroristes –, et les flux financiers illicites, ainsi que la cybercriminalité et la criminalistique. La lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent est un domaine bénéficiant d'un soutien croissant dans toute la région, l'accent étant mis sur la collaboration avec le secteur privé. Dans cette région, le portefeuille de programmes le plus important concerne toujours la traite des personnes et le trafic illicite de personnes migrantes, et dans le cadre du projet pluriannuel, les travaux se poursuivent pour démanteler les réseaux criminels opérant en Afrique du Nord. En Iraq, les initiatives continueront de viser à perturber les opérations menées par les terroristes et les criminels organisés, à renforcer le système de justice pénale et à combattre la corruption. Le portefeuille de programmes du Soudan s'élargit dans les domaines de la traite des personnes et du trafic de personnes migrantes au titre de la deuxième phase du programme visant à assurer une meilleure gestion des migrations, de la réforme des prisons, de la lutte contre la corruption et du Projet de communication aéroportuaire (AIRCOP).

4. En Afrique de l'Est, l'ONUDC mène des programmes complets qui portent sur la criminalité économique, le terrorisme, les réformes de la justice pénale, le VIH/sida et la prévention de la toxicomanie. Il s'attaque également à la criminalité transnationale organisée, notamment dans le cadre de projets axés sur la traite des personnes, la criminalité maritime, le contrôle des conteneurs, et la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts. Plus précisément, il continuera de mettre en œuvre des programmes de vaste portée, notamment le programme visant à assurer une meilleure gestion des migrations, le projet d'enquêtes criminelles en Somalie, le programme pour l'autonomisation juridique et l'aide juridictionnelle au Kenya, qui vise à renforcer et à améliorer les services de la justice dans ce pays, les mesures de prévention de l'extrémisme violent en milieu carcéral en Ouganda, le programme transrégional sur les espèces sauvages et le Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime. L'ONUDC va accroître sa présence à Madagascar dans le cadre d'un nouveau programme dont l'objectif est de rendre plus efficaces et davantage axées sur les victimes les mesures de justice pénale visant à lutter contre la traite des personnes. Il reste fermement engagé en Éthiopie et poursuit son partenariat avec l'Union africaine. En Afrique australe, il continue d'aider les États Membres dans les

domaines suivants : réforme du système pénitentiaire, violence fondée sur le genre, traite des personnes et trafic illicite de personnes migrantes, corruption, criminalité liée aux espèces sauvages, VIH/sida et blanchiment d'argent. En collaboration avec l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation internationale pour les migrations et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, il met en œuvre un programme de gestion des migrations pour l'Afrique australe. Il continuera de renforcer les mesures prises par la Namibie pour lutter contre la violence fondée sur le genre et soutiendra l'Angola dans sa lutte contre le blanchiment d'argent avec l'ouverture d'un bureau de projet en 2021. En République démocratique du Congo, il renforcera les activités visant à combattre la corruption et la criminalité liée aux espèces sauvages. Au Mozambique, il continuera d'intensifier ses efforts pour prévenir la corruption, le terrorisme, la criminalité maritime ainsi que le trafic de drogues et d'espèces sauvages. En Afrique de l'Ouest, il continue d'agir dans les domaines de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, de la justice pénale, du contrôle aux frontières, de la lutte contre la corruption, du trafic de drogues et de la toxicomanie, de la criminalité maritime et de la traite des personnes, et il développera son portefeuille de programmes concernant les espèces sauvages et la cybercriminalité. En Guinée-Bissau, de nouvelles initiatives appuieront la mise en œuvre du plan national. L'ONUDC continuera de suivre et d'évaluer la suite donnée à la Déclaration des pays du G5 Sahel sur la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent au Sahel. Il continuera de contribuer à la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Il aidera les États Membres à renforcer leur capacité à faire face à la criminalité organisée de manière globale dans le cadre du projet ouest-africain sur la cybersécurité et la lutte contre la cybercriminalité. Au Nigéria, il mettra en œuvre un portefeuille global visant à aider le service national de détection et de répression des infractions en matière de drogue et les autorités concernées à lutter contre la corruption et le terrorisme, notamment dans le nord-est du pays. Il continuera également de soutenir les autorités nationales dans la lutte contre la traite des personnes. Il continuera d'intensifier ses relations avec les missions de maintien de la paix, notamment la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, en renouvelant ses partenariats et en faisant évoluer ses portefeuilles d'activités. Dans le cadre du développement du projet AIRCOP, il est prévu de mettre en place un nouveau groupement tactique au Tchad et en Mauritanie et un deuxième groupement tactique au Niger, et d'étoffer les activités en Afrique de l'Est, notamment en Ouganda et à Madagascar, et en Afrique australe, en Namibie et en Angola. Dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, le soutien à l'Iraq sera renforcé, et il en sera de même en Algérie, au Liban, au Maroc et au Soudan. Dans toute la région, une présence accrue dans les pays permettra de participer plus activement aux travaux des équipes de pays des Nations Unies.

5. En Asie du Sud, en Asie de l'Est et dans le Pacifique, le montant du budget alloué au portefeuille de programmes devrait augmenter de 11,6 millions de dollars (35,4 %), passant de 32,8 millions de dollars en 2020-2021 à 44,4 millions en 2022-2023. En Asie du Sud-Est, l'ONUDC continuera de mener des réformes sur le plan stratégique et législatif et à approfondir les partenariats en place, surtout dans le cadre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, tout en prenant en compte les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19. L'Office encouragera également la coopération régionale, notamment par le renforcement de son réseau de bureaux frontaliers de liaison et dans le cadre du mémorandum d'accord sur la lutte contre la drogue dans la sous-région du bassin du Mékong, ainsi que par sa participation au Processus de Bali sur le trafic de migrants, la traite des personnes et la criminalité transnationale qui y est associée. Des possibilités de croissance ont été recensées et seront exploitées dans les pays du Pacifique, en Malaisie, en Indonésie et aux Philippines. Alors que le programme régional pour l'Asie du Sud-Est et les programmes nationaux pour l'Indonésie et le Myanmar ont été prorogés jusqu'à la fin de 2022, un nouveau programme régional pour l'Asie du Sud-Est et le Pacifique, dont la mise en œuvre débutera en 2022, est en cours d'élaboration et couvrira l'ensemble des activités menées par l'ONUDC dans la région. En Asie du Sud, un soutien accru sera recherché auprès des donateurs pour le programme régional de l'ONUDC qui a été prorogé jusqu'en 2022, notamment en ce qui concerne la réforme de la justice, les

drogues et la santé, la gestion des frontières et la criminalité transnationale organisée, ainsi que la prévention du terrorisme. Un nouveau programme régional (2023-2027) sera élaboré en 2022. Suite au récent rétablissement d'un bureau de programme aux Maldives et au renforcement de sa présence au Sri Lanka, l'ONUDC continuera également d'étoffer ses programmes actuels dans la région, notamment par le biais du Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime, basé à Colombo, et de rechercher de nouvelles possibilités de programmes et de financement, y compris avec les États Membres de la région.

6. En Asie occidentale et centrale, le montant du budget alloué au portefeuille de programmes devrait augmenter de 5,3 millions de dollars (11,9 %), passant de 44,4 millions de dollars en 2020-2021 à 49,7 millions en 2022-2023. Conformément au plan d'action intitulé « Approche concertée à l'échelle de l'ONUDC pour l'Europe et l'Asie occidentale et centrale », l'Office continuera de collaborer étroitement avec ses homologues pour lutter de manière globale contre les problèmes les plus pressants en lien avec les drogues, la criminalité et le terrorisme. De nouvelles initiatives de coopération technique sont prévues compte tenu du développement des couloirs commerciaux et des couloirs de transit en Asie occidentale et centrale, qui offrent des possibilités aux organisations criminelles transnationales d'exploiter de nouvelles infrastructures et de nouveaux réseaux pour se livrer à des trafics, y compris le trafic de drogues et de substances réglementées. L'ONUDC est en train d'élaborer le prochain cycle de programmes en Asie occidentale et centrale pour la période 2022-2025. Ces programmes seront harmonisés avec sa nouvelle Stratégie 2021-2025 et prendront en considération les conclusions et recommandations issues de la version finale de l'évaluation groupée indépendante des programmes de la région. Le prochain cycle des programmes tiendra compte des changements survenus en Afghanistan. La réforme des relations de travail avec la nouvelle administration du pays prendra un certain temps et sera soumise aux décisions prises par les États Membres. En outre, l'engagement de l'ONUDC est subordonné aux décisions du Conseil de sécurité et sera guidé par celles-ci. Pendant cette période de changement, les programmes de l'ONUDC menés en Asie occidentale et centrale resteront une plateforme importante pour l'Office et ses partenaires dans la région.

7. En Europe orientale et en Europe du Sud-Est, le budget du portefeuille de programmes devrait connaître une augmentation de 2,5 millions de dollars (88,3 %), passant de 2,8 millions de dollars en 2020-2021 à 5,3 millions en 2022-2023. Le portefeuille comprend des interventions relatives au contrôle des frontières et des armes à feu, à la traite des êtres humains, au trafic de personnes migrantes, à la corruption et au recouvrement d'avoirs, ainsi qu'à la prévention, au traitement et à la prise en charge en matière de toxicomanie et à la prévention du VIH/sida. Dans le cadre du partenariat déjà établi avec l'Union européenne, il est prévu de renforcer la coopération dans les domaines de la sécurité et de l'état de droit au titre du programme régional pour l'Europe du Sud-Est. Axé sur les objectifs généraux de la lutte contre la criminalité dans le monde, ce programme met ses activités de consultation et son assistance technique au service de la lutte contre le trafic d'héroïne en provenance d'Afghanistan, conformément à l'approche concertée à l'échelle de l'ONUDC pour l'Europe et l'Asie occidentale et centrale, entre autres objectifs. Le programme continue d'accompagner les pays de la région engagés dans le processus d'adhésion à l'Union européenne. En Europe orientale, les interventions menées dans le cadre des programmes, en particulier dans les domaines de la cybercriminalité et de la prévention de la toxicomanie, peuvent encore être développées.

8. En Amérique latine et dans les Caraïbes, le budget du portefeuille de programmes devrait accuser une baisse de 31,9 millions de dollars (28,9 %), passant de 110,7 millions de dollars en 2020-2021 à 78,8 millions en 2022-2023. Cette baisse est principalement due à un recul des activités dans le domaine du développement alternatif en Colombie. L'Office continue de diversifier son soutien aux autorités colombiennes, notamment en ce qui concerne les questions de déforestation, la recherche, la justice pénale, la demande de drogues, la lutte contre la corruption, la lutte contre le blanchiment d'argent, l'exploitation illégale du bois, l'exploitation minière illégale et la traite des êtres humains. Dans l'État plurinational de Bolivie, le portefeuille s'étend au-delà de la lutte habituellement menée contre la drogue (notamment la surveillance des cultures illicites, la réduction de la demande, le contrôle des frontières et la coopération régionale), des questions de transparence institutionnelle et de la participation des citoyens aux projets de gouvernance locale, moyennant la mise en place de nouvelles initiatives dans les domaines du développement alternatif et de la sécurité alimentaire dans les zones de culture de la coca. Au Pérou, l'ONUDC prévoit d'étoffer son portefeuille dans les domaines de la criminalité organisée (criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts, traite d'êtres humains, criminalité maritime), des drogues (surveillance des cultures, prévention et traitement de la consommation problématique de drogues, élimination des précurseurs chimiques), de la prévention du crime et de la justice pénale (système pénitentiaire, prévention de la cybercriminalité) et de la corruption. Le renforcement de la présence de l'Office en Équateur est lié au lancement d'un projet de lutte contre la corruption. Depuis 2020, l'Office coordonne aussi les opérations engagées en Argentine, au Chili, au Paraguay et en Uruguay, et il évalue actuellement les difficultés et les possibilités liées aux interventions qu'il pourrait mener à cet égard au titre des programmes. Au Brésil, grâce aux mesures prises pour relancer la coopération avec les interlocuteurs nationaux et les partenaires locaux, la coopération technique a été renforcée dans les domaines de la réduction de l'offre de drogues, de la traite des personnes et de l'exploitation illégale du bois. Un Centre d'excellence pour la réduction de l'offre de drogues illicites a été créé en 2020 avec le Secrétariat national antidrogue. En outre, un développement des activités est attendu dans les domaines de la réforme de la justice pénale et du système pénitentiaire, de la corruption, de la réduction de la demande de drogues et de la lutte contre la criminalité et la violence au niveau étatique. Le portefeuille de programmes en Amérique centrale et dans les Caraïbes devrait s'étoffer dans les domaines de la justice pénale, de la sécurité maritime, de la cybercriminalité, de la traite des êtres humains et de la corruption. La mise en place d'un bureau de programme au Honduras a été lancée en 2021. Le portefeuille de programmes locaux au Mexique devrait diminuer, en raison, d'une part, des négociations portant sur le développement, sans incidence financière, des projets en cours et, d'autre part, du report de nouvelles contributions. Cependant, l'ONUDC cherche à élargir sa base de donateurs au Mexique et s'aventure dans de nouveaux domaines de compétence tels que la cybercriminalité, la prévention, le traitement et la réadaptation en matière de drogue, et le contrôle des conteneurs.

9. Sur le plan mondial, le budget alloué aux activités de l'ONUDC devrait connaître une augmentation de 6,7 millions de dollars (2,5 %), passant de 272,0 millions de dollars en 2020-2021 à 278,7 millions en 2022-2023. L'Office continue d'étoffer ses programmes mondiaux dans plusieurs domaines d'activité et de développer les activités de terrain correspondantes en fonction des besoins des États Membres. Les principaux programmes mondiaux de l'ONUDC comprennent : le Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime (41,3 millions de dollars), le Programme de contrôle des conteneurs (23,7 millions de dollars) ; le Programme mondial visant à prévenir et combattre la corruption par l'application effective de la Convention des Nations Unies contre la corruption (22,1 millions de dollars) ; le Programme mondial de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts (20,4 millions de dollars) ; le Programme mondial contre le blanchiment d'argent, le produit du crime et le financement du terrorisme (19,8 millions de dollars) ; le Programme mondial de renforcement du régime juridique contre le terrorisme (18,3 millions de dollar) ; le programme de renforcement de la coopération en matière d'enquêtes criminelles et de justice pénale sur l'itinéraire emprunté par la cocaïne en Amérique latine, dans les Caraïbes et en Afrique de l'Ouest (10,2 millions de dollars) ; le programme mondial de prévention,

de traitement, de soins et de prise en charge en matière de VIH/sida pour les personnes qui consomment des drogues et les personnes se trouvant en milieu carcéral (7,2 millions de dollars) ; le Programme mondial de lutte contre la traite des personnes (7,2 millions de dollars) ; Le Programme mondial d'interception rapide des substances dangereuses (GRIDS) (6,7 millions de dollars) ; le programme mondial de lutte contre le trafic transnational d'armes par l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et du Protocole relatif aux armes à feu (6,1 millions de dollars) et le programme mondial contre la cybercriminalité (6,0 millions de dollars).

Programme de travail financé par des contributions volontaires destinées à des fins spéciales au cours des exercices biennaux 2020-2021 et 2022-2023

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues			*Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale*			*Fonds de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, total*		
	2020-2021 (budget final)	*2022-2023*	*Variation (pourcentage)*	*2020-2021 (budget final)*	*2022-2023*	*Variation (pourcentage)*	*2020-2021 (budget final)*	*2022-2023*	*Variation (pourcentage)*
A. Par thème									
Organes directeurs	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Direction exécutive et administration	1 990,1	3 172,8	59,4	–	–	–	1 990,1	3 172,8	59,4
Programme de travail									
Lutte contre la criminalité transnationale organisée	59 562,4	70 359,8	18,1	141 484,3	191 055,0	35,0	201 046,7	261 414,9	30,0
Approche globale et équilibrée de la lutte contre le problème mondial de la drogue	109 190,7	65 112,9	(40,4)	–	–	–	109 190,7	65 112,9	(40,4)
Lutte contre la corruption	–	–	–	42 084,4	38 597,9	(8,3)	42 084,4	38 597,9	(8,3)
Prévention du terrorisme	–	–	–	29 957,1	36 183,8	20,8	29 957,1	36 183,8	20,8
Justice	–	–	–	98 890,8	96 508,3	(2,4)	98 890,8	96 508,3	(2,4)
Recherche, analyse des tendances et criminalistique[a]	21 082,7	24 967,2	18,4	23 880,7	24 925,3	4,4	44 963,5	49 892,5	11,0
Appui en matière de politiques	1 029,4	1 341,8	30,4	5 717,6	6 600,4	15,4	6 747,0	7 942,2	17,7
Coopération technique et appui opérationnel	2 945,5	3 807,4	29,3	3 549,2	4 516,9	27,3	6 494,7	8 324,3	28,2
Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes intergouvernementaux de l'ONU, à l'Organe international de contrôle des stupéfiants et au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	7 440,6	9 977,2	34,1	294,1	343,0	16,6	7 734,7	10 320,2	33,4
Appui aux programmes	2 105,5	2 359,2	12,0	5 360,7	5 400,0	0,7	7 466,2	7 759,2	3,9
Total	**205 346,8**	**181 098,3**	**(11,8)**	**351 219,1**	**404 130,5**	**15,1**	**556 566,0**	**585 228,8**	**5,1**
B. Par région									
Afrique et Moyen-Orient	18 921,0	25 908,8	36,9	74 869,8	102 396,4	36,8	93 790,8	128 305,2	36,8
Asie du Sud, Asie de l'Est et Pacifique	10 162,1	12 399,0	22,0	22 657,2	32 027,5	41,4	32 819,3	44 426,5	35,4
Asie occidentale et centrale	28 122,5	30 774,3	9,4	16 285,9	18 897,6	16,0	44 408,4	49 671,9	11,9
Europe orientale et Europe du Sud-Est	–	–	–	2 847,1	5 359,9	88,3	2 847,1	5 359,9	88,3
Amérique latine et Caraïbes	84 220,6	36 041,5	(57,2)	26 509,1	42 737,6	61,2	110 729,7	78 779,1	(28,9)

	Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues			*Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale*			*Fonds de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, total*		
	2020-2021 (budget final)	*2022-2023*	*Variation (pourcentage)*	*2020-2021 (budget final)*	*2022-2023*	*Variation (pourcentage)*	*2020-2021 (budget final)*	*2022-2023*	*Variation (pourcentage)*
Monde	63 920,5	75 974,8	18,9	208 050,1	202 711,6	(2,6)	271 970,7	278 686,4	2,5
Total	**205 346,8**	**181 098,3**	**(11,8)**	**351 219,1**	**404 130,5**	**15,1**	**556 566,0**	**585 228,8**	**5,1**
C. Par division									
Division des opérations	161 380,0	126 361,6	(21,7)	218 700,4	273 014,8	24,8	380 080,4	399 376,4	5,1
Division des traités	30 773,6	36 412,5	18,3	102 106,6	100 729,6	(1,3)	132 880,2	137 142,1	3,2
Division de l'analyse des politiques et des relations publiques	9 097,7	12 792,2	40,6	10 065,0	8 986,1	(10,7)	19 162,7	21 778,3	13,6
Division de la gestion	2 105,5	2 359,2	12,0	5 360,7	5 400,0	0,7	7 466,2	7 759,2	3,9
Bureau de la Directrice exécutive	1 990,1	3 172,8	59,4	–	–	–	1 990,1	3 172,8	59,4
Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice	–	–		14 986,3	16 000,0	6,8	14 986,3	16 000,0	6,8
Total	**205 346,8**	**181 098,3**	**(11,8)**	**351 219,1**	**404 130,5**	**15,1**	**556 566,0**	**585 228,8**	**5,1**

[a] Y compris le fonds subsidiaire pour l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice.

Annexe III

Situation financière

A. Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues

Programme contre la drogue : état récapitulatif du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, 2020-2021 et 2022-2023
(En milliers de dollars des États-Unis)

		2020-2021 (budget final)				*2022-2023 (prévisions initiales)*			
		Fonds destinés à des fins générales	*Fonds destinés à des fins spéciales*	*Fonds d'appui aux programmes*	*Total*	*Fonds destinés à des fins générales*	*Fonds destinés à des fins spéciales*	*Fonds d'appui aux programmes*	***Total***
I.	**Financement**								
	A. Solde des fonds en début d'exercice	14 015,2	308 297,9	33 044,4	355 357,5	14 104,3	241 898,9	24 113,3	280 116,5
	Total partiel A	**14 015,2**	**308 297,9**	**33 044,4**	**355 357,5**	**14 104,3**	**241 898,9**	**24 113,3**	**280 116,5**
	B. Recettes								
	Contributions des États Membres	5 711,4	144 992,4	–	150 703,8	5 460,0	139 544,0	–	145 004,0
	Contributions de donateurs nationaux	–	13 280,5	–	13 280,5	–	22 996,6	–	22 996,6
	Contributions d'autres organisations gouvernementales	–	3 693,3	–	3 693,3	–	–	–	–
	Contributions d'organisations internationales	–	5 661,0	–	5 661,0	–	5 200,0	–	5 200,0
	Dons privés	–	462,7	–	462,7	–	230,0	–	230,0
	Divers	–	–	–	–	–	–	–	–
	Recettes diverses	–	–	–	–	–	–	–	–
	Total partiel, recettes	**5 711,4**	**168 089,8**	**–**	**173 801,2**	**5 460,0**	**167 970,6**	**–**	**173 430,6**
	Montants versés à l'ONUDC au titre de l'appui aux programmes	–	(17 281,0)	17 281,0	–	–	(16 796,5)	16 796,5	–
	Montants versés aux partenaires d'exécution au titre de l'appui aux programmes	–	–	–	–	–	217,1	(217,1)	–
	Total partiel B	**5 711,4**	**150 808,8**	**17 281,0**	**173 801,2**	**5 460,0**	**151 391,2**	**16 579,3**	**173 430,6**
	Total I (A + B)	**19 726,6**	**459 106,7**	**50 325,4**	**529 158,7**	**19 564,3**	**393 290,1**	**40 692,7**	**453 547,0**
II.	**C. Dépenses**								
	Direction exécutive et administration	395,1	1 990,1	3 962,7	6 347,9	651,8	3 172,8	4 786,5	8 611,1
	Programme de travail				–				–
	Lutte contre la criminalité transnationale organisée	–	59 562,4	–	59 562,4	–	70 359,8	–	70 359,8

		2020-2021 (budget final)				2022-2023 (prévisions initiales)			
		Fonds destinés à des fins générales	*Fonds destinés à des fins spéciales*	*Fonds d'appui aux programmes*	*Total*	*Fonds destinés à des fins générales*	*Fonds destinés à des fins spéciales*	*Fonds d'appui aux programmes*	***Total***
	Approche globale et équilibrée de la lutte contre le problème mondial de la drogue	–	109 190,7	225,8	109 416,5	–	65 112,9	265,8	65 378,7
	Prévention du terrorisme	–	–	–	–	–	–	–	–
	Recherche, analyse des tendances et criminalistique	2 966,5	21 082,7	935,3	24 984,5	1 950,9	24 967,2	1 300,6	28 218,7
	Appui en matière de politiques	1 445,3	1 029,4	3 753,8	6 228,5	1 446,6	1 341,8	2 949,6	5 738,0
	Coopération technique et appui opérationnel	955,2	2 945,5	4 234,5	8 135,2	1 337,0	3 807,4	1 998,9	7 143,3
	Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes intergouvernementaux de l'ONU, à l'Organe international de contrôle des stupéfiants et au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	–	7 440,6	–	7 440,6	–	9 977,2	–	9 977,2
	Appui aux programmes	–	2 105,5	10 975,2	13 080,7	–	2 359,2	12 415,0	14 774,2
	Total II (C)	**5 762,1**	**205 346,8**	**24 087,3**	**235 196,2**	**5 386,3**	**181 098,3**	**23 716,4**	**210 201,0**
III. D.	**Autres ajustements des soldes**	(139,8)	11 861,0	2 124,8	13 846,0				
	Total III (D)	**(139,8)**	**11 861,0**	**2 124,8**	**13 846,0**	**–**	**–**	**–**	**–**
	Solde des fonds en fin d'exercice (I - II - III)	**14 104,3**	**241 898,9**	**24 113,3**	**280 116,5**	**14 178,0**	**212 191,8**	**16 976,3**	**243 346,0**

B. Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

Programme contre le crime : état récapitulatif du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, 2020-2021 et 2022-2023

(En milliers de dollars des États-Unis)

		2020-2021 (budget final)				2022-2023 (prévisions initiales)			
		Fonds destinés à des fins générales	*Fonds destinés à des fins spéciales*	*Fonds d'appui aux programmes*	***Total***	*Fonds destinés à des fins générales*	*Fonds destinés à des fins spéciales*	*Fonds d'appui aux programmes*	***Total***
I.	**Financement**								
A.	Solde des fonds en début d'exercice	5 030,5	420 116,4	(1 611,3)	423 535,6	1 842,2	518 443,0	5 330,9	525 616,1
	Total partiel A	**5 030,5**	**420 116,4**	**(1 611,3)**	**423 535,6**	**1 842,2**	**518 443,0**	**5 330,9**	**525 616,1**

		2020-2021 (budget final)				2022-2023 (prévisions initiales)			
		Fonds destinés à des fins générales	*Fonds destinés à des fins spéciales*	*Fonds d'appui aux programmes*	***Total***	*Fonds destinés à des fins générales*	*Fonds destinés à des fins spéciales*	*Fonds d'appui aux programmes*	***Total***
B.	**Recettes**								
	Contributions des États Membres	3 633,7	353 659,4	–	357 293,2	3 558,0	305 650,9	–	309 208,9
	Contributions de donateurs nationaux	–	5 737,0	–	5 737,0	–	11 140,0	–	11 140,0
	Contributions d'autres organisations gouvernementales	–	56 504,3	–	56 504,3	–	57 000,0	–	57 000,0
	Contributions d'organisations internationales	–	36 927,9	–	36 927,9	–	33 200,0	–	33 200,0
	Dons privés	–	7 686,3	–	7 686,3	–	–	–	–
	Recettes diverses	–	–	–	–	–	–	–	–
	Total partiel, recettes	**3 633,7**	**460 515,0**	**–**	**464 148,7**	**3 558,0**	**406 990,9**	**–**	**410 548,9**
	Montants versés à l'ONUDC au titre de l'appui aux programmes	–	(31 644,2)	31 644,2	–	–	(35 899,5)	35 899,5	–
	Montants versés aux partenaires d'exécution au titre de l'appui aux programmes	–	–		–	–	10,4	(10,4)	–
	Total partiel B	**3 633,7**	**428 870,8**	**31 644,2**	**464 148,7**	**3 558,0**	**371 101,8**	**35 889,1**	**410 548,9**
	Total I (A + B)	**8 664,2**	**848 987,2**	**30 032,9**	**887 684,3**	**5 400,2**	**889 544,8**	**41 220,1**	**936 165,1**
II.	**C. Dépenses**								
	Direction exécutive et administration	–	–	–	–	–	–	–	–
	Programme de travail								
	Lutte contre la criminalité transnationale organisée	500,3	141 484,3	1 836,7	143 821,3	512,6	191 055,0	1 935,2	193 502,8
	Lutte contre la corruption	–	42 084,4	606,1	42 690,5	–	38 597,9	561,7	39 159,6
	Prévention du terrorisme	–	29 957,1	205,1	30 162,2	–	36 183,8	112,7	36 296,5
	Justice	117,7	98 890,8	–	99 008,5	300,0	96 508,3	–	96 808,3
	Recherche, analyse des tendances et criminalistique	708,5	23 880,7	–	24 589,2	1 743,4	24 925,3	–	26 668,7
	Appui en matière de politiques	–	5 717,6	1 804,6	7 522,2	–	6 600,4	2 258,0	8 858,4
	Coopération technique et appui opérationnel	963,4	3 549,2	7 197,7	11 710,3	784,6	4 516,9	10 421,7	15 723,2

		2020-2021 (budget final)				*2022-2023 (prévisions initiales)*			
		Fonds destinés à des fins générales	*Fonds destinés à des fins spéciales*	*Fonds d'appui aux programmes*	***Total***	*Fonds destinés à des fins générales*	*Fonds destinés à des fins spéciales*	*Fonds d'appui aux programmes*	***Total***
	Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes intergouvernementaux de l'ONU, à l'Organe international de contrôle des stupéfiants et au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	–	294,1	–	294,1	–	343,0	–	343,0
	Appui aux programmes	–	5 360,7	13 433,7	18 794,4	–	5 400,0	12 626,7	18 026,7
	Total II (C)	**2 289,9**	**351 219,1**	**25 083,9**	**378 592,9**	**3 340,6**	**404 130,5**	**27 916,0**	**435 387,1**
III. D.	**Autres ajustements des soldes**	4 532,1	(20 674,9)	(381,9)	(16 524,7)	**–**	**–**	**–**	**–**
	Total III (D)	**4 532,1**	**(20 674,9)**	**(381,9)**	**(16 524,7)**	**–**	**–**	**–**	**–**
	Solde des fonds en fin d'exercice (I - II - III)	**1 842,2**	**518 443,0**	**5 330,9**	**525 616,1**	**2 059,6**	**485 414,2**	**13 304,1**	**500 777,9**

Annexe IV

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime : organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2022-2023[a]

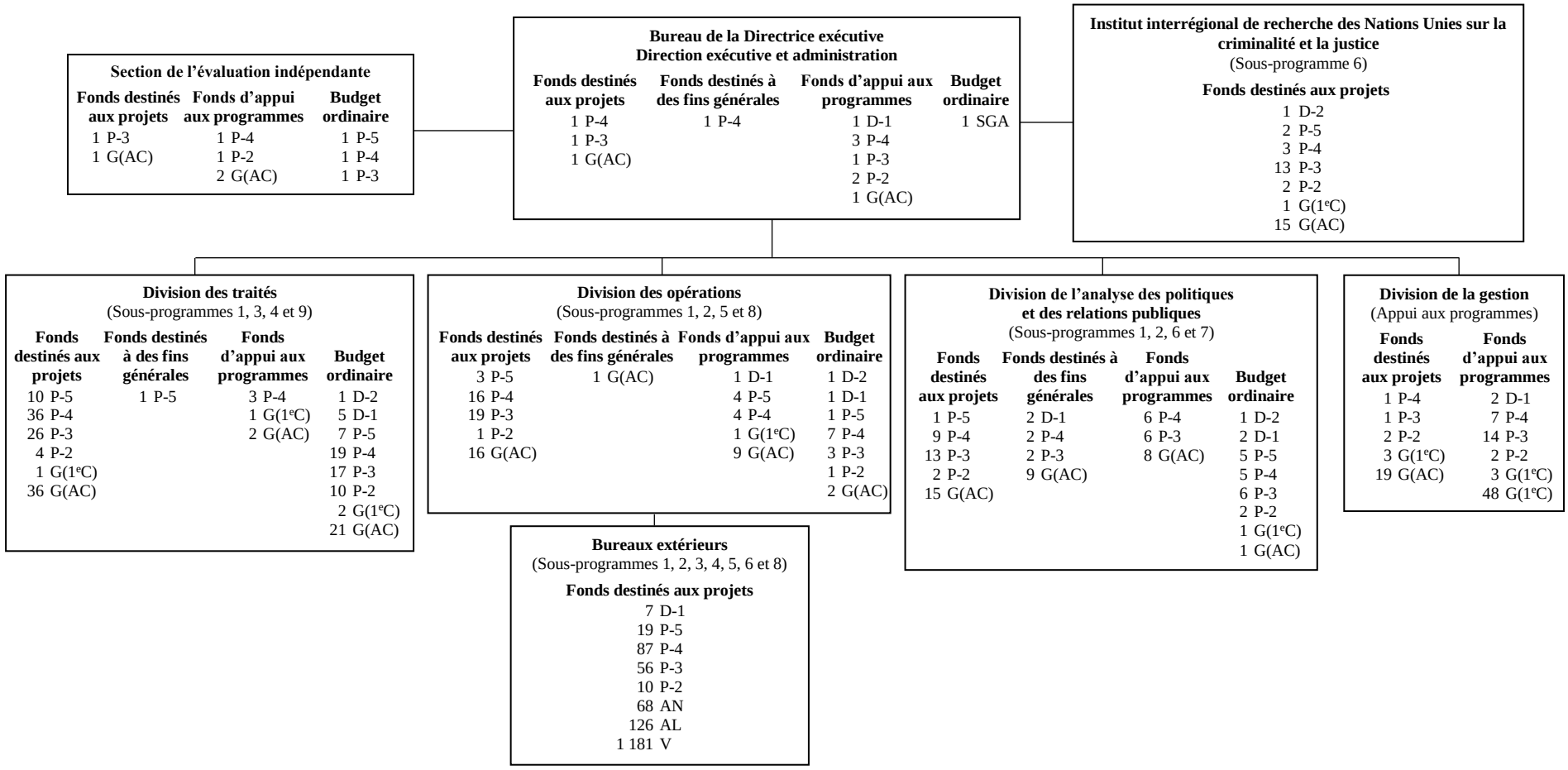

Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; G(1eC) = agent(e) des services généraux (1re classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (autres classes) ; SGA = Secrétaire générale adjointe ; V = vacataire.

[a] Postes administrés par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et postes pourvus localement (administrateurs recrutés sur le plan national, agents locaux et vacataires) dans les bureaux extérieurs et administrés par le Programme des Nations Unies pour le développement pour le compte de l'Office, financés depuis juin 2021 au moyen de fonds destinés à des fins spéciales.

Division des traités

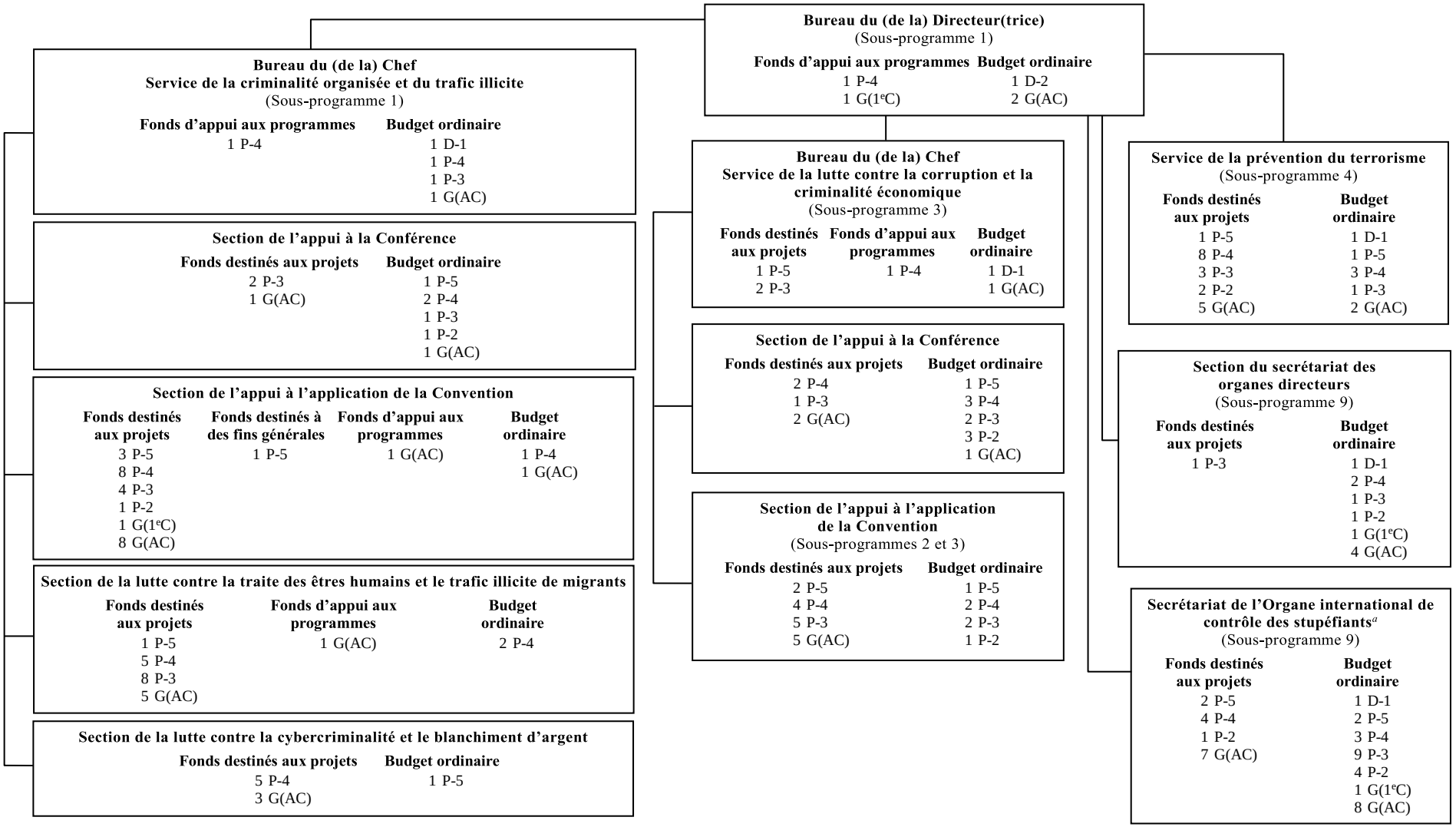

Abréviations : G(1eC) = agent(e) des services généraux (1re classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (autres classes).

[a] Le Secrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) rend compte à l'OICS pour les questions de fond et au Directeur de la Division des traités pour les questions administratives.

Division des opérations[a]

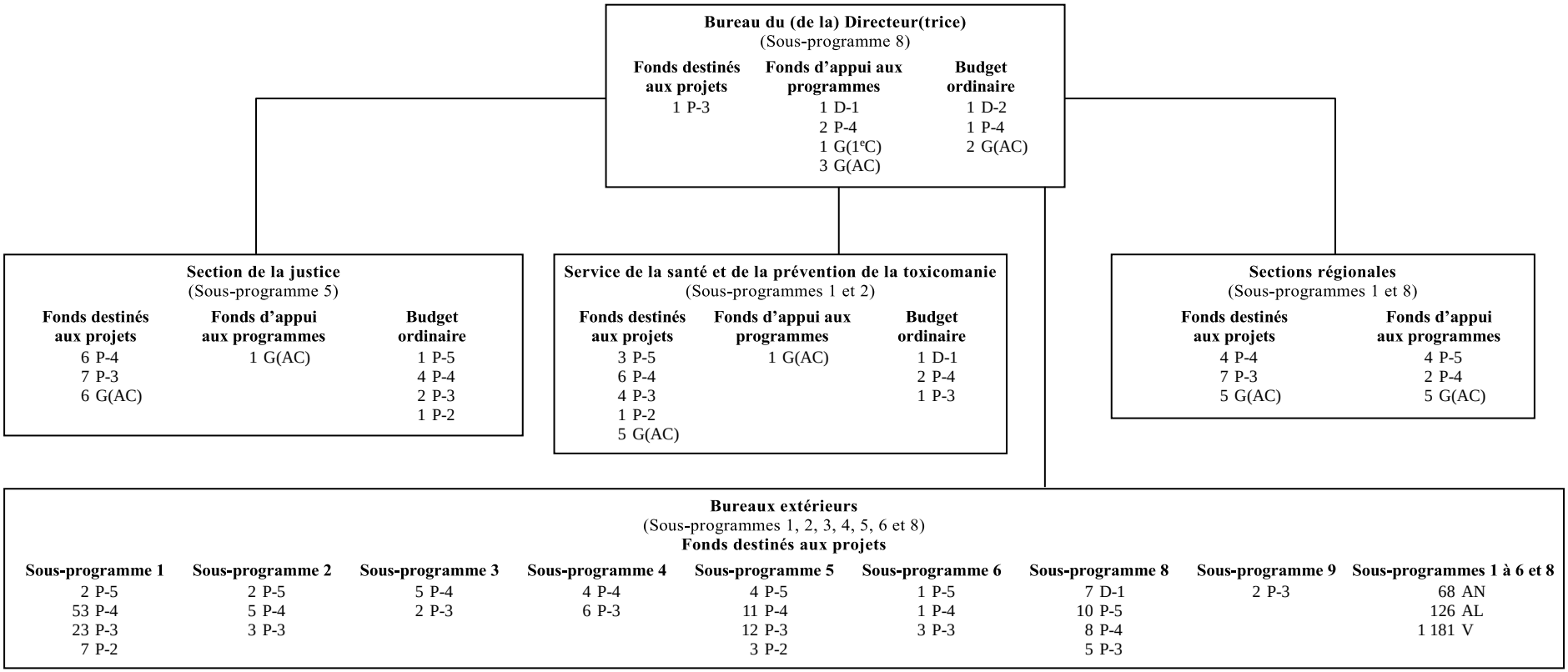

Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; G(1eC) = agent(e) des services généraux (1re classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (autres classes) ; V = vacataire.

[a] Postes administrés par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et postes pourvus localement (administrateurs recrutés sur le plan national, agents locaux et vacataires) dans les bureaux extérieurs et administrés par le Programme des Nations Unies pour le développement pour le compte de l'Office, financés depuis juin 2021 au moyen de fonds destinés à des fins spéciales.

Bureaux extérieurs de l'ONUDC

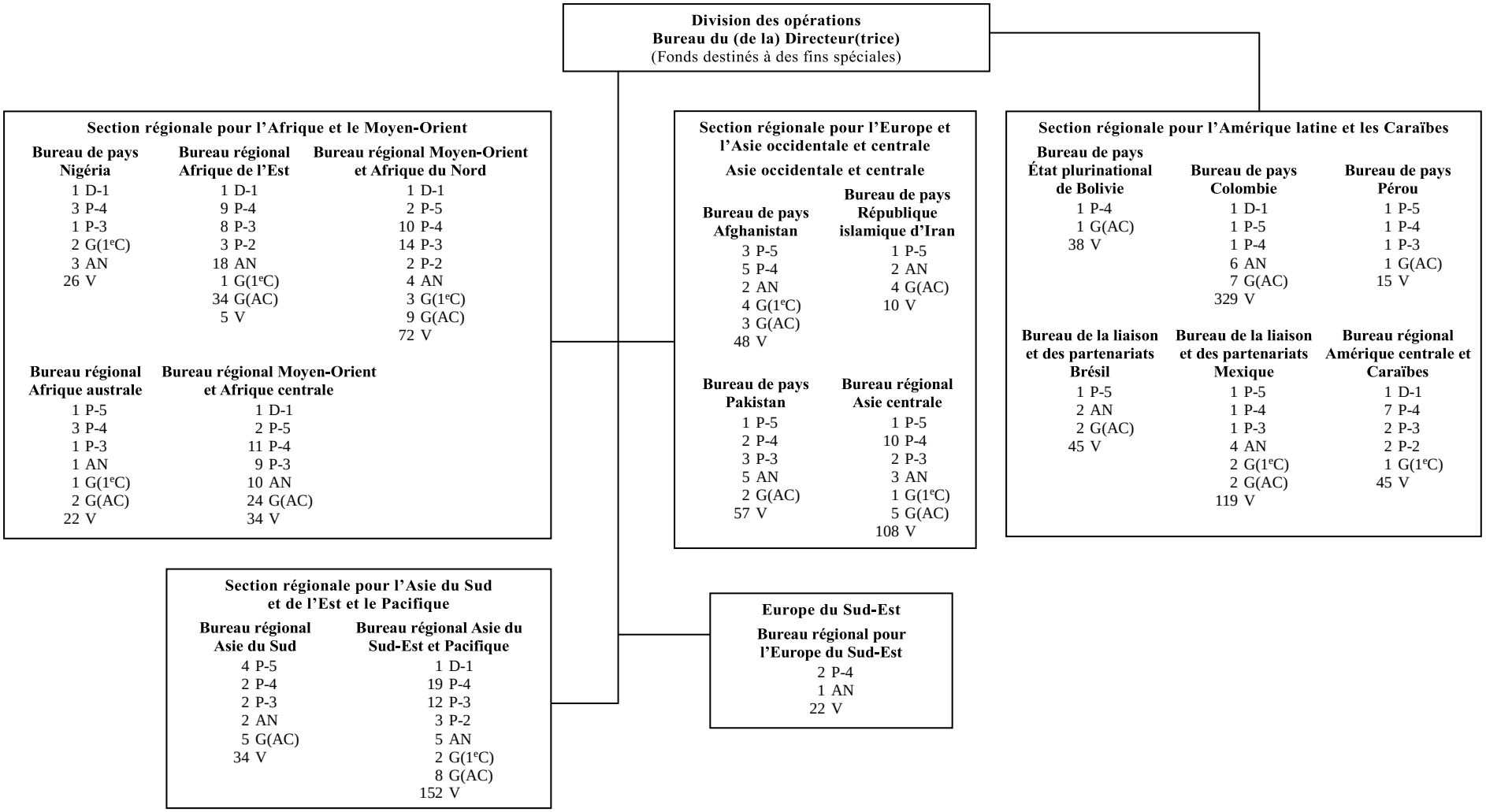

Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; G(1eC) = agent(e) des services généraux (1re classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (autres classes) ; V = vacataire.

Division de l'analyse des politiques et des relations publiques

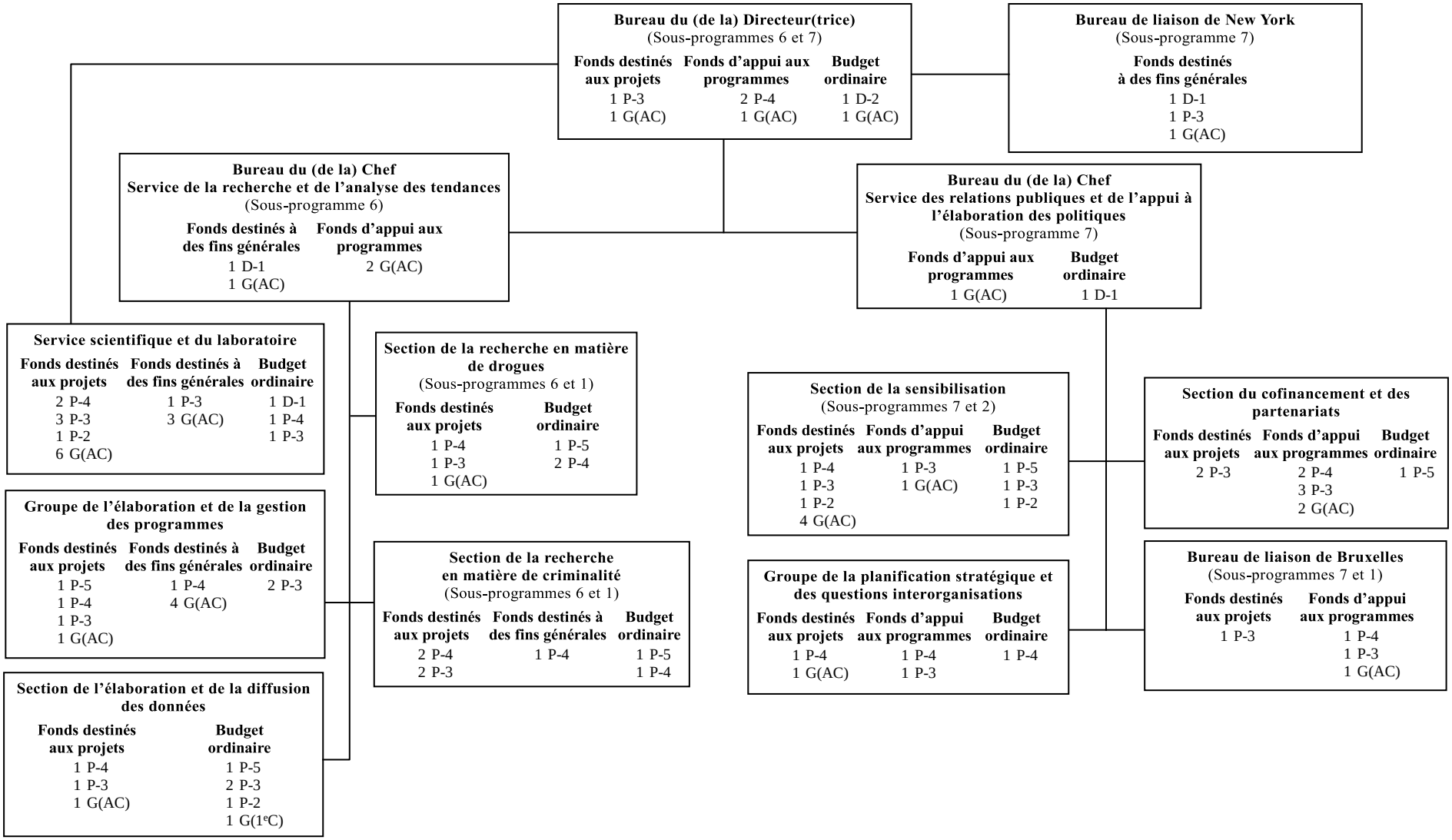

Abréviations : G(1eC) = agent(e) des services généraux (1re classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (autres classes).

Division de la gestion

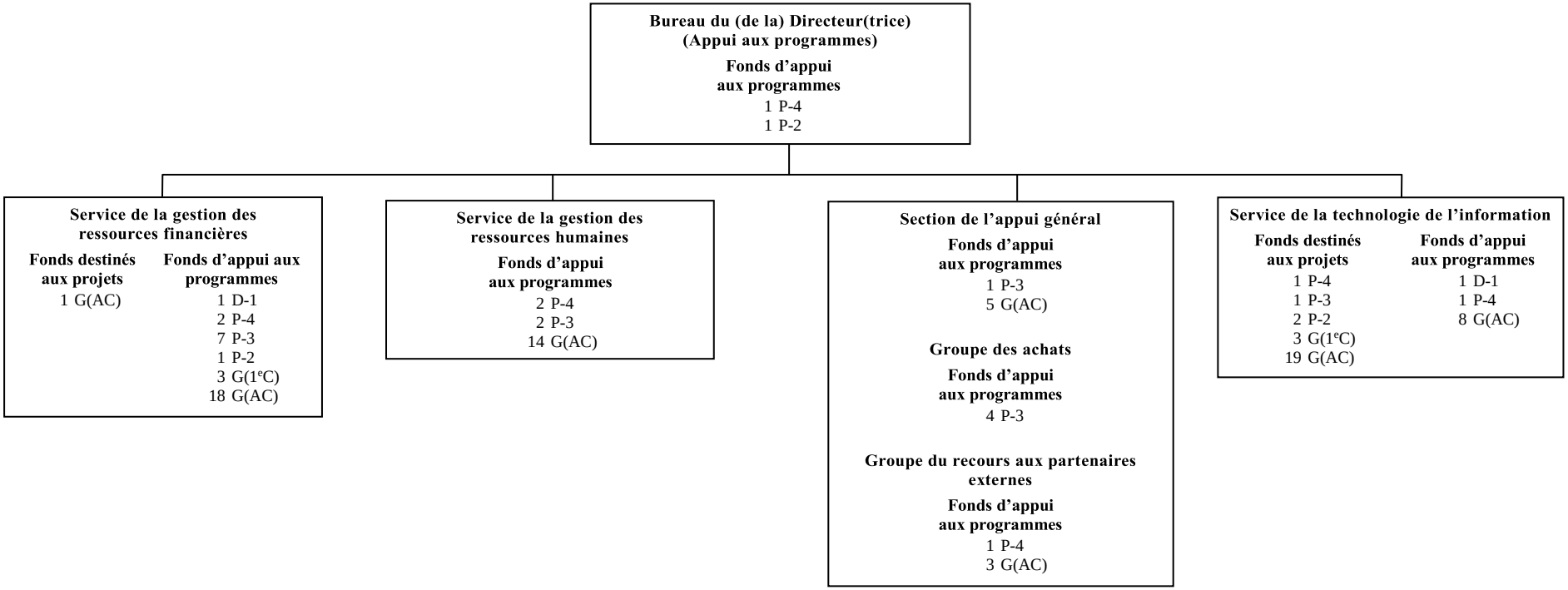

Abréviations : G(1eC) = agent(e) des services généraux (1re classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (autres classes).

Annexe V

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Référence	*Résumé de la recommandation*	*Suite donnée à la recommandation*
Comité des commissaires aux comptes		
A/76/5/Add.10, chap. II.		
Par. 24	Le Comité recommande que le siège de l'ONUDC, en collaboration avec le Bureau de pays de l'ONUDC en Afghanistan, continue à prendre les mesures requises face au niveau critique du recouvrement intégral des coûts observé pour le Bureau de pays et engage les initiatives propres à favoriser un niveau gérable ou souhaitable de recouvrement des coûts.	La recommandation est en cours d'application. Dans le cadre de la planification du budget pour 2022-2023, le Bureau de pays de l'ONUDC en Afghanistan a examiné la structure des dépenses et déterminé les gains d'efficacité susceptibles d'entraîner une réduction du taux de recouvrement intégral des coûts. Il continuera de revoir l'organisation et la structure des dépenses de son bureau principal en vue de trouver des économies possibles, ainsi que d'appuyer la mise en œuvre de projets afin de parvenir à de bons taux d'exécution. La situation fait l'objet d'un suivi mensuel, au moyen notamment du baromètre du recouvrement intégral des coûts.
Par. 34	Le Comité recommande à l'ONUDC de procéder à une évaluation des catégories de risques correspondant à l'univers de risques défini par le Secrétariat, à savoir les risques stratégiques, les risques liés à la gouvernance, les risques opérationnels, les risques liés à la conformité et les risques financiers, et d'actualiser en conséquence l'inventaire des risques et le plan de traitement et de gestion des risques.	La recommandation est en cours d'application. Une révision de l'inventaire des risques institutionnels et du plan de traitement et de gestion des risques est prévue en 2021, conformément à la deuxième évaluation des risques du Secrétariat et compte tenu des domaines énumérés dans la recommandation, ainsi que des risques émergents.
Par. 35	Le Comité recommande à l'ONUDC d'actualiser les domaines et/ou les catégories de risque dans l'inventaire et le descriptif des risques comme suite à la prise en compte des nouveaux risques qui se font jour.	La recommandation est en cours d'application. Voir les observations relatives à la recommandation au paragraphe 34 ci-dessus.
Par. 51.	Le Comité recommande à l'ONUDC de définir, par le biais d'un document formel et de manière exhaustive, la forme, les fonctions, les responsabilités, les résultats attendus et la couverture géographique de ses bureaux extérieurs	La recommandation est en cours d'application. La Division des opérations a rédigé une proposition de structure et de nomenclature des bureaux extérieurs qui doit être débattue entre divisions. Elle y décrit le rôle et l'objectif du réseau de bureaux extérieurs, les critères appliqués pour l'examen desdits bureaux et une nouvelle forme de classification selon des catégories révisées, dans laquelle sont précisées les fonctions et la couverture géographique de chaque bureau. La proposition comporte aussi des aspects financiers qui se rapportent directement aux débats en cours au sein du groupe de travail interdivisions chargé de revoir le modèle de financement de l'ONUDC.
Par. 83	Le Comité recommande à l'ONUDC de procéder aux évaluations obligatoires prévues par la politique d'évaluation actuelle, en particulier pour ce qui est des projets n'ayant	La recommandation est en cours d'application. Conformément au processus d'élaboration et de révision des descriptifs de projet, la Section de l'évaluation indépendante doit obligatoirement être

Référence	*Résumé de la recommandation*	*Suite donnée à la recommandation*
	fait l'objet d'aucune évaluation au cours de leur cycle de vie.	consultée en ce qui concerne les dispositions relatives à l'évaluation des projets et programmes. Unite Evaluations, la nouvelle application Web de gestion des évaluations, garantit que tous les plans d'évaluation (où sont notamment indiqués l'année d'évaluation prévue et le budget alloué) sont mis en ligne et donc contrôlés. L'ONUDC reconnaît toutefois que certaines lacunes pourraient subsister quant à la couverture des évaluations. La Section continuera d'aborder la question de la bonne planification des évaluations lors des différents processus d'approbation et de révision des projets et programmes, ainsi que d'en confirmer les modalités, en participant aux travaux du Comité d'examen des programmes.
Par. 84	En outre, le Comité recommande à l'ONUDC de déterminer si les délais actuellement prévus pour l'évaluation des programmes et/ou des projets restent applicables, afin d'intégrer ces opérations de manière plus réaliste et réalisable dans le cycle de vie des programmes et/ou des projets. S'ils ne sont pas applicables, la politique d'évaluation doit être mise à jour et alignée sur les besoins spécifiques de l'ONUDC.	La recommandation est en cours d'application. L'ONUDC reconnaît que les types et processus d'évaluation actuels peuvent ne pas être appropriés ou envisageables pour tous les projets. La Section de l'évaluation indépendante se penchera sur les processus actuels et les prescriptions en matière d'évaluation pour identifier les types d'évaluation et les options propres à garantir que les projets et programmes de l'ONUDC sont conformes au principe de responsabilité, que des enseignements en sont tirés et que les exigences liées à la réforme de l'ONU, qui impose des évaluations plus stratégiques, sont respectées. Les résultats de l'examen des processus et des prescriptions en matière d'évaluation seront pris en compte pour la révision de la politique d'évaluation de l'ONUDC en cours.
A/71/5/Add.10, chap. II.		
Par. 86	Le Comité recommande que l'ONUDC envisage de simplifier la procédure d'établissement des rapports, par exemple, en n'y communiquant que des informations ayant trait à des modifications effectuées après la présentation des rapports précédents, en ayant davantage recours à des graphiques pour comparer les progrès accomplis aux objectifs, et en y incluant des données relatives aux dépenses les plus importantes afin de relever celles dont le montant s'est écarté des prévisions et expliquer ces écarts.	Cette recommandation est en cours d'application. Si tous les projets en cours et passés ont bien été transférés vers la solution intégrée de planification, de gestion et d'établissement de rapports d'Umoja Extension 2, la fonction tableau de bord et la fonction suivi et approbation des données ne sont pas encore entièrement déployées. Une fois qu'elles le seront, un système remanié d'établissement de rapports sera mis en place. L'utilisation judicieuse des tableaux de bord et des fonctions d'établissement de rapports automatisé devrait permettre aux directeurs de projets de repérer tout écart par rapport aux prévisions et d'en déterminer les raisons. L'application de suivi permettra également d'avoir recours à des graphiques et d'alimenter des tableaux de bord à l'intention des directeurs de projets.
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires		
E/CN.7/2019/16-E/CN.15/2019/18		
Par. 9	Compte tenu des observations faites aux paragraphes 7 et 8 ci-dessus, le Comité consultatif estime que la présentation actuelle du budget manque de clarté et de cohérence, et	Pour assurer la cohérence nécessaire à des fins de comparaison, le présent document établit un rapprochement avec le budget initial (E/CN.7/2019/14-E/CN.15/2019/16) et le budget

Référence	*Résumé de la recommandation*	*Suite donnée à la recommandation*
	il compte sur l'ONUDC pour améliorer à l'avenir la présentation de ses budgets, notamment en se tenant à une base constante pour comparer les prévisions de dépenses passées et futures (voir également par. 23 ci-dessous).	révisé (E/CN.7/2020/16-E/CN.15/2020/16) de 2020-2021. Les informations relatives aux budgets définitifs sont fournies dans le tableau 1 et aux annexes I et II, conformément aux normes IPSAS concernant la présentation du budget définitif dans les états financiers. Les tableaux financiers présentés à titre d'informations complémentaires ont été enrichis et contiennent désormais une comparaison entre le budget initial de 2020-2021, le budget révisé de 2020-2021 et le projet de budget pour 2022-2023.
Par. 12	Le Comité consultatif prend note des efforts déployés par l'ONUDC pour pouvoir utiliser les contributions volontaires de manière plus souple et réaffirme qu'il importe d'améliorer l'équilibre entre les contributions destinées à des fins spéciales et celles destinées à des fins générales, pour faire en sorte que le modèle de financement de l'Office soit viable et que les États Membres et les donateurs lui apportent leur soutien pour l'exécution des programmes prescrits (E/CN.7/2017/13-E/CN.15/2017/15, par. 11).	L'ONUDC a informé le groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime des conséquences d'un accès limité à des fonds destinés à des fins générales, et donné des exemples de mesures prises dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement pour encourager les contributions non préaffectées ou destinées à des fins génériques, notamment par le projet de pacte de financement du Groupe des Nations Unies pour le développement durable. L'ONUDC informe régulièrement les donateurs de sa situation financière, notamment de la part des fonds destinés à des fins générales dans son financement. Dans le cadre de ses échanges stratégiques avec les donateurs, il aborde aussi la question de l'équilibre à trouver entre les fonds destinés à des fins générales et les fonds destinés à des fins spéciales.
Par. 16	Compte tenu de la détérioration persistante des recettes destinées à des fins générales, le Comité consultatif encourage de nouveau l'ONUDC à continuer de revoir et d'améliorer son système de recouvrement intégral des coûts et de renforcer la transparence dans la mise en œuvre de ses mécanismes de recouvrement (voir également E/CN.7/2017/13-E/CN.15/2017/15, par. 15).	Compte tenu de la détérioration persistante des recettes destinées à des fins générales et de la pression constante qui s'exerce sur les fonds du budget ordinaire et sur les fonds d'appui aux programmes, l'ONUDC a adopté, au cours de l'exercice biennal 2014-2015, un modèle de financement faisant intervenir un système cohérent et viable de recouvrement direct des coûts depuis les fonds alloués aux activités qui bénéficient directement des services rendus. En 2022-2023, l'ONUDC continuera à surveiller la structure des dépenses et des bureaux extérieurs par rapport aux besoins liés à ses programmes et à établir de manière transparente le coût des activités. Il continuera aussi à assurer la gestion des risques à l'aide de la fonctionnalité améliorée d'Umoja, en tirant pleinement parti des tableaux de bord d'alerte rapide.
Par. 19	Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 73/268 A, l'Assemblée générale a souscrit à sa recommandation tendant à ce que les entités des Nations Unies exercent une supervision adéquate de l'application des politiques et directives pertinentes, notamment s'agissant de la procédure de recrutement et de	Le personnel n'ayant pas la qualité de fonctionnaire est engagé conformément aux politiques et aux règles du PNUD. Les représentantes et représentants des bureaux extérieurs de l'ONUDC prennent les décisions concernant la sélection des candidates et candidats et le recrutement et assurent la gestion globale du personnel local. Les points

Référence	*Résumé de la recommandation*	*Suite donnée à la recommandation*
	la gestion globale des employés non fonctionnaires, notamment des consultants, et veillent en permanence à la transparence des informations communiquées à ce sujet. Le Comité compte que, dans son prochain rapport budgétaire, l'ONUDC fournira des informations complémentaires concernant le statut des agents locaux et vacataires administrés par le PNUD pour son compte.	focaux pour les ressources humaines des bureaux extérieurs les aident à assurer le contrôle voulu et à prendre les précautions qui s'imposent. Les points focaux reçoivent régulièrement un appui et des conseils du siège de l'ONUDC. On trouvera à l'annexe IV des informations sur les agents locaux et les vacataires administrés par le PNUD.
Par. 23	Le Comité consultatif considère qu'une présentation claire des structures régionales existantes et de leurs effectifs, ainsi que des changements proposés dans les effectifs des bureaux régionaux en question, aurait facilité les comparaisons entre les différents bureaux régionaux de l'ONUDC et leurs dotations en personnel. Il compte que, dans ses futurs projets de budget, l'ONUDC améliorera la présentation de ses propositions relatives aux effectifs, en indiquant clairement les emplacements de ses bureaux régionaux et autres, ainsi que leurs effectifs.	L'annexe IV contient des informations détaillées sur les tableaux d'effectifs proposés, par bureau.
Par. 24	Le Comité consultatif estime également que les motifs et arguments fournis à l'appui des reclassements de postes proposés ne sont pas convaincants. Il souligne que, lorsque l'évolution des missions ou des conditions opérationnelles le justifie, les reclassements de postes de rang supérieur doivent être précisément motivés, conformément aux normes établies par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI).	Les reclassements proposés ont été évalués sur la base des normes d'évaluation des emplois de la CFPI. Le récapitulatif des résultats a montré que, d'après le système de classement de la CFPI, les postes pouvaient être de classe D-1. L'ONUDC a passé en revue son réseau de bureaux extérieurs afin d'améliorer la cohérence entre la couverture des bureaux et leurs responsabilités. À cet égard, les trois postes qu'il est proposé de reclasser se trouvent au Bureau régional pour l'Asie du Sud-Est et le Pacifique (Bangkok), au Bureau régional pour l'Afrique de l'Est (Nairobi) et au Bureau régional pour l'Amérique centrale et les Caraïbes (Panama). Ces bureaux régionaux ont vu leur programmes étendus, ils ont dirigé la mise en place de nouveaux bureaux de programme (Fidji et Philippines, Seychelles et Ouganda, et Honduras et Barbade, par exemple), et ce sont ceux qui emploient le plus de personnel recruté aux plans international et local (202 personnes au Bureau régional pour l'Asie du Sud-Est et le Pacifique, 79 au Bureau régional pour l'Afrique de l'Est et 58 au Bureau régional pour l'Amérique centrale et les Caraïbes) et qui desservent le plus de pays (27 pour le Bureau régional pour l'Asie du Sud-Est et le Pacifique, 13 pour le Bureau régional pour l'Afrique de l'Est et 20 pour le Bureau régional pour l'Amérique centrale et les Caraïbes). L'ONUDC a également confié à ces bureaux un important rôle de coordination qui consiste à assurer la liaison avec les centres régionaux du Bureau de la coordination des activités de développement des Nations Unies et à appuyer des instances d'échange régionales telles que les plateformes de collaboration régionales dans le contexte de la réforme de l'ONU. Il a aussi passé en

Référence	*Résumé de la recommandation*	*Suite donnée à la recommandation*
		revue d'autres postes des bureaux extérieurs pour en ajuster le niveau compte tenu de la diminution du portefeuille d'activités et des effectifs. En particulier, en 2020, deux postes de représentant ont été reclassés de D-1 à P-5 (au Bureau de la liaison et des partenariats du Brésil et au Bureau de pays en Afghanistan). Tous ces ajustements touchant les postes de représentant sont par ailleurs en phase avec les efforts que l'ONUDC déploie à plus grande échelle pour renforcer la cohérence du réseau de bureaux extérieurs dans son ensemble, notamment par la désignation de représentantes ou représentants aux fonctions de directeur régional/directeur de pays de classe D-1, de manière à prendre en compte les responsabilités supplémentaires qui leur incombent dans le cadre de la réforme de l'ONU, en particulier s'agissant de jouer un rôle actif et efficace de coordination au sein du système des Nations Unies réformé.
Par. 25	Le Comité consultatif compte que toutes les recommandations du Comité des commissaires aux comptes restées en suspens seront mises en œuvre dans les délais convenus.	En août 2021, l'ONUDC avait pleinement appliqué 31 des 41 recommandations restées sans suite depuis les exercices précédents (jusqu'en 2018). Le Comité des commissaires aux comptes a estimé qu'une de ces recommandations était devenue caduque. La mise en œuvre des neuf autres est en cours et devrait être menée à terme pour la fin de 2021. L'ONUDC continue de surveiller l'état d'avancement des recommandations restantes et de leur donner suite.
Par. 26	Le Comité consultatif juge utiles les informations sur l'état de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, et il compte que l'ONUDC inclura de telles informations dans ses prochains projets de budget. Il compte en outre que l'ONUDC y inclura aussi un récapitulatif de ses propres recommandations et des mesures prises pour y donner suite.	L'état d'avancement de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes est récapitulé ci-dessus. Une description détaillée des mesures prises figure dans le rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes (A/76/307/Add.1).
Par. 27	Le Comité consultatif compte que l'ONUDC redoublera d'efforts pour mieux faire appliquer les directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion.	La recommandation est en cours d'application. En 2020, une directive a été diffusée auprès du personnel pour mieux le sensibiliser à la règle relative aux délais d'achat des billets d'avion, à son importance et à l'obligation de la respecter. Les responsables sont invités à prendre des mesures préventives et à surveiller l'application des mesures correctives. Le respect des délais fait l'objet d'un suivi, les directeurs et directrices émettent des rappels trimestriels sur le sujet et les statistiques et tendances en la matière sont communiquées aux responsables tous les trois mois.
Par. 28	Le Comité consultatif attend avec intérêt de recevoir des informations actualisées sur ce point dans le prochain projet de budget de l'ONUDC.	Dans le cadre d'un processus participatif auquel ont pris part toutes les divisions, l'ONUDC a évalué ses principaux risques de fraude et de corruption et en a dressé un inventaire qui s'articule autour de trois grands axes : l'influence politique exercée sur la communication d'informations relatives à l'exécution des programmes, la compromission de

Référence	*Résumé de la recommandation*	*Suite donnée à la recommandation*
		l'intégrité du personnel et les conflits d'intérêts, et l'inefficacité du contrôle et du suivi des transactions de partenaires extérieurs. Cet inventaire des risques repose sur le modèle élaboré par le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité. Une révision de l'inventaire des risques institutionnels et du plan de traitement des risques est prévue en 2021, conformément à la deuxième évaluation des risques du Secrétariat et compte tenu des domaines énumérés dans la recommandation, ainsi que des risques émergents.
Par. 29	Le Comité consultatif engage l'ONUDC à continuer de collaborer avec le Bureau de lutte contre le terrorisme aux fins de l'exécution de mandats pertinents. Il rappelle dans le même temps qu'en application de la résolution 35/217 de l'Assemblée générale, les propositions de création de postes de la classe D-1 et de rang supérieur devant être financés au moyen de ressources extrabudgétaires pendant une période de 12 mois ou plus, qui ne sont soumises au contrôle d'aucun organe intergouvernemental, nécessitent l'assentiment du Comité (voir également A/74/7, par. 110).	L'ONUDC collabore régulièrement avec le Bureau de lutte contre le terrorisme, notamment dans le cadre de projets conjoints et d'échanges d'informations sur les programmes et les plans d'action. Il préside actuellement le Groupe de travail du Pacte mondial sur la justice pénale, les ripostes juridiques et la lutte contre le financement du terrorisme. L'ONUDC n'envisage pas de créer de postes de la classe D-1 ou de rang supérieur devant être financés au moyen de ressources extrabudgétaires pendant une période de 12 mois ou plus et qui ne soient soumis au contrôle d'aucun organe intergouvernemental.

Annexe VI

Projet de résolution relative au budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2022-2023, pour adoption par la Commission des stupéfiants

1. Le projet de budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2022-2023 est présenté dans le rapport de la Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) sur le budget consolidé de l'ONUDC pour l'exercice biennal 2022-2023 (E/CN.7/2021/11-E/CN.15/2021/18), soumis conformément à la résolution 13 (XXXVI) de la Commission des stupéfiants et à l'article III du Règlement financier du Fonds. Le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires y afférent est paru sous la cote E/CN.7/2021/12-E/CN.15/2021/19.

2. Le projet de résolution ci-après, qu'il est recommandé à la Commission des stupéfiants d'adopter, récapitule les principales questions traitées dans le rapport de la Directrice exécutive en ce qui concerne le budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues :

Budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2022-2023

La Commission des stupéfiants,

Exerçant les fonctions administratives et financières que l'Assemblée générale lui a confiées au paragraphe 2 de la section XVI de sa résolution 46/185 C du 20 décembre 1991,

Ayant examiné le rapport dans lequel la Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime présente le projet de budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2022-2023[1] et les recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées à cet égard[2],

1. *Note* le lien établi avec la Charte des Nations Unies, les objectifs de développement durable et d'autres programmes de transformation ;

2. *Note également* que le budget est fondé, notamment, sur la Stratégie de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour la période 2021-2025 et sur la stratégie décrite dans le plan-programme pour 2022[3] ;

3. *Note en outre* que le budget est harmonisé avec les chapitres 16 et 29F du projet de budget-programme de l'Organisation des Nations Unies pour 2022[4] ;

4. *Note* que le budget est centré sur les fonds destinés à des fins générales, tout en incluant les fonds destinés à des fins spéciales et les fonds d'appui aux programmes provenant des contributions destinées à des fins spéciales, ainsi que les ressources inscrites au budget ordinaire ;

5. *Note également* que les ressources destinées à des fins générales du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale sont présentées de manière intégrée dans le budget et que les dépenses destinées à des fins générales seront réparties entre les deux fonds en fonction des recettes que chacun génère ;

---

[1] E/CN.7/2021/11-E/CN.15/2020/18.
[2] E/CN.7/2021/15-E/CN.15/2021/17.
[3] Voir A/76/6 (Sect. 16).
[4] A/76/6 (Sect. 16) et A/76/6 (Sect. 29F).

6. *Note en outre* que le budget opère une nette distinction entre les fonds destinés à des fins générales et les fonds d'appui aux programmes, et que l'utilisation et la gestion de ces deux catégories de ressources sont harmonisées pour les deux fonds de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ;

7. *Note* que les ressources destinées à l'appui aux programmes du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale sont présentées de manière intégrée dans le budget et que les dépenses d'appui aux programmes seront réparties entre les deux fonds en fonction des recettes que chacun génère ;

8. *Approuve* l'utilisation des fonds destinés à des fins générales prévue pour l'exercice biennal 2022-2023 et invite les États Membres à verser des contributions totalisant au moins 5 386 300 dollars des États-Unis ;

9. *Entérine* les prévisions relatives aux fonds d'appui aux programmes et aux fonds à des fins spéciales indiquées dans le tableau ci-après :

Ressources prévues pour le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie de fonds	*2020-2021 (budget révisé)*	*2022-2023*	*2020-2021*	*2022-2023*
Fonds destinés à des fins générales				
Postes	3 178,1	3 485,5	11	11
Autres objets de dépense	1 804,5	1 900,8		
Total partiel	**4 982,6**	**5 386,3**	**11**	**11**
Fonds destinés à des fins spéciales	243 101,8	181 098,3	103	135
Total partiel	**243 101,8**	**181 098,3**	**103**	**135**
Fonds d'appui aux programmes				
Postes	20 747,2	18 112,1	69	67
Autres objets de dépense	5 381,7	5 604,3		
Total partiel	**26 128,9**	**23 716,4**	**69**	**67**
Total	**274 213,3**	**210 201,0**	**183**	**213**

10. *Note* que les prévisions de ressources ci-dessus sont subordonnées à la disponibilité de moyens de financement.

Annexe VII

Projet de résolution relative au budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal 2022-2023, pour adoption par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

1. Le projet de budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal 2022-2023 est présenté dans le rapport de la Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) sur le budget consolidé de l'ONUDC pour l'exercice biennal 2022-2023 (E/CN.7/2021/11-E/CN.15/2021/18), soumis conformément au paragraphe 1 de la partie XI de la résolution 61/252 de l'Assemblée générale. Le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires y afférent est paru sous la cote E/CN.7/2021/12-E/CN.15/2021/19.

2. Le projet de résolution ci-après, qu'il est recommandé à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale d'adopter, récapitule les principales questions traitées dans le rapport de la Directrice exécutive en ce qui concerne le budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale :

Budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal 2022-2023

La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale,

Exerçant les fonctions administratives et financières que l'Assemblée générale lui a confiées dans sa résolution 61/252 du 22 décembre 2006,

Ayant examiné le rapport dans lequel la Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime présente le projet de budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal 2022-2023[1] et les recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées à cet égard[2],

1. *Note* le lien établi avec la Charte des Nations Unies, les objectifs de développement durable et d'autres programmes de transformation ;

2. *Note également* que le budget est fondé, notamment, sur la Stratégie de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour la période 2021-2025 et sur la stratégie décrite dans le plan-programme pour 2022[3] ;

3. *Note en outre* que le budget est harmonisé avec les chapitres 16 et 29F du projet de budget-programme de l'Organisation des Nations Unies pour 2022[4] ;

4. *Note* que le budget est centré sur les fonds destinés à des fins générales, tout en incluant les fonds destinés à des fins spéciales et les fonds d'appui aux programmes provenant des contributions destinées à des fins spéciales, ainsi que les ressources inscrites au budget ordinaire ;

5. *Note également* que les ressources destinées à des fins générales du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale sont présentées de manière intégrée dans le budget et que les dépenses destinées à des fins générales seront réparties entre les deux fonds en fonction des recettes que chacun génère ;

---

[1] E/CN.7/2021/11-E/CN.15/2021/18.
[2] E/CN.7/2021/15-E/CN.15/2021/17.
[3] A/76/6 (Sect. 16).
[4] A/76/6 (Sect. 16) et A/76/6 (Sect. 29F).

6. *Note en outre* que le budget opère une nette distinction entre les fonds destinés à des fins générales et les fonds d'appui aux programmes, et que l'utilisation et la gestion de ces deux catégories de ressources sont harmonisées pour les deux fonds de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ;

7. *Note* que les ressources destinées à l'appui aux programmes du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale sont présentées de manière intégrée dans le budget et que les dépenses d'appui aux programmes seront réparties entre les deux fonds en fonction des recettes que chacun génère ;

8. *Approuve* l'utilisation des fonds destinés à des fins générales prévue pour l'exercice biennal 2022-2023 et invite les États Membres à verser des contributions totalisant au moins 3 340 600 dollars des États-Unis ;

9. *Entérine* les prévisions relatives aux fonds d'appui aux programmes et aux fonds à des fins spéciales indiquées dans le tableau ci-après :

Ressources prévues pour le Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie de fonds	*2020-2021 (budget révisé)*	*2022-2023*	*2020-2021*	*2022-2023*
Fonds destinés à des fins générales				
Postes	2 088,7	2 397,8	7	7
Autres objets de dépense	1 340,2	942,8		
Total partiel	**3 428,9**	**3 340,6**	**7**	**7**
Fonds destinés à des fins spéciales	325 466,1	404 130,5	264	320
Total partiel	**325 466,1**	**404 130,5**	**264**	**320**
Fonds d'appui aux programmes				
Postes	18 745,7	24 331,9	64	66
Autres objets de dépense	7 159,7	3 584,1		
Total partiel	**25 905,4**	**27 916,0**	**64**	**66**
Total	**354 800,4**	**435 387,1**	**335**	**393**

10. *Note* que les prévisions de ressources ci-dessus sont subordonnées à la disponibilité de moyens de financement.